

MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET DU MOUVEMENT COOPÉRATIF.

- Rapport

1986 - 1988

61
104P

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTÈRE DE LA JEUNESSE
ET DU MOUVEMENT COOPÉRATIF
B.P. 1044 KIGALI

Entrée le 11 AVR. 1988
N° indicateur 2354
A traiter par
Classement

Kigali, le 5/4/1988

D G C A

N° 1010 / 15.00

Pour examen et avis
12/4/88

REC/CB
Jv/4/88

Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise

K I G A L I

C 16/4/88

19/4/88

Excellence Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de Vous transmettre ci-joint le rapport de la réunion qui a regroupé sous ma présidence les représentants de l'Office Rwandais d'Information et du Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif. Cette rencontre avait pour objet l'examen des possibilités d'améliorer l'émission "EJO NZAMERA NTE" conformément à la demande de Votre Excellence.

Comme Vous le constaterez dans ce rapport, il se dégage de nos débats que les responsables de l'Office Rwandais d'Information sont satisfaits de cette émission. Nous leur avons fait remarquer que le magazine consacrait beaucoup plus de place aux questions restées sans réponse qu'aux programmes de production et d'emplois pour les Jeunes. Aussi avons-nous insisté pour que les organisateurs de l'émission orientent mieux les débats de façon à équilibrer les problèmes posés et les solutions à y apporter. C'est dans ce sens-là que nous comprenons le rôle de médiateur que doit jouer le journaliste responsable de l'animation des débats.

En effet, certains Jeunes mettent en cause des Autorités politico-administratives et d'autres personnes concernées par leurs problèmes sans que celles-ci aient l'occasion de s'expliquer. Afin d'éviter des conflits de générations et une crise de confiance entre les Jeunes et les Adultes susceptibles d'être engendrées par de telles positions, nous avons demandé que les organisateurs de l'émission servent précisément de médiateurs entre les différents intervenants pour aider les Jeunes à trouver des solutions à leurs préoccupations qui pour la plupart sont des problèmes de toute la société rwandaise.

.../...

Depuis cette rencontre, force est de constater que l'émission évolue dans le sens souhaité. Les Autorités Politico-Administratives à l'échelon Communal et les Adultes participent aux débats pour éclairer les Jeunes et des échanges d'idées sur les projets de développement intéressant les Jeunes occupent une place de plus en plus importante.

Afin de définir de façon précise les orientations à donner à l'émission, il est souhaité que le Conseil d'Administration de cet Office se penche sur ce dossier. Par ailleurs, une commission d'évaluation de l'impact de l'émission devrait être mise sur pied comme nous l'avons recommandé lors de notre rencontre.

Veuillez agréer, Excellence Monsieur le Président, l'assurance de ma plus haute considération et de mon très profond respect.

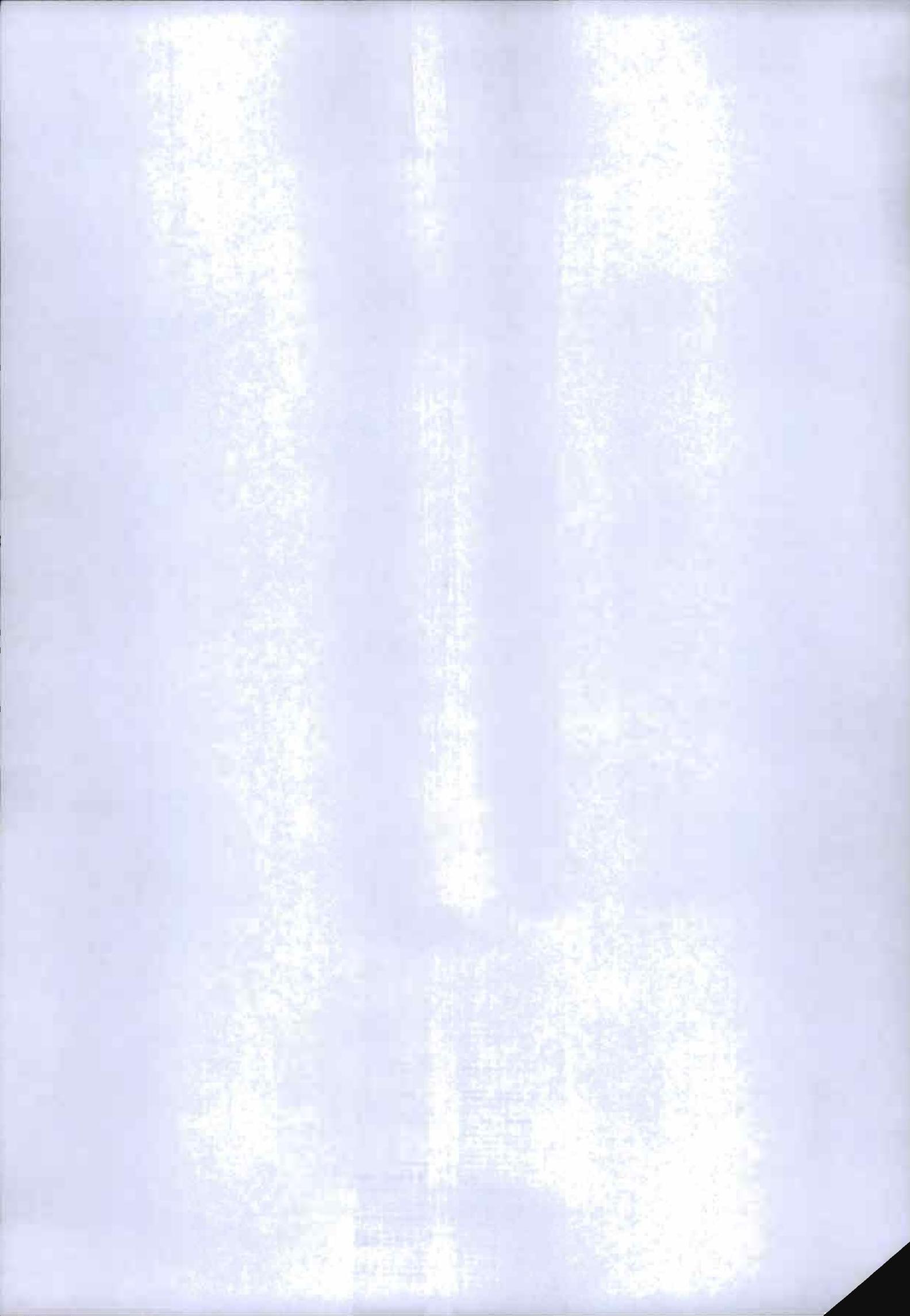
Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
NDINDILYIMANA Augustin

Lt Col BEM.

C.P.I.à:

- Monsieur le Secrétaire Général
du M.R.N.D.
K I G A L I
- Monsieur le Président du C.N.D.
K I G A L I
- Monsieur le Ministre (Tous)
K I G A L I
- Monsieur le Président du Conseil
d'Administration de l'ORINFOR
K I G A L I
- Monsieur le Directeur de l'ORINFOR
K I G A L I





REPUBLICHE RWANDAISE
MINISTERE DE LA JEUNESSE
ET DU MOUVEMENT COOPERATIF
B.P. 1044 KIGALI

d divers

| | |
|----------------|--------------|
| Entrée le | 22 AVR. 1988 |
| N° indicateur | 2669 |
| A traiter par | |
| Classification | |

Kigali, le 21 AVR. 1988
N° 1188 / 15.08.01

D.G.C.A
26/4/88 *(Signature)*

Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise

K I G A L I

S/C de Monsieur le Ministre de la
Jeunesse et du Mouvement Coopératif

K I G A L I

No. 1188

Excellence Monsieur le Président,

9/5/88
J'ai l'honneur de transmettre à Votre
Excellence le rapport de mission de la délégation rwandaise à la 19ème session
de la Conférence des Ministres chargés des Sports de la zone de développement
sportif n° 4 du Conseil Supérieur du Sport en Afrique tenu à LUANDA, Capitale
de la République Populaire d'ANGOLA du 06 au 10 Avril 1988.

Cette session a connu une participation
massive car sur 11 pays qui composent la zone, seul le SAO TOME ET PRINCIPE
n'était pas représenté. Ainsi, par ce geste politique les pays membres de la
Conférence ont manifesté leur soutien indéfectible à la cause de l'ANGOLA face
aux agressions barbares et répétées de la part des racistes d'Afrique du Sud.

Parmi les points importants examinés par
la Conférence, il y a lieu de signaler, le problème de découpage de la zone,
l'adoption du nouveau organigramme du secrétariat permanent dont le siège est
à BANGUI en République Centrafricaine, la fixation du budget et du programme
d'activités.

Les Ministres se sont prononcés définitivement sur la sempiternelle question de redécoupage de la zone. Ils ont réaffirmé
leur foi en l'existence de la zone dans ses dimensions géographiques actuelles et
qu'il ne sera plus question d'y revenir.

En effet, il a été révélé que la prise des grandes décisions au niveau du mouvement sportif africain exige l'unité et la solidarité comme il en vient d'être démontré lors des élections du nouveau Président de la Confédération Africaine de Football en la personne de Monsieur ISSA HIATOU du CAMEROUN.

La Conférence a estimé qu'il ne faudrait plus perdre cet atout qui constitue la force de notre zone.

La Conférence a adopté un organigramme simplifié du secrétariat permanent de la zone qui sera composé du Secrétaire Général et du Directeur Technique comme hauts cadres de l'organisation. Le Secrétaire Général est nommé par la Conférence sur désignation du Pays siège tandis que le Directeur Technique proviendra de la République Populaire du CONGO. Ils jouissent du statut du personnel diplomatique et leurs salaires sont supportés entièrement par leurs Pays d'origine.

La République Centrafricaine met à la disposition du secrétariat et prend en charge un personnel d'appoint nécessaire à son bon fonctionnement.

Concernant le budget, la Conférence l'a adopté à concurrence d'un montant de 25.612.000 F CFA équilibré en recettes et en dépenses. Les recettes proviennent essentiellement des cotisations et des arriérés. Il a été stigmatisé que les pays devront faire un grand effort pour remplir leurs obligations.

La délégation rwandaise a fait remarquer que la République Rwandaise paie régulièrement ses cotisations et qu'il faudrait que le secrétariat général procède à des vérifications au niveau de tous les comptes de l'organisation spécialement dans les banques de KINSHASA pour régulariser les écritures.

S'agissant du programme d'activités, la Conférence a décidé que dorénavant les ressources financières de la zone ne devraient plus être englouties par le budget de fonctionnement et de missions mais qu'une part importante devrait être affectée dans le budget de développement sportif de la zone.

Ainsi quatre stages furent retenus pour un montant de 14.000.000 F CFA et le Rwanda abritera au cours de cet exercice 1988, un stage de perfectionnement des entraîneurs nationaux de Volleyball des Pays de la zone.

Conformément aux engagements pris lors de la Vème Conférence extraordinaire tenue à BRAZZAVILLE en Avril 1987, les Pays suivants ont confirmé les périodes des compétitions unidisciplinaires placées dans le cadre de la relance des activités sportives au sein de la zone. Il s'agit de :

- République Populaire d'Angola : Handball masculin et féminin du 15 au 30 Juillet 1988.

- République Centrafricaine : Basketball masculin 2ème quinzaine du mois de Juillet 1988.

- République du Zaïre : Boxe, dernier trimestre 1988.

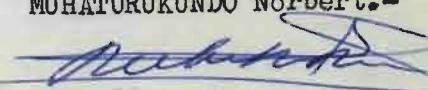
Le Cameroun et le Rwanda ont remis à l'année prochaine l'organisation des rencontres de Football et de Volleyball à cause des programmes internes qui ne permettent pas leur insertion.

La Conférence a décidé que d'une part les Pays participants supporteront les frais de transport international des athlètes et d'autre part les Pays abritant les jeux unidisciplinaires prendront en charge entièrement les frais de séjour des participants. Ainsi les frais de participation ont été supprimés pour stimuler une présence massive à ces jeux. Le cas du football qui engendre des recettes substantielles au Pays organisateur sera examiné lors de la prochaine Conférence qui aura lieu à Yaoundé au début de 1989.

Au cours de leur séjour, les Ministres et les Chefs des délégations ont déposé des gerbes de fleurs au Sarcophage du Camarade Président AUGUSTINO NETO et ont visité certaines réalisations économiques à LUANDA et dans la province de Namibe proche de la Namibie. Ils ont admiré les efforts déployés par le peuple Angolais pour construire leur Pays malgré de lourds sacrifices imposés par la guerre.

Tels sont, Excellence Monsieur le Président, les éléments essentiels développés au cours de la 19ème Conférence des Ministres chargés des sports de la zone IV du C.S.S.A.

Veuillez agréer, Excellence Monsieur le Président, l'assurance de ma plus haute considération.

Le Directeur Général des
Sports et Loisirs
MUHATURUKUNDO Norbert.-


C.P.I.à:

- Monsieur le Secrétaire Général
du M.R.N.D.

K I G A L I

- Monsieur le Président du C.N.D.
K I G A L I
- Monsieur le Ministre (Tous) MINESUPRES
K I G A L I

Rapport de mission de la délégation rwandaise
à la 19ème session de la Conférence des Ministres
chargés des Sports de la zone de développement
sportif n° 4 du C.S.S.A.

I. Introduction

La 19ème Conférence des Ministres chargés des Sports de la zone de développement sportif n° 4 du Conseil Supérieur du Sport en Afrique s'est réunie à Luanda, Capitale de la République Populaire d'Angola du 09 au 10 Avril 1988 conformément à la décision prise par la 18ème session tenue à Brazzaville les 27 et 28 Août 1987.

Elle a été précédée, comme à l'accoutumée par la réunion d'experts dont les travaux eurent lieu les 6, 7 et 8 Avril 1988 dans le Palais des Congrès à Luanda.

A l'exception de la République de SAO Tomé et Principe qui n'était pas représenté, la session de Luanda a regroupé les pays suivants :

- République Populaire d'Angola
- République du Burundi
- République Unie du Cameroun
- République Centrafricaine
- République Populaire du Congo
- République Gabonaise
- République de Guinée Equatoriale
- République du Tchad
- République Rwandaise
- République du Zaïre.

La délégation rwandaise était composée de Messieurs MUHATURUKUNDO Norbert, Directeur Général des Sports et Loisirs et ILIBANJE Melchior, Fonctionnaire au même département.

II. Ordre du jour :

Les travaux de la 19ème Conférence se sont déroulés selon l'ordre du jour suivant :

1. Appel des délégations
2. Examen et adoption de l'ordre du jour

3. Message d'orientation du Président en exercice
4. Communications des Ministres
5. Examen et approbation du procès-verbal de la 5ème Conférence Extraordinaire
6. Examen et adoption des textes officiels
7. Examen et adoption du budget exercice 1988
8. Examen et adoption du programme d'activités
9. Projets de résolutions - recommandations et motions
10. Date et lieu de la 20ème Conférence des Ministres
11. Election du nouveau Président de la Conférence des Ministres
12. Divers.

III. Déroulement des travaux et principales conclusions

Les cérémonies d'ouverture de la session ministérielle ont été présidées au nom de Son Excellence le Président de la République Populaire d'Angola, le Camarade Eduardo Dos SANTOS, Président du MPLA - PARTI DU TRAVAIL et Président des Forces Armées Populaires de Libération de l'Angola (FAPLA) par le Ministre de l'Intérieur et Membre du Comité Central du Parti. Elles furent marquées essentiellement par son discours qui a porté sur la politique du Gouvernement en matière de la Jeunesse et des Sports, et à l'appel lancé en faveur du renforcement des activités au sein de notre zone. Il a aussi relévé les agressions barbares soumises au peuple angolais par les racistes d'Afrique du Sud.

Le message d'orientation du Président en exercice avait trait au rapport d'activités réalisées au cours de deux années de son mandat. Il a évoqué aussi les résultats atteints au niveau continental par les pays de la zone notamment le CAMEROUN au Football qui a remporté la Coupe d'Afrique des Nations au MAROC, le ZAIRE ayant gagné la Coupe d'Afrique des Nations de Basketball Féminin, la République Centrafricaine, Vainqueur de la Coupe d'Afrique des Nations de Basketball Masculin, la République Populaire d'Angola pour ses réussites en Basketball et Handball au niveau des clubs champions. Il a également félicité tous les pays de la zone pour leurs prestations et participation massive aux 4èmes Jeux Africains de NAIROBI en 1987.

La 19ème session des Ministres a approuvé le procès-verbal de la 5ème Conférence extraordinaire avec un léger amendement concernant les interventions faites par les délégués sur la dénomination à consacrer à la Conférence. Il fut retenu que l'appellation de la Conférence est la Conférence des Ministres chargés des Sports de la zone 4 du C.S.S.A.

.....

S'agissant de l'examen des textes officiels portant sur l'organisation et le fonctionnement du Secrétariat Permanent de la zone, la Conférence a modifié le projet soumis par le Secrétaire Général et a adopté un organigramme simplifié comprenant 1 Secrétaire Général et 1 Directeur du Département Technique comme hauts-cadres de l'organisation; il y aura un secrétariat commun dont le personnel d'appoint sera accordé et payé par la République Centrafricaine.

Le Secrétaire Général est nommé par la Conférence sur désignation du pays siège tandis que le Directeur Technique proviendra de la République Populaire du Congo; il sera installé dans ses fonctions par le Président en exercice. Les intéressés jouissent du statut du personnel diplomatique conformément à l'accord de siège et leurs salaires sont supportés par leurs pays d'origine.

Concernant le budget, la Conférence l'a adopté à concurrence d'un montant de 25.612.000 F CFA équilibré en recettes et en dépenses.

Ce projet a la particularité de comporter un seul chapitre de recettes, à savoir les cotisations statutaires des Etats Membres pour l'année 1988 et les arriérés découlant du non paiement des cotisations entre 1982 et 1987.

Les recouvrements des arriérés sont budgétisés à 30 % du total des sommes dues afin de compter davantage sur un budget réaliste et réalisable au titre de l'exercice 1988. Le Secrétaire Général se chargera de recouvrer les 70 % restants et seront éventuellement destinés à un budget additionnel dont la priorité sera accordée au financement des programmes de formation et d'animation des activités de la zone. Il a été en outre précisé qu'en dehors des instructions y relatives par le Président de la Zone, ces arriérés pourront constituer les fonds de réserve.

Pour ce qui est des frais de mission, la Conférence a arrêté respectivement un taux de 50.000 et 40.000 F CFA par jour pour le Secrétaire Général et le Directeur Technique.

A propos du programme d'activités, la Conférence a pris acte des engagements pris par les Etats en vue de concrétiser le calendrier arrêté lors de la 5ème Conférence extraordinaire de Brazzaville. Ainsi les pays suivants ont confirmé les périodes des compétitions unidisciplinaires placées dans le cadre de la redynamisation de la zone. Il s'agit de :

- République Populaire d'Angola : Handball masculin et féminin du 15 au 30 Juillet 1988
- République Centrafricaine : Basketball masculin au cours de la 2ème quinzaine de Juillet 1988
- République du Zaïre : Boxe, dernier trimestre 1988.

Le Cameroun et le Rwanda ont remis à l'année prochaine l'organisation des rencontres de football et de Volleyball à cause des programmes internes qui ne permettent pas leurs réalisations.

Il a été décidé que d'une part, les différents pays participants supporteront les frais de transport international de leurs athlètes et que d'autre part les pays abritant les jeux devront prendre en charge entièrement les frais de séjour (hébergement, restauration et transport local). Ainsi les frais de participation ont été supprimés pour favoriser une présence massive à ces jeux. Le cas du football qui engendre des recettes substantielles au pays organisateur sera examiné lors de la prochaine Conférence.

En outre, la Conférence a retenu quatre stages pour un montant de 14.000.000 F CFA. Il s'agit d'un stage de perfectionnement d'entraîneurs nationaux de Volleyball qui aura lieu au Rwanda; d'un stage d'entraîneurs de boxe au Zaïre; d'un stage pour administration du sport au Burundi; et d'un symposium sur la réflexion des problèmes qui constituent un frein à la dynamisation des activités de la zone 4 prévu au TCHAD.

La Conférence a décidé de tenir la 20ème session au CAMEROUN au début de l'année 1989. Il reste entendu, qu'étant donné que le Cameroun abritera en 1990, les 4èmes Jeux d'Afrique Centrale, une réunion extraordinaire devra se tenir en marge des jeux.

La 19ème session de Luanda a élu, par acclamation, Monsieur Luis de MINGAS, Secrétaire d'Etat à la Jeunesse et aux Sports de la République Populaire d'Angola en tant que Président en exercice de la zone pour un mandat d'une année.

La Conférence a adopté les résolutions et motions suivantes :

A. Des résolutions

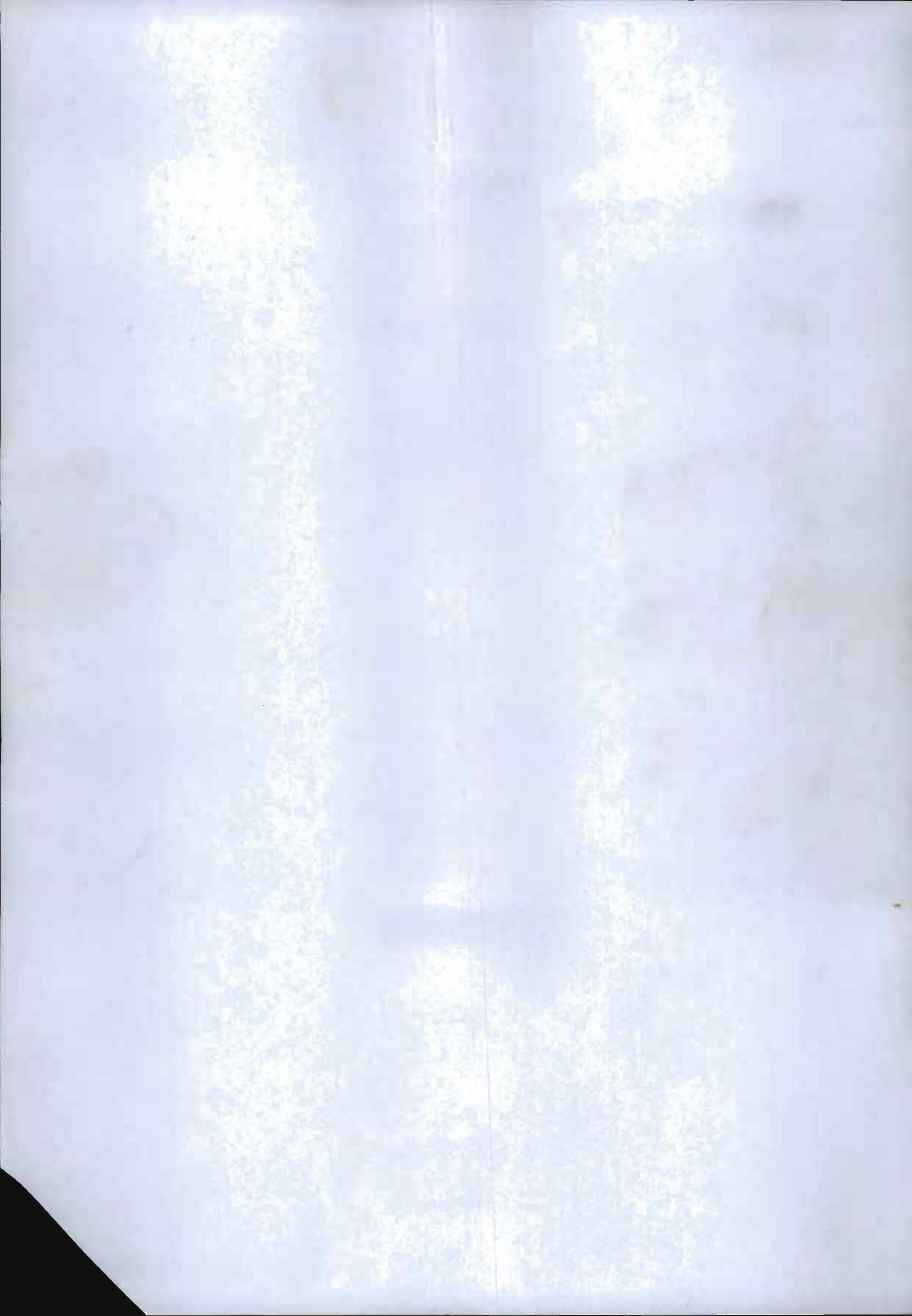
- Résolution portant adoption du procès-verbal de la 5ème Conférence extra-ordinaire des Ministres chargés des Sports de la Zone 4 du C.S.S.A.
- Résolution portant organisation et fonctionnement du Secrétariat Permanent et son organigramme.
- Résolution portant adoption du budget pour l'exercice 1988.
- Résolution fixant le taux des frais de mission du Secrétaire Général et du Directeur du Département Technique.

- Résolution portant approbation du programme des jeux unidisciplinaires en 1988 et 1989.
- Résolution portant fixation du programme de stages pour l'exercice 1988.
- Résolution fixant la tenue de la 20ème Conférence au CAMEROUN en 1989.

B. Motions

- Motion de soutien à Son Excellence Monsieur José EDUARDO DOS SANTOS, Président du MPLA - PARTI du Travail, Président de la République Populaire d'Angola et Commandant en Chef des FAPLA.
- Motion de remerciement au Président de la République, au Gouvernement et au peuple angolais pour l'accueil réservé aux participants et les marques d'attention dont ils ont été entourées durant leur séjour.
- Motion de remerciement à Monsieur Jean Claude NGANGA, Ministre du Tourisme, Sports et Loisirs du Congo, pour le bon travail accompli durant ses deux années de mandat.

N.B. : Les différents textes n'ont pas été disponibles avant notre retour de mission; ils sont attendus dans un prochain courrier.



REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTERE DE LA JEUNESSE
ET DU MOUVEMENT COOPERATIF
B.P. 1044 KIGALI

G E S T I O N D U C O M P L E X E
S P O R T I F D E
R E M E R A

RAPPORT DE SYNTHESE DE LA SOUS-COMMISSION DU
CIC TECHNIQUE DE LA POLITIQUE ECONOMIQUE
CHARGEÉE D'ETUDIER LE MODE DE GESTION ET LE
STATUT FUTUR DU COMPLEXE SPORTIF DE REMERA.

TABLEAU DES MATIERES

| | <u>Pages</u> |
|--|--------------|
| I. <u>INTRODUCTION</u> | 3 |
| II. Mode de gestion et statut futur du Complexe Sportif de REMERA | 4 |
| 2.1. Préalable pour le choix du mode de gestion | 4 |
| 2.1.1. Maintenance des équipements | 4 |
| 2.1.2. Formation technique du personnel rwandais | 5 |
| 2.2. Statut futur du Complexe Sportif de REMERA | 6 |
| III. <u>ETUDE DE RENTABILITE</u> | 10 |
| 3.1. Evaluation physique des investissements | 10 |
| 3.2. Compte prévisionnel d'exploitation | 11 |
| IV. <u>CONCLUSION</u> | 22 |
| V. <u>ANNEXES:</u> | |

Annexe 1 : Projet d'Arrêté Présidentiel portant création de la
REGIE COMPLEXE SPORTIF DE REMERA.

Annexe 2 : Projet d'organigramme du Complexe Sportif
de REMERA.

Annexe 3 : Liste des membres de la commission.

I. INTRODUCTION.

Le protocole d'accord entre le Gouvernement Rwandais et le Gouvernement Chinois au sujet du Complexe Sportif de REMERA prévoit l'achèvement des travaux de construction de ce Complexe en avril 88. La partie Rwandaise en l'occurrence le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif devrait disposer d'un mode de gestion et d'une structure administrative appropriée pour une bonne exploitation dudit Complexe dès qu'il sera remis sous sa responsabilité.

Etant donné qu'au cours des différents entretiens entre les autorités rwandaises et l'Ambassade de Chine à Kigali la partie Chinoise avait souhaité s'occuper de l'exploitation du restaurant prévu dans le bâtiment de logement des sportifs, la partie rwandaise a jugé que la gestion globale de tout le Complexe serait plus judicieuse. A cet effet, un projet de contrat de gestion et d'exploitation globale de l'ensemble du complexe (Stade-Hôtel-Restaurant) a été préparé par le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif et soumis au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération pour négociation avec la partie Chinoise.

Considérant qu'un tel mode de gestion comportait des implications financières dont il fallait évaluer l'impact, le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération a jugé opportun de transmettre ce dossier pour examen, au CIC Technique compétent. Après s'être saisi du dossier, le CIC Technique en matière de politique économique constata en sa séance du 22 février 1988 que toute formule de gestion à retenir devrait décliner des données d'une étude de rentabilité qui seule, pourrait fournir des indications sur le caractère et les limites des engagements à prendre.

Au terme de ces discussions le CIC a mis en place une commission ad hoc, chargé de l'étude du statut futur de ce complexe et de proposer une formule adéquate pour sa gestion. Cette commission fut composée par les représentants des départements et services suivants :

.../...

- MIJEUCOOP, (Président), MINITRAP, MINAFFET, MINIFINECO, B.N.R., ORTPN et ORINFOR.

La dite commission s'est effectivement réunie en pleinière au cours de 2 séances qui ont eu lieu en date du 3 et 10 Mars 1988 dans la salle de réunion du Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif.

En référence au mandat lui assigné et eu égard au peu de temps lui imparti, la commission a articulé ses réflexions autour des points suivants :

1. Mode de gestion et statut futur du complexe sportif de REMERA.
2. Compte prévisionnel d'exploitation et étude de rentabilité.
3. Evaluation physique des investissements.

II. MODE DE GESTION ET STATUT FUTUR DU COMPLEXE SPORTIF DE REMERA.

2.1. Préalables pour le choix du mode de gestion

Avant d'étudier la question relative au mode de gestion, les membres de la commission ont d'abord réfléchi sur les problèmes de la maintenance des équipements ainsi que sur la formation technique du personnel rwandais devant s'occuper de l'exploitation journalière de ce Complex.

2.1. Maintenance des équipements

La commission a été informée que la plupart du matériel et des équipements fort coûteux proviennent de Chine et que même toutes les notices et les prospectus d'usage sont émis en Chinois.

Il s'agit notamment:

- des 2 tableaux électroniques d'affichage digital des buts et du temps;
- du système de sonorisation dont les différents prospectus sont émis en Chinois;
- du système d'entretien et d'arrosage du terrain de football comportant une série de pompe d'origine Chinoise.

.../...

A cet effet, les membres de la commission ont constaté que le coût élevé de ces équipements ainsi que la complexité des installations techniques de ce complexe à peine achevée, exigent la mise en place d'une maintenance ponctuelle comprenant au moins 3 techniciens Chinois afin d'éviter les coûts de réparation consécutive à une mauvaise manutention voire même d'une mauvaise utilisation.

Tout en ayant à l'esprit que toute alternative à retenir devrait être celle qui permette à l'état d'éviter de débourser beaucoup de fonds à titre de subvention, la commission a reconnu nos limites dans ce secteur (de know-how) et a suggéré au CIC compétent d'éviter des situations qui feraient que le coût d'entretien ne soit supérieur à celui des investissements consentis pour ces infrastructures. D'où la nécessité de confier aux techniciens Chinois ce secteur de la maintenance.

4.1.2. Formation technique du personnel rwandais.

Constatant que ce complexe est le premier du genre construit dans notre pays et qu'il se pose un problème d'avoir un personnel initié à la gestion et à la maintenance de pareils équipements, la commission recommande au Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif de penser d'ores et déjà à la formation d'un personnel technique et administratif devant assurer la relève des techniciens chinois. Les représentants du MIJEUUCOOP ont informé que les démarches faites pour trouver des bourses de formation dans ce domaine n'ont pas abouti.

A cet effet, la commission a suggéré au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération de rappeler à la partie Chinoise, qu'au cours de la 1ère commission technique mixte Suisse-Rwandaise tenue à Kigali en octobre 1985, elle avait accepté, à la demande de la partie rwandaise, de fournir une assistance technique pour la gestion et la maintenance des équipements ainsi que pour la formation sur le tas, des cadres rwandais devant assurer la relève des techniciens chinois.

.../...

La commission a quantifié cette assistance technique Chinoise comme suit :

a) 3 Ingénieurs Techniciens dont :

1 Chef de service maintenance des équipements, des infrastructures sportives et hôtelières, qui assurerait également les fonctions de conseiller technique de la Direction du Complexe.

2 Ingénieurs attachés à la maintenance selon les différentes spécialisations, (Électronique-Sonorisation, Eau etc.....)

b) 2 cuisiniers Chinois, dont 1 Chef de service restaurant et Bar chargé de l'exploitation du restaurant et du bar prévu dans le bâtiment de logement des sportifs.

c) 1 Interprète Chinois pour les besoins de traduction et de communication.

S'agissant du statut de cette assistance technique ainsi que des conditions de rémunération, la commission recommande au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération de négocier si possible, auprès de la partie Chinoise pour qu'une partie des charges de cette assistance incombe au Gouvernement Chinois.

Enfin, compte tenu des problèmes soulevés par la gestion de certains projets de coopération avec certains pays asiatiques (Chinois, Corées) la commission recommande que, au cours de la phase transitoire, au moment de la désignation des homologues rwandais, il soit tenu compte des agents bien au fait des dossier.

2.2. Statut futur du Complexe Sportif de REMERA.

Avant de se prononcer sur la forme de gestion à adopter pour ce complexe sportif, la commission a d'abord étudié les avantages et les inconvénients de chaque mode de gestion proposé par le CIC Technique à savoir :

- a) L'exploitation directe par l'Etat
- b) La concession d'exploitation (location à des tiers)
- c) Le contrat de gestion et d'exploitation par un bureau privé spécialisé moyennant une rémunération fixée dans le contrat de gestion
- d) Crédation d'une société mixte qui serait propriétaire et gestionnaire du complexe.

2.2.1. AVANTAGES ET INCONVIENTS DE CHAQUE MODE DE GESTION

2.2.1.1. Concession d'exploitation (location à des tiers)

L'Etat confierait la gestion à une tierce personne physique ou moral avec un % fixe des redevances d'exploitation quel que soit les résultats de la gestion.

1.1. Avantages

- Garanties des possibilités de recettes au tierce personne,
- Paiement des impôts commerciaux,
- Gain double de l'Etat,
- Maximisation des recettes pour l'exploitant.

1.2. Inconvénients:

- Difficultés de trouver des candidats potentiels nationaux
- Probabilité plus élevée de trouver des concessionnaires étranger avec sortie des devises
- Risque de ne pas satisfaire le but recherche de la promotion sportive étant donné le souci premier de l'exploitant de maximiser le profit
- Risque de mauvaise maintenance des équipements et des infrastructures étant donné le souci de minimiser des dépenses d'entreprise.

Observation

Au niveau national, nous ne maîtrisons pas la technique know-how (savoir-faire) de gestion et de maintenance de pareils équipements. De ce fait il n'y a que des étrangers qui seraient intéressés (Chinois).

2.2.1.2. Crédit d'une société mixte

- Exploitation sans redevances à l'Etat sauf les impôts du trésor public.

2.1. Avantages

- Maximisation des recettes pour l'entreprise
- Possibilités d'imposition pour l'Etat.

.../...

2.2. Inconvénients

- Sorties probables des devises si les sociétés identifiées sont étrangères.

2.3. Observations

Cette formule suppose que les activités du complexe soient rentables pour intéresser les privés à participer au Capital - Action de l'entreprise. Aucune étude de rentabilité n'est pas réalisable dans l'immédiat.

2.2.1.3. Contrat de gestion et d'exploitation

3.1. Candidats potentiels

Les sociétés chinoises peut-être aussi les Fédérations Sportives Nationales ou Etrangères.

3.2. Avantages

- Maintenance des équipements
- Formation possible sur le tas du personnel rwandais
- Promotion des activités sportives parce que le contrat est accepté (contrat).

3.3. Inconvénients

Sorties des devises (salaires du personnel expatrié)
L'Etat devrait supporter les frais de transport, le déficit budgétaire de l'entreprise.

3.4. Observations

Une fois la gestion confiée à une société étrangère notamment Chinoise un contrat de gestion devrait être signé. Ceci entraînerait la mise en place d'une gestion appropriée avec un personnel pléthorique entraînant une sortie excessive des devises dans une période de récession, le système de gestion étant souvent imposé par le gestionnaire.

.../...

2.2.1.4. Exploitation directe par l'Etat

4.1.-Obligation morale d'exploitation rationnelle des infrastructures sportives.

- Le profit est national.
- Plus de compréhension dans la promotion des sports et loisirs (objectifs politiques).
- Responsabilisation des cadres nationaux à la bonne gestion de ce complexe (suivi et contrôle direct par le Gouvernement).

4.2. Inconvénients

- L'Etat doit toujours supporter le déficit budgétaire de l'entreprise.

4.3. Conclusion

Pour conclure, la commission a constaté que ni la concession d'exploitation, ni le contrat de gestion et d'exploitation, ni la création d'une société mixte ne sont pas possibles dans l'immédiat. Au démeurant de tous ces modes de gestion les inconvénients sont plus lourds que des avantages.

La forme la plus appropriée à cet effet serait : création d'un établissement public doté d'une personnalité juridique qui s'occuperaît de la gestion et l'exploitation directe du complexe et des dépendances.

Mais comme d'emblée l'on ne peut s'assurer d'un exploitant qui rentabiliseraît le mieux l'affaire, la commission recommande l'adoption d'une première période transitoire de 5 ans. La gestion serait confiée à une régie dotée d'une autonomie administrative et financière et administrée par un Directeur Rwandais assisté par un Conseil Consultatif de gestion désigné par le Ministre de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif.

Le Directeur serait appuyé dans l'exploitation matérielle de ce complexe par des cadres rwandais épaulé par les techniciens chinois (dont le profit a été indiqué plus haut) demander dans le cadre de la coopération.

.../...

Il ne reste alors pour le propriétaire que d'assumer ses responsabilités assurant directement la gestion.

Après la période transitoire de 4 ans, compte tenu des résultats obtenus par l'exploitation du complexe, le propriétaire pourrait convertir la Régie en l'une des 4 formes de gestion indiquée plus haut suivant l'expérience acquise au cours de la période transitoire et à la lumière des avantages comparatifs de chacune de ces formules.

A cet effet, et après délibération, la commission proposé au CIC Technique compétent, un projet d'Arrêté Présidentiel en annexe portant création de la "REGIE COMPLEXE SPORTIF DE REMERA" en Sigle "R.C.S.M." ci-joint en annexe ce projet d'Arrêté Présidentiel ainsi qu'un projet d'organigramme y relatif. Cette régie serait un service public autonome et décentralisé placé sous l'autorité hiérarchique du Ministre ayant les Sports et les Loisirs dans ses attributions.

Compte tenu de la contrainte temps et la pertinence des délais (le Stade doit être fonctionnel cette année et à compter de la période de sa réception provisoire) la commission recommande au MIJEU COOP de préparer d'ores un projet d'Arrêté Présidentiel réorganisant ses services ainsi qu'un Arrêté Ministériel déterminant le règlement d'ordre intérieur de cette régie. Ces documents seront soumis à l'approbation des services techniques concernés de la Présidence de la République, en vue de la publication de l'Arrêté Présidentiel autorisant la mise en place de la régie.

III. ETUDE DE RENTABILITE.

1. Evaluation physique des investissements

Il est à rappeler que la Chine a accordé au Rwanda un prêt de 70 millions de YUAN R.M.B. porté par après à 90 millions pour construire à la fois le complexe sportif de REMERA, l'hôpital italien de MUKAMIRA, les logements des experts et techniciens chinois de Kigali et ceux de KIBUNGO. Il n'est pas donc possible pour le moment d'isoler le coût des investissements relatifs au seul complexe sportif de REMERA.

Comme ni le MINITRAPE (Fonctionnaire-Dirigeant) ni le M.I.P.E.T qui a négocié le crédit, ni le MIJEUCOOP futur utilisateur ne connaissent pas le coût réel des investissements, la commission a trouvé qu'il n'y a que deux possibilités pour évaluer les investissements consentis pour la réalisation de ce complexe :

Soit la B.N.R. requiert auprès de la Banque Populaire de Chine tous l'enseignements détaillés relatifs au déblocage du crédit concernant ce complexe, ce qui sera difficile parce qu'il est peu probable qu'une comptabilité séparée pour chacun des 4 projets ci-dessus mentionnés ait été tenu à la Banque Populaire de Chine.

Soit il en procéderait alors à une expertise pour une évaluation globale des investissements physiques en place dont les résultats serviraient pour la confection du bilan initial du complexe et le calcul des amortissements.

Compte tenu de la complexité d'un tel travail ainsi que de volume des dossiers techniques à constituer, il s'avère certainement impossible d'achever une telle étude en si peu de temps; la commission note la pertinence de cette étude mais recommande que elle soit entreprise avec des délais suffisants,

3.2. Compte Prévisionnel d'Exploitation

3.2.1. Généralités

Dans l'immédiat, compte tenu de l'impossibilité de connaître le coût réel des investissements et des équipements réalisés pour le complexe, la commission n'a pas réalisé une étude de rentabilité en tant que telle.

Cependant, un compte prévisionnel d'exploitation pour la première année a pu être confectionnée afin de donner une idée globale de la rentabilisation possible du complexe. Ceci tient également des observations des représentants du MINITRAPE, M.I.P.E.T, et du MIJEUCOOP qui estiment que les coûts d'investissement réalisés se chiffraient environs à 50 millions de YUAN RMB.

.../...

2. Compte prévisionnel d'exploitation

2.2. RECETTE D'EXPLOITATION

Les recettes proviendront de l'exploitation du stade et de l'hôtel :

1) Pour le Stade il s'agit de l'exploitation:

- Du terrain de Football et d'Athlétisme
- du terrain de Basketball, Volleyball et Handball
- des terrains de tennis
- des locaux à louer
- des kiosques et boutiques
- de la publicité
- et l'exploitation des gymnases.

2) Pour l'hôtel il s'agit:

- de l'exploitation hôtelière
- de l'exploitation du Bar et du Restaurant
- et recettes diverses.

2.2.2. DEPENSES D'EXPLOITATION

Concernant les dépenses, il s'agira :

- des charges salariales du personnel rwandais
- des charges salariales des techniciens chinois
- des frais de fonctionnement de tout le complexe
- des charges administratives
- et amortissements des immobilisations.

2.2.2.1. PREVISION DES RECETTES D'EXPLOITATION DU STADE

1) Exploitation des terrains de Tennis

Données de base/hypothèse de calcul

- Nombre de courts (terrains) = 2 courts
- Nombre d'heures/jour = 8 heures

.../...

- Nombre de jours = 300 jours par an en réservant 5 jours par mois de manifestations publiques (en moyenne sur toute une année).
- Tarif d'entrée/heure= 50 FRW.

Recettes d'exploitation des cours de tennis

- Recettes journalières : $50 \text{ F} \times 8 \times 2 = 800 \text{ FRW/j.}$
- Recettes annuelles : $800 \text{ F} \times 300 = 240.000 \text{ FRW.}$
=====

2. Exploitation des terrains de Basketball

a) Hypothèse de calcul

- Nombre de terrains : 3
dont 2 terrains pour entraînement
1 terrain pour compétition capacité d'accueil ± 1000 personnes
- Nombre de séances d'entraînement = 8 séances/semaine
- Nombre de matches de Basketball (compétition) = 20.

b) Recettes d'exploitation Basketball

- Terrains d'entraînement:

Coût de location par séance : 500 FRW/séance
soit des recettes : $(500 \times 8) \times 4 \times 12 = 192.000 \text{ FRW/an.}$

- Terrains de compétition:

- Capacité d'accueil = 1000 personnes
- Droit d'entrée = 100 FRW/personne
- Nombres de matches = 20/an
- Recettes: $100 \text{ FRW} \times 1000 \times 20 = 2.000.000 \text{ FRW/an}$
soit TOTAL BASKETBALL : 2.192.000 FRW.
=====

.../...

1.3. Exploitation de terrains de Volleyball

a) Hypothèse de calcul

- Nombre de terrain = 1 terrain de compétition
- Nombre de matches = 20 par an
- Capacité d'accueil = 1000 personnes
- Droit d'entrée = 100 FRW par personne.

b) Recettes prévisionnelles de Volleyball

$$\begin{aligned} \text{- Recettes} &= 100 \times 1000 \times 20 = 2.000.000 \text{ FRW/an} \\ \text{Total recettes Basketball et Volleyball} \\ 2.000.000 + 2.192.000 \text{ FRW/an} &= 4.192.000 \text{ FRW/an.} \end{aligned}$$

N.B. : Ces activités sportives d'après notre hypothèse de calcul seront organisées par les associations et Fédérations Sportives et la Régie se contentera de percevoir 20% des recettes comme le fait actuellement le Fonds de promotion des activités sportives. La partie qui reviendrait à la Régie $4.192.000 \text{ FRW} \times 20\% = 838.400 \text{ FRW/an.}$ Ce pourcentage est donné à titre indicatif, il peut être fixé après avoir déterminé les charges d'exploitation de ces activités sur ces terrains afin de pouvoir les couvrir et dégager ainsi un boni. Cela est possible après une étude de rentabilité par secteur d'activité.

1.4. Exploitation de terrains de Football

a) Hypothèse de calcul stade : (voir détail dossier gestion des installations du Stade AMAHORO).

- Nombre de terrains : 1 Stade et 1 terrain d'entraînement
- Capacité d'accueil du Stade = 25.000 personnes
- Nombre de matches/an = 40 matches
- Droit d'entrée = 100 FRW/personne (hypothèse faible).

$$\begin{aligned} \text{b) Recettes stade: } 20\% \text{ de } (100 \times 25.000) \times 40 &= 20.000.000 \text{ FRW/an.} \\ \hline \end{aligned}$$

.../...

c) Recettes terrain d'entraînement

- Période d'entraînement 2 par jour
- Frais de location/jour = 2.000 FRW x 2 = 4.000 FRW
- Nombre de jour d'entraînement = 45/semaines
- Recettes par semaine = 4 x 4.000 FRW = 16.000 FRW
=====

- Recettes annuelles = (16.000 FRW x 52 = 832.000 FRW)

Recettes Football = 20.000.000 + 832.000 = 20.832.000 FRW

1.5. Recettes diverses du Stade

Ces recettes proviendront de la location ou l'exploitation des autres installations disponibles dans le Stade telles que :

- Buvettes
- Location des salles pour le déroulement des autres activités de manifestations récréatives ou de loisirs telles que :
 - Concerts
 - Soirée
 - Exposition
 - Meeting
 - Publicité
 - Imprimés.

Ces recettes pourraient être estimées comme suit :

a) Location buvettes: 200 FRW x 8 x 4 = 640.000 FRW/an.

On suppose que les 8 buvettes seraient louées uniquement pour les jours de matches de Football. (40 matches/an).

b) Recettes de Publicité : 5.000.000 FRW d'après les offres actuellement enregistrées au niveau du MIJEUCOOP.

c) Autres recettes :

| | |
|---|-----------------|
| 6 concerts par an : 100.000 x 6 | = 600.000 FRW |
| 1 exposition commerciale | = 500.000 FRW |
| Ventes des imprimés et journaux | = 600.000 FRW |
| Projections film, vidéo et autres activités attractives | = 1.000.000 FRW |
| TOTAL | 2.700.000 FRW |
| | 5.640.000 FRW |

Total recettes diverses 8.340.000 FRW.

.../...

RECAPITULATIF DES RECETTES TOTALES STADE AMAHORO

| | |
|-----------------------------|--------------------------|
| 1. Tennis | 240.000 FRW |
| 2. Basketball et Volleyball | 838.400 FRW |
| 3. Football | 20.832.000 FRW |
| 4. Recettes diverses | <u>8.340.000 FRW</u> |
| TOTAL | 30.250.400 FRW. ===== |

3.2.2.1.2. Recettes prévisionnelles d'exploitation hôtel

Les recettes d'exploitation de l'hôtel proviennent essentiellement de l'exploitation des chambres, du Restaurant et du Bar ainsi que des recettes diverses.

1. Exploitation des chambres

Hypothèse de calcul

2000 FRW/chambre double/nuit

1500 FRW/chambre simple/nuit

Taux d'occupation Hôtel 60% sur 80 chambres.

Recettes Hôtel:

La moyenne pondérée de ces hypothèses à savoir 2.000 FRW et

1.500 FRW donne 1.750 FRW par chambre,

(moyenne pondérée $1.750 \text{ FRW} \times 49 \times 30 \times 12 = \underline{\underline{30.240.000 \text{ FRW}}}$)

2.2. Exploitation restaurant

Hypothèse de calcul:

- 600 FRW/plat

- 80 plat servis/jour.

Recettes restaurant : $600 \text{ FRW} \times 80 \times 30 \times 12 = \underline{\underline{17.280.000 \text{ FRW}}$

par an.

.../...

2.3. Exploitation Bar

- Recettes brutes des ventes de bières et limonades
forfait 5.000 FRW/jour.
- Vins et liqueurs = 2.000 FRW/jour.
- Divers = 1.000 FRW/jour.

Total des recettes $(8.000 \text{ F} \times 30) \times 12 = 2.880.000 \text{ FRW/an}$

2.4. Exploitation diverse : 3.000.000 FRW.

- Ventes journaux : 100.000
 - Boutiques : 500.000
 - Cantines : 500.000
 - Location salon de coiffure : 500.000
 - Védelthéque : 200.000
 - Soirée créatives : 1.200.000
- (€ par an à raison de 200.000/soirées).

RECAPITULATIF DES RECETTES HOTEL

| | |
|----------------------|----------------------------|
| Recettes chambres | = 30.240.000 |
| Recettes restaurant | = 17.280.000 |
| Recettes Bar | = 2.880.000 |
| Recettes diverses | = 3.000.000 |
| Total recettes Hôtel | = 53.400.000 FRW. ===== |

RECAPITULATIF DES RECETTES D'EXPLOITATION DU COMPLEXE

| | |
|-------------------------------|----------------------------|
| Recettes d'exploitation Stade | = 30.250.400 FRW |
| Recettes d'exploitation Hôtel | = 53.400.000 FRW |
| Total Recettes | = 83.650.400 FRW. ===== |

.../...

3.2.2.2. Dépenses d'exploitation du Complexe Sportif

3.2.2.2.1. Charges salariales personnel Chinois

| | |
|---|-------------------------|
| 1 Chef de service Maintenance (Ingénieur Conseiller à la Direction) | 80.000 FRW |
| 1 Chef de service Restauration et Bar | 80.000 FRW |
| 2 Ingénieurs attachés à la maintenance | 140.000 FRW |
| 1 Chef cuisinier | 70.000 FRW |
| 1 Interpréte | <u>70.000 FRW</u> |
| 6 Chinois | <u>440.000 FRW/mois</u> |

Soit total de 5.280.000 FRW/an.

3.2.2.2.2. Charges salariales du Personnel Rwandais

| Nombre de personnes | Désignation des services/fonctions | salaire de base par mois |
|---------------------|--|--------------------------|
| 10 | ! Département du Stade | ! 320.000 FRW |
| 1 | - Chef du Département Stade | 60.000 FRW |
| 1 | - Chef de services exploitation activités sportives | 40.000 FRW |
| 1 | - Chef de section programmation organisation compétition | 35.000 FRW |
| 1 | - Chef de section Etudes | 31.000 FRW |
| 3 | - Chef de bureau:- Sport Individuel 30.000 FRW | 90.000 FRW |
| 3 | - Sport collectifs (30.000 FRW) | |
| 3 | - Gestion matériel sportif (30.000 FRW) | |
| 3 | - Agents attachés à ces bureaux (20.000 F)60.000 FRW | |
| 19 | ! Département Finances S/Total | : 590.000 FRW |
| 1 | - Chef de Département des Finances | 60.000 FRW |
| 1 | - Chef de service comptabilité générale | 40.000 FRW |
| 1 | - Chef de service gestion et approvisionnement | 40.000 FRW |
| 1 | - Chef de service gestion commerciale | 40.000 FRW |

.../...

| | | |
|----|---|-----------------------|
| 4 | - Chefs de section: | |
| | - Comptabilité Stade : 35.000 FRW | 140.000 FRW |
| | - Centralisation : 35.000 FRW | |
| | - Comptabilité Hôtel : 35.000 FRW | |
| | - Caisses-trésorerie : 35.000 FRW | |
| 3 | - Chefs de bureau : | |
| | - Exploitation Kiosque:30.000 FRW | 90.000 FRW |
| | - Statistiques :30.000 FRW | |
| | - Promotion et loisirs:30.000 FRW | |
| 4 | - Agents attachés à ces sections (20.000) | 80.000 FRW |
| 1 | - Chef de bureau magasin central | 30.000 FRW |
| 1 | - Chef de bureau achat et approvisionnement | 30.000 FRW |
| 2 | - Magasiniers : (20.000 FRW) | 40.000 FRW |
| 31 | - <u>Départements Hôtel</u> : S/Total | : <u>590.000 FRW.</u> |
| 1 | - Chef de département | 60.000 FRW |
| 1 | - Chef de service Hôtellerie et réception | 40.000 FRW |
| 1 | - Chef de service restauration et bar (Chinois) | FRW |
| 3 | - Chef de section:- gestion des chambres (35.000 FRW) | 70.000 FRW |
| | - Cuisine et restauration (chinois) | |
| | - Bar et salon de loisir (35.000 F) | |
| 3 | - Réceptionistes (20.000 FRW) | 60.000 FRW |
| 1 | - Aide cuisinier | 30.000 FRW |
| 4 | - Cuisiniers (25.000) | 100.000 FRW |
| 4 | - Agents attachés au service restauration (20.000 FRW) | 80.000 FRW |
| 1 | - Bar-man en chef | 25.000 FRW |
| 4 | - Barmans (80.000 FRW) | 320.000 FRW |
| 5 | - Agents attachés au service de chambres : 8.000 FRW | 40.000 FRW |
| 3 | - Agents attachés à la buanderie (8.000 F) | 24.000 FRW |
| 1 | - Responsable de la buanderie | 30.000 FRW. |

.../...

| | | |
|----|--|--------------------|
| 44 | - <u>Direction de la Régie : S/Total</u> | <u>686.000 FRW</u> |
| 1 | - Directeur de la régie | 100.000 FRW |
| 1 | - Chef de service maintenance (chinois) | 80.000 FRW |
| 1 | - Chef de section entretien des infrastructures | 35.000 FRW |
| | - Equipements Hôtelière et du Stade | |
| 3 | - Chef de bureau:-dépendance stade (30.000) | 60.000 FRW |
| | -dépendance hôtel (30.000) | |
| | -terrains et espaces verts (chinois) | |
| 1 | - Chef de bureau adjoint terrains et espaces verts | 30.000 FRW |
| 5 | - Agent attachés au bureau dépendances (8.000 FRW) | 40.000 FRW |
| 5 | - Agent attachés au bureau entretien des espaces verts et terrains de jeux (8.000 FRW) | 40.000 FRW |
| 1 | - Chef de section administration générale | 35.000 FRW |
| 1 | - Chef de bureau gestion du personnel | 30.000 FRW |
| 1 | - Chef de bureau secrétariat général | 30.000 FRW |
| 1 | - Agent attaché à la gestion du personnel | 20.000 FRW |
| 1 | - Agent attaché aux relations publiques et documentation (responsable) | 20.000 FRW |
| | Centraliste téléphoniste | 15.000 FRW |
| 4 | - Dactylographes (15.000 F) | 60.000 FRW |
| 5 | - Chauffeurs (15.000 F) | 75.000 FRW |
| 6 | - Plantons (8.000 FRW) | 48.000 FRW |
| 6 | - Veilleurs (8.000 FRW) | 48.000 FRW |

Récapitulatif des charges salariales

| | |
|------------------------------|--------------------|
| 10 Départements du Stade | 320.000 FRW |
| 19 Départements des Finances | 590.000 FRW |
| 31 Départements Hôtelier | 590.000 FRW |
| 44 Directions de la Régie | <u>666.000 FRW</u> |
| 104 Total général/mois soit | 1.866.000 FRW |
| Total Général/an | 22.152.000 FRW |
| | <u>240.000 FRW</u> |
| | 22.392.000 FRW |

.../...

3.2.2.2.6. Récapitulatif des charges d'exploitation:

| | |
|--|--------------------------|
| 1) Charges salariales personnel chinois | 5.280.000 F./an. |
| 2) Charges salariales personnel rwandais | 22.392.000 F./an. |
| 3) Frais de fonctionnement | 24.480.000 F./an. |
| 4) Frais administratif | <u>15.580.000 F./an.</u> |
| | S/Total |
| | 67.732.000 F./an. |
| 5) Amortissement | 240.000 F./an. |
| | <u>43.034.760 F./an.</u> |

IV. RESULTAT:

| | |
|--|---------------|
| 1. Résultat Brut avant amortissement soit (83.650.400 - 67.732.000) | 15.918.400 F. |
| 2. Résultat Net après amortissement | 26.876.360 F. |

V. CONCLUSIONS:

A la lumière du compte prévisionnel d'exploitation, il ressort que dans des conditions normales d'exploitation le Complexe Sportif de REMERA dégage au terme du premier exercice spécial, un bénéfice (avant amortissement) pouvant assurer un autofinancement minimal. Le résultat net après amortissement pourrait être aussi positif sous réserve de réaménagements de certaines infrastructures sportives susceptibles d'attirer ou créer, loisirs engendrant d'autres recettes supplémentaires pour le complexe (exemple: construction piscine, terrains de compétition pour le tennis, terrains d'entraînement pour volleyball etc....)

A cet effet, en vue d'assurer la rentabilisation effective de ce complexe, la commission recommande :

Que la Direction et le Conseil Consultatif en gestion soit réellement motivée par une bonne rémunération et d'autres avantages substantiels.

.../...

3.2.2.2.3. Charge de Fonctionnement:

| | |
|---|---------------------|
| 1) Eau + Electricité (Stade et Hôtel) | 400.000 F/mois |
| 2) Consommation (approvisionnement) et fourniture diverses | |
| - pour l'Hôtel et le Restaurant | 900.000 FRW/mois |
| - pour le Stade et le terrains de jeux (savons papier hygiénique etc...) | 10.000 FRW/mois |
| 3) Entretien véhicules et carburant | 300.000 FRW/mois |
| 4) Fournitures de bureau | 30.000 FRW/mois |
| 5) Frais téléphonique et télex | 100.000 FRW/mois |
| 6) Billet d'avion et commande diverses à l'étranger et frais de mission | 300.000 FRW/mois |
| | <hr/> |
| S/total | 2.040.000 FRW/mois |
| | soit |
| | 24.480.000 FRW/mois |

3.2.2.2.4. Amortissement:

| | |
|---------------------|---------------------|
| 1) Infrastructure | 40.000.000 FRW |
| 2) Equipements | 1.034.760 FRW |
| 3) Matériel roulant | <hr/> 2.000.000 FRW |
| | 43.034.760 FRW |

3.2.2.2.5. Frais Administratifs:

| | |
|--|----------------------|
| 1) Assurance forfait | 6.000.000 |
| 2) Licence et permis d'exploitation (ff) | 600.000 FRW/mois |
| 3) Frais médicaux personnel et prévoyances sociales (C.S.R.) | 600.000 FRW/mois |
| 4) Indemnité logement personnel de direction | 6.480.000 |
| -(30.000 Directeur + 15.000 Chef de service - Charge logement chinoise) | |
| 5) Frais de représentation du Directeur | 500.000 FRW/mois |
| Emolument du conseil d'administration (200.000 x 7) | 1.400.000 FRW/mois |
| Emolument à payer par séance effectivement prisée | |
| | <hr/> S/Total |
| | <hr/> 15.580.000 FRW |

.../...

Qu'un effort soit fait pour augmenter la fréquence des manifestations sportives en vue de générer non seulement des recettes susceptibles d'assurer son autofinancement mais aussi de procurer des loisirs sains à la population généralement désœuvrée en dehors des heures normales de travail.

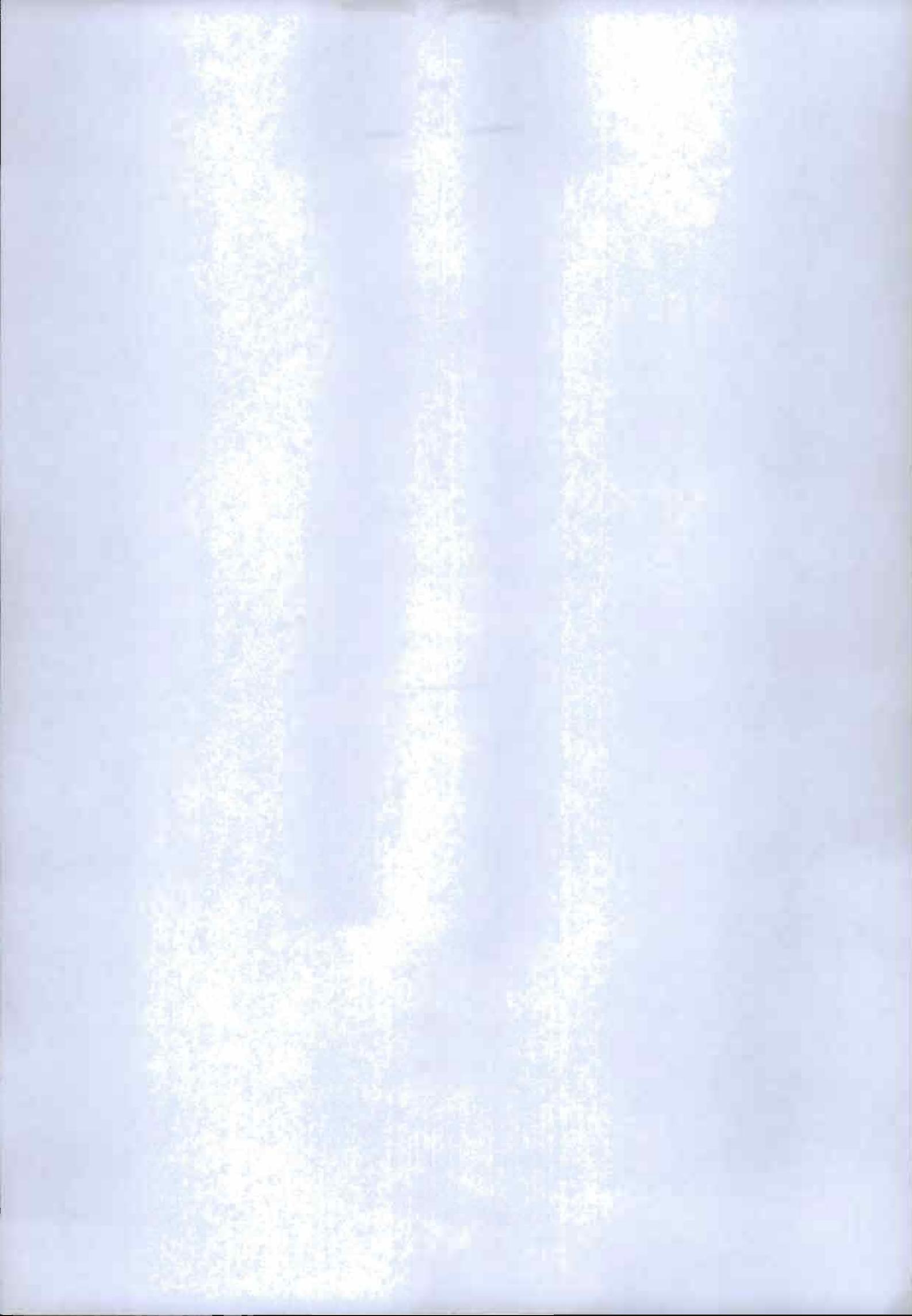
Etant donné que la réalisation de ce complexe résultait d'un crédit à rembourser, l'idée de gratuité devrait être abandonnée afin de privilégier une gestion purement commerciale.

A cet effet les services publics qui utilisereraient les installations de ce complexe devraient également supporter les charges afférentes aux prestations leur fournies.
Ce travail fait à la hâte ne peut offrir que des données à titre indicatif, susceptibles de modification ou de complément par l'équipe de gestion pour une meilleure exploitation.

.../...

Liste des Membres de la Commission

| | | |
|----------------------------|--------------------------------------|---------------|
| 01. MUGEMA Romuald | Président de la Commission MIJEUCOOP | |
| 02. NJANGWE Philippe | MIJEUCOOP | Membre |
| 03. KAYOBOKE Ferdinand | MIJEUCOOP | (Observateur) |
| 04. TWAGIRAYEZU Emmanuel | MIJEUCOOP | (Observateur) |
| 05. ILIBANJE Melchior | MIJEUCOOP | (Observateur) |
| 06. GAKWANDI Jean Baptiste | MINITRAPE | Membre |
| 07. UBALIJORO Bonaventure | O.R.T.P.N. | Membre |
| 08. MEERSSEMAN Marcel | O.R.T.P.N. | Membre |
| 09. BICAHAGA Christophe | B.N.R. | Membre |
| 10. NIZEYIMANA Joseph | MINAFFET | Membre |
| 11. TERERAHO Célestin | MINAFFET | Membre |
| 12. NSENGIMANA Justin | MINIPLAN | Observateur |
| 13. KAREMERA Pierre | MIJEUCOOP | Observateur |
| 14. HABIMANA Laurent | CCO | Membre |
| 15. MUSILIKARE J.N. | MIJEUCOOP | Observateur |
| 16. UWIDUHAYE | MINIFINECO | Membre |
| 17. MPATSWENUMUGABO T. | MINIFINECO | Membre |
| 18. GIRAMAHORO J. | O.R.T.P.N. | Membre |
| 19. KABERA Guy | MIJEUCOOP | Rapporteur. |



COMTE-RENDU DES TRAVAUX DE LA REUNION DE MISE AU POINT
SUR L'EMISSION "EJO NZAMERA NTE ?

Jeudi, 4 février 1988, à 16h00 s'est tenue dans la grande salle du Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif, une réunion qui avait pour objet de voir si la réalisation actuelle de l'émission "EJO NZAMER-RA NTE ?" répondait au voeu du Président de la République exprimé dans son discours prononcé à NYAKINAMA en mai 1986.

Ont pris part à cette réunion :

MIJEU COOP

- Le Ministre de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif, le Lieutenant Colonel BEM Augustin NDINDILYIMANA, Président de la réunion;
 - Le Secrétaire Général, Romuald MUGEMA
 - Le Directeur Général de la Jeunesse, Narcisse MUNYAMBARAGA
 - Le Directeur Général du Mouvement Coopératif, Thomas MBATEYE
 - Le Directeur Général des Sports et Loisirs, Norbert MUHATURUKUNDO
 - Les Chroniqueurs : - Evariste NGWIJE (Mouvement Coopératif)
 - Jeanne RUGERINYANGE (Mouvement Coopératif)
 - Epimaque MUNYANEZA (Jeunesse)
 - Agnès NIYOKINDI (Jeunesse)

ORINFOR

- Le Directeur de l'Office Rwandais d'Information, Christophe MFIZI
 - Le Chef de Section Etude et Programmes, Jean Marie Vianney MVURIRWENANDE
 - Le Chef de Section Programmes, Paul MBARAGA
 - Le Chef de Sous-Section Production-Animation, Anastase NZABILINDA
 - Le Responsable de l'Emission "EJO NZAMERA NTE?", Alexis NSHIMIYIMANA.

OBJET DE LA REUNION

Suite à l'interpellation du Ministre de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif par le Chef de l'Etat, celui-ci se demandait si l'émission "EJO NZAMERA NTE ?" allait continuer à ne faire qu'inventorier les problèmes des jeunes sans y répondre. Suite également à certains échos de l'opinion publique, le Ministre de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif a jugé bon de convoquer une réunion de mise au point pour trouver une réponse urgente à donner.

... / ...

Le Ministre NDINDILYIMANA a tenu d'abord à remercier l'ORINFOR pour sa grande et précieuse contribution dans la sensibilisation, la mobilisation et l'encadrement des jeunes, surtout à l'occasion du Festival organisé en 1987. Il a ensuite demandé des précisions sur l'émission en question dont la demande avait été formulée par le Président de la République.

Prenant à son tour la parole, le Directeur de l'Office Rwandais d'Information a remercié le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif de sa collaboration renouvelée à plusieurs reprises et de l'appui que lui et d'autres départements et institutions apportent dans la réalisation du magazine des jeunes "EJO NZAMERA NTE ?".

Rappelant qu'il avait lui-même provoqué une rencontre malheureusement trop rapide avec le Ministre pour lui parler non seulement de l'émission à lancer mais également de la mobilisation de la Jeunesse par la création entre autre d'un festival national de la jeunesse, le Directeur de l'ORINFOR a souligné que l'émission en question avait été demandée par le Chef de l'Etat et a été préparée par l'ORINFOR, qui en a assuré l'encadrement de la réalisation puisque la plupart des producteurs proviennent des départements et autres institutions.

L'ORINFOR étant trop impliqué dans cette émission, le Militant Christophe MFIZI a demandé au Ministre de donner d'abord des impressions de son département et des échos lui parvenus pour voir quels réajustements pourraient être faits.

CRITIQUES ET ECHOS

Le Ministre de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif a souligné que distinction devrait être faite à propos de ceux qui se posent beaucoup de questions sur l'émission "EJO NZAMERA NTE ?".

- a) Les jeunes d'abord; pour eux l'émission est une occasion de s'exprimer. Mais parfois, ils n'ont pas de réponses pour certaines des questions posées. Le Ministre trouve que ce n'est pas dans l'habitude des Rwandais de ne pas répondre à une question posée.
- b) Pour les autorités, l'émission ne va pas tout à fait dans le sens de la demande du Chef de l'Etat d'informer les jeunes des expériences intéressantes et des réalisations accomplies par eux, d'un coin à l'autre du pays.

.../...

- c) Le journaliste n'encadre pas les jeunes lors des débats dans le cadre de "EJO NZAMERA NTE ?". Il devrait être suffisamment informé sur ce qu'il faut répondre. Par exemple : quand les jeunes demandent des groupements à caractère coopératif, là il faut savoir que les groupements ne se donnent pas. Ils sont créés par les intéressés eux-mêmes.
- d) Certains disent que l'émission peut créer et entretenir un climat de conflit, les jeunes croyant que les autorités doivent tout faire pour eux et à leur place.
- e) Une question en rapport avec cela : l'émission va-t-elle dans le sens du voeu du Président de la République tel qu'il a été exprimé à NYAKINAMA ?

Le Directeur de l'ORINFOR a demandé si les critiques énumérées étaient celles relevées par les services du MIJEUCOOP. Non, pas nécessairement, a répondu le Ministre, soulignant que son département a réagi dans la mesure du possible aux problèmes relevés dans l'émission par ses services et touchant directement le MIJEUCOOP.

LES DEBATS

Le Directeur de l'ORINFOR : Il faut d'abord rappeler que le voeu du Chef de l'Etat, en ce qui a trait à l'émission radiodiffusée, comportait deux aspects.

Le premier consistait à faire parler les jeunes eux-mêmes de leurs problèmes, de la façon dont ils peuvent s'organiser et entreprendre des activités productives et rémunératrices, donner la parole à tous ceux qui peuvent et veulent faire des propositions constructives.

Le deuxième aspect consistait à communiquer les réalisations des jeunes d'un coin à l'autre pour favoriser la fertilisation réciproque des idées.

Il est certain qu'avant de rendre service à quelqu'un, l'on doit d'abord le connaître à fond (ses besoins, ses aspirations, ses potentialités, ses faiblesses etc ...). C'est ce que vise la première étape de l'émission dénommée "Découverte des jeunes", au cours de laquelle ces derniers exposent leurs problèmes, leurs réalisations et leurs difficultés. Ils dégagent également des ébauches ou tentatives de solution. Dans cette étape, il a été envisagé de parcourir toutes les Communes pour éviter le globalisme gratuit, qui est d'ailleurs prohibé par l'objectivité.

Au premier février 1988, cinq Préfectures ont été visitées à savoir : KIBUYE, KIBUNGO, CYANGUGU, GIKONGORO et GISENYI. Il ne reste que les cinq autres Préfectures, à savoir : BYUMBA, GITARAMA, RUHENERI, BUTARE et KIGALI. Au cours de la première étape, les jeunes et les autorités locales se font des promesses à travers les tentatives de solutions aux problèmes soulevés. Certains sont réalisables dans l'immédiat, d'autres le sont à long terme. La tournée de suivi est alors indispensable pour dégager les résultats de ces engagements. La deuxième étape consistera en la concertation avec les personnes concernées par l'éducation et l'encadrement des jeunes. Celles-là auront à expliquer aux jeunes comment elles ont essayé de promouvoir leur progrès aux cours de ces dernières années et comment elles envisagent les perspectives de développement.

Nous croyons que certaines questions commencent à connaître des solutions. Ainsi certaines questions posées au début de l'émission ne reviennent plus parce qu'on a senti qu'elles sont en train de trouver des réponses. Par exemple, au début de l'émission, les jeunes ciblaient l'Etat, dans un deuxième temps ils ont visé le Bourgmestre, puis le Conseiller, puis l'Encadreur et enfin les Parents. Donc l'émission est évolutive et à mon avis (nta nkumi yigaya), nous sommes en train de répondre au voeu du Chef de l'Etat. Nous avons retenu la philosophie de faire parler les jeunes eux-mêmes !

Pour la question relative à peu d'informations dont dispose le journaliste pour donner des réponses solides, nous ne sommes pas tout à fait d'accord. Nous ne pouvons pas nous substituer aux responsables concernés, compétents - Il revient au journaliste d'être un médiateur; il suscite l'expression des problèmes et s'adresse à qui de droit pour répondre! C'est pourquoi dans les débats, le Bourgmestre, le Conseiller, l'Encadreur ou l'Agronome ont été appelés à répondre chaque fois qu'ils étaient interpellés. Si les autorités compétentes pouvaient être attentives, elles pourraient alléger beaucoup de problèmes en y apportant des réponses.

Quant à dire que les jeunes s'en prennent aux autorités, il faut noter que les jeunes ont relevé les lacunes et s'en plaignent à l'antenne. Ils les expriment librement et en tirent des conclusions d'avenir. Bien sûr, il peut y avoir ceux qui exagèrent et inventent. Mais le fait est que certains Bourgmestres refusent d'apparaître dans les débats et se consacrent à d'autres activités ce même jour. Certaines autorités mises en cause dans les débats, surtout à l'occasion des reportages en plein air dans les Communes, persécutent nos interlocuteurs après notre départ et cela devient un problème quand l'émission (c.à.d. la Radio) ne parvient pas à régler la situation et rétablir la compréhension et la tolérance.

.../...

On se serait attendu à ce que les autorités donnent un suivi aux réclamations des jeunes dans la mesure du possible. Au lieu de cela, plusieurs Bourgmestres, lors de leurs dernières assises à BUTARE ont souhaité la suppression de l'émission "EJO NZAMERA NTE?", sous prétexte qu'elle serait subversive, alors qu'en réalité les jeunes y dénoncent certains abus.

Du reste, compte tenu des éléments recueillis et radiodiffusés et de l'importante correspondance des auditeurs, l'émission "EJO NZAMERA NTE?" figure parmi nos émissions préférées du public.

Beaucoup d'auditeurs, surtout des fonctionnaires réclament cette émission pendant les soirées ou aux jours fériés. Ils disent que l'émission est diffusée, à une heure, où ils ne sont pas à l'écoute, donc au service. Mais vu que la cible de l'émission est la jeunesse rurale descolarisée ou non scolarisée, désœuvrée, il convient de choisir une heure d'écoute qui arrange ce groupe-cible.

L'émission est réalisée avec le concours de tous les départements qui ont des chroniques à la Radio, sauf le MINIFOP, MINADEF, LA CAISSE SOCIALE et l'ORTPN. Il faudrait leur faire part de notre reconnaissance. Ces Départements ou autres institutions mettent à notre disposition : agents, voitures et frais de mission pour épauler chaque descente dans une Préfecture.

Pour conclure, on peut noter que les émissions "EJO NZAMERA NTE?", et "DUSANGIYE IJAMBO" nous faisaient un peu peur au moment de leur lancement : nous craignions beaucoup d'écart de langage de la part du public. Finalement, nous avons constaté que le public était mûr et que les jeunes s'en prenaient eux-mêmes séance tenante à tel d'entre eux qui déra pait. D'autre part, voilà une émission qui est une réussite, parce qu'elle parvient à émouvoir à la fois les jeunes, leurs responsables immédiats et les autorités nationales ... Le dialogue est établi.

LE MINISTRE DE LA JEUNESSE ET DU MOUVEMENT COOPERATIF

Je pense que nous devrions être objectifs et voir si on a fait le mieux pour que notre émission "EJO NZAMERA NTE?" ait moins de lacunes possibles. On ne sent pas une évolution sensible dont vous avez parlé dans l'émission ?

Il faut que le journaliste soit un médiateur, c'est-à-dire qu'il serve d'intermédiaire entre les jeunes et les parents ainsi que les autorités politico-administratives.

.../...

.....

En conclusion, oui, on peut se féliciter de l'émission, mais je connais des pays de l'Afrique de l'Ouest où des émissions semblables étaient réalisées, mais qu'on a dû abandonner parce qu'elles effrayaient au lieu de trouver des réponses aux problèmes soulevés. Alors la question est la suivante: peut-on continuer à soulever des problèmes sans réponses ?

LE CHEF DE SECTION PROGRAMMES (Radio) :

L'émission des jeunes en question a quatre phases :

- 1.- Inventaires des problèmes des jeunes (découverte de la jeunesse);
- 2.- Etude de l'efficacité des solutions apportées aux problèmes des jeunes; vérification de l'adéquation des aspirations des jeunes avec les politiques des départements spécialisés;
- 3.- Feed-back dégageant les tendances des jeunes, des parents, des autorités sur l'avenir des jeunes;
- 4.- NIMARIKE IKI ? qui est la phase finale et lointaine d'ailleurs. C'est cette phase qui, en réalité, suggérera aux jeunes les activités réalisables. Avant d'y arriver, il fallait d'abord inventorier les problèmes de la jeunesse.

LE MINISTRE DE LA JEUNESSE ET DU MOUVEMENT COOPÉRATIF :

Je ne comprends pas très bien ce "NIMARIKE IKI ?".
Qu'est-ce-que l'étape apportera de neuf; Prévoyez-vous des débats ? Sera-ce le moment où les autorités vont donner des réponses ? Une commission d'évaluation est-elle prévue pour faire le point sur ces débats ?

LE DIRECTEUR DE L'ORINFOR :

Rappelle au Ministre que le voeu du Chef de l'Etat de voir les jeunes communiquer leurs réalisations d'un coin à l'autre du pays est sûrement respecté. La première mission des journalistes est de communiquer ce qui est ici et ailleurs. Nous sommes en train de nous organiser pour faire une évaluation de l'émission "EJO NZAMERA NTE?". Nous avons seulement un problème de délai. A mon point de vue, cette émission a très bien fonctionné parce qu'elle a interpellé tout le monde.

Si le monde continue à croire que c'est le journaliste qui va répondre à toutes les questions, il vaudrait mieux arrêter l'émission. Normalement le journaliste est un médiateur, c'est à dire qu'il permet au message de passer. Le MIJEU COOP, lui, doit saisir le Gouvernement de l'esprit de l'émission et politiquement, des résultats qu'on peut atteindre, ainsi que des interpellations que l'émission fait à tous les services.

Chaque département devrait faire comme vous : organiser l'écoute de l'émission, dégager les questions qui le concernent et trouver le moyen d'y répondre. Car les questions qui sont soulevées dépassent le MIJEUCOOP; elles sont interministérielles. Le Ministre de la Jeunesse devrait saisir le Gouvernement de l'esprit de l'émission. Si le politicien décide que nous arrêtons l'émission, nous nous inclinerons.

Pour moi l'émission ne doit pas s'arrêter avant d'avoir fait le tour des Préfectures afin de connaître les problèmes spécifiques qui s'y posent. Il suffit qu'on ne reprenne pas trop, si ce n'est pour rappel, les problèmes posés ailleurs.

Il faut reconnaître l'inquiétude ressentie surtout au niveau de la méthodologie mais pas au niveau des objectifs. Peut-être d'ailleurs que les problèmes posés sont en train de trouver des réponses.

LE SECRETAIRE GENERAL AU MIJEUCOOP :

Pense qu'il faut quand même souligner les aspects positifs de l'émission "EJO NZAMERA NTE ?" qui ont été surtout la sensibilisation, la responsabilisation des jeunes et des parents et surtout cette interpéllation de l'autorité. Quant aux réponses, il y en a de très bonnes mais il faut noter aussi le manque d'information de la part du journaliste, qui ne peut d'ailleurs fournir toutes les réponses.

Maintenant nous pouvons nous poser la question suivante : dans quelle mesure le journaliste doit-il être accompagné d'autres agents d'autres départements ? On peut voir comment organiser une synthèse, après le passage dans 4 ou 5 Préfectures.

A ce moment, il serait organisé un débat entre différents responsables concernés.

Ma question : à quoi servira ce travail que nous sommes en train de mener ? Pour que ces débats puissent porter des fruits, il faudrait revoir aussi la place de l'émission parce qu'elle pose aussi un problème dans la mesure où les responsables concernés ne peuvent pas la suivre. Quand est-ce que l'émission peut vraiment toucher le public ?

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA JEUNESSE :

Comme il est vrai que "NTANKUMI YIGAYA", au lieu... de l'auto-évaluation, il faudrait associer les autres départements intéressés dans l'évaluation envisagée. Il serait bon de faire une pause et de faire l'évaluation. C'est suite à cette évaluation qu'on pourrait réajuster le tir.

.../...

- Pourquoi ne pas prévoir des émissions dans lesquelles on entendrait les parents, l'autorité et d'autres personnalités de parler de leur expérience ?

- Les problèmes de la jeunesse sont des problèmes de la société. Ce sont des problèmes nationaux. Même les autres émissions devraient partir des problèmes posés et être complémentaires.

LE RESPONSABLE DE L'EMISSION : Alexis NSHIMIYIMANA

Je suis très peiné de ce que l'on me nie ma qualité de rwandais. J'ai été un enseignant. Je sais qu'à une question, il faut une réponse. Et si je ne réponds pas selon la politique nationale je ne me comporterais pas en tant que rwandais.

Mous venons de réaliser, depuis le 02 avril 1987, 89 émissions. Depuis la 40ème, on peut prendre au hasard, on ne trouvera aucune où nous n'avons pas essayé de répondre aux questions immédiates des jeunes. Nous avons même associé les parents et les autres responsables. Même quand ils n'étaient pas là, nous nous arrangions pour aller chercher et enregistrer hors réunion un vieux pour répondre à une question posée. Je ne comprends pas dès lors d'où viennent les inquiétudes selon lesquelles l'émission ne répond pas aux questions posées.

LE CHEF DE SECTION PROGRAMMES (Radio) :

Il insiste sur la notion de crédibilité de l'information. Le journaliste n'est pas une boîte à réponses. Il ne lui appartient pas de donner des réponses mais de recueillir des réponses auprès des sépcialistes, auprès des personnes habilitées.

SYNTHESE

LE MINISTRE DE LA JEUNESSE ET DU MOUVEMENT COOPERATIF :

Pour ce qui est des réponses à donner aux problèmes posés, il faut retenir que l'émission concerne tous les départements, qui devraient l'écouter pour réagir, donner des réponses au fur et à mesure que les questions sont posées.

Il faudrait une certaine évaluation par les départements les plus concernés par les problèmes posés par les jeunes. Même les autorités communales et les parents devraient y être représentés. A votre avis, ne faudrait-il pas une certaine évaluation ?

LE DIRECTEUR DE L'ORINFOR :

Nous sommes en train de la faire. Le Conseil d'Administration de l'ORINFOR, en tant qu'organe chargé de suivre l'exécution de la nouvelle grille des Programmes, a prévu de faire cette évaluation. Il la fera en tenant compte de cette réunion. Mais elle portera surtout sur le point de vue de la méthodologie.

Je souhaite vraiment que nous soyions très clairs, que nous sachions la réponse à la question : l'émission "EJO NZAMERA NTE ?" va-t-elle dans le sens du souhait du Chef de l'Etat ? Faut-il abandonner les émissions comme semblent le souhaiter certaines autorités ?

LE MINISTRE DE LA JEUNESSE ET DU MOUVEMENT COOPERATIF :

Ce que nous pensons après ces discussions :

l'ORINFOR travaille dans le sens du discours de NYAKINAMA. Il y aurait moyen toutefois d'assurer l'équilibre entre les deux volets de ce discours à savoir, d'une part tendre le micro aux jeunes pour s'exprimer et d'autre part communiquer leurs réalisations et leurs expériences d'un coin à l'autre pour arriver à la fertilisation réciproque des idées. Mais un journaliste-médiateur doit jouer un certain rôle. Il faut quand même un commentaire de sa part ! Celui-ci doit avoir le savoir-faire, et ne pas laisser le jeune continuer à déraper.

Donc l'évaluation est acceptée. Mais doit-on s'arrêter, faire cette évaluation et reprendre après ? Je pense qu'on ne s'arrête pas et qu'on va équilibrer la 1ère phase en ne se limitant pas aux seuls problèmes. Le comité de suivi devrait se consacrer principalement aux réponses.

LE SECRETAIRE GENERAL AU MIJEUCOOP :

Il faudrait encore expliquer les différentes phases pour que les gens soient sensibilisés.

LE DIRECTEUR DE L'ORINFOR :

Il faut souligner que le deuxième volet a été entamé. Voyez l'inventaire que le MIJEUCOOP a entrepris, les émissions pour "artisans, artistes et écrivains" et "DUHUGUKIRE AMAJYAMBERE" etc ... Beaucoup d'autres émissions répondent à ce volet. Le projet Développement de la Communication Rurale sera redynamisée tout comme "TURAHURE UBWENGE i....BUNAKA" générera cette réciprocité voulue dans la fertilisation des idées.

LE MINISTRE DE LA JEUNESSE ET DU MOUVEMENT COOPERATIF :

Quant aux problèmes nationaux, allons-nous continuer à les évoquer ? Puisqu'ils sont connus, il faut des réponses.

LE DIRECTEUR DE L'ORINFOR :

Je pense qu'il est temps d'informer suffisamment les gens sur les projets en cours, les projets de réponse tel que le code familial etc ... Sinon, la nature de ces grands problèmes est connue. Le discours-programme, le plan, les diverses interventions du Président de la République ont énuméré les orientations pour répondre aux grandes questions que ces jeunes ressentent. Pourquoi dit-on qu'il n'y a pas de réponses ? Les réponses sont là, mais à longue échéance. Il s'agit que chaque département, par la voie des médias ou autrement les mette en exergue ! Il faut de toutes les manières se féliciter de ce que notre jeunesse est saine, contrairement à ce qu'on dit. Elle a soif de justice. Elle n'a pas peur de s'exprimer en disant même son identité, signe qu'elle a confiance au pouvoir politique, ce qui est capital. Elle cherche du travail rémunérateur pour pouvoir fonder un foyer heureux. Quoi de plus sécurisant ? Elle veut le dialogue "nous sommes difficiles parfois, mais vous aussi nos parents nos autorités devriez revoir votre attitude". Au total, si l'on envisage les choses sereinement, ce sont des signes intéressants et positifs que la jeunesse est dans la ligne politique de la 2ème République.

Le principal problème est que les jeunes souffrent d'un encadrement médiocre. Des raisons sont multiples mais l'une d'entre elles est que les Bourgmestres donnent aux Encadreurs d'autres travaux sans rapport avec l'encadrement de la jeunesse; etc ... Ce manque d'encadrement est à l'origine de l'ignorance. Ne sachant que faire, beaucoup de jeunes ne pensent jamais à se débrouiller et attendent de tout recevoir de l'extérieur. Ils se mettent à réclamer des projets, des aides gratuites, des usines ...

A partir de ce dénominateur qui tend à devenir commun, après la visite de 5 Préfectures, les propos des jeunes se tiennent généralement autour des points suivants :

- manque de terrains pour pratiquer les travaux agricoles en coopératives ou non et manque de soutien moral pour ce qui est de l'élevage.
- manque de compréhension entre enfants et parents (conflit de génération, relachement des parents en matière d'éducation ...).
- le mariage et la dot élevée; les jeunes demandent au C.N.D. de mettre sur pied le code familial dans les meilleurs délais.

- la polygamie à CYANGUGU et à GISENYI est source de problèmes
- injustice dans l'octroi d'emploi où il est possible d'en trouver
- mauvaise utilisation des marais en rapport avec leur distribution injuste
- l'esprit des coopératives non encore assimilé. Les jeunes réclament suffisamment de formation,
- au niveau du sport, les terrains et le matériel font défaut dans la plupart des Communes,
- les jeunes réclament des pôles d'attraction en milieu rural (comme industries ou projets),
- face à la rareté des terres et à la démographie galopante, ils réclament l'habitat groupé et la mécanisation du secteur agricole. C'est pas la houe traditionnelle qui continuera à nourrir une population de bientôt 10 millions d'habitants en l'an 2.000,
- les jeunes ont besoin de redynamiser leur culture et demandent au gouvernement de les y aider en instaurant des lois et normes strictes.

LE MINISTRE DE LA JEUNESSE ET DU MOUVEMENT COOPERATIF :

On ne peut pas répondre ponctuellement. On doit étudier les mécanismes par lesquels il faudra y apporter des réponses d'une façon régulière.

LE CHEF DE SECTION PROGRAMMES (Radio) :

Se demande si on ne peut pas envisager des retransmissions en direct des débats parlementaires.

LE DIRECTEUR DE L'ORINFOR :

Je suis extrêmement réticent. C'est une opération trop onéreuse et les sensibilités politiques s'y prêtent peu. Ce sera déjà beaucoup si nous arrivons à correctement couvrir les travaux parlementaires. Si l'on se lance dans "le direct" on ne pourra pas s'en sortir. Certains pays qui s'y sont lancés en T.V., ne savent plus comment arrêter cette émission ennuyeuse et dévenue démagogique.

LE SECRETAIRE GENERAL AU MIJEUCOOP :

On a parlé de la crédibilité de l'information. On devrait voir aussi le degré de compréhension et de réceptibilité de l'auditoire.

LE DIRECTEUR DE L'ORINFOR :

Le problème est de savoir comment présenter une information de façon qu'elle soit digestible.

LE MINISTRE DE LA JEUNESSE ET DU MOUVEMENT COOPERATIF :

Concluons que le comité d'évaluation doit s'exécuter immédiatement, pour que ceux qui ont des inquiétudes que l'émission "EJO NZAMERA NTE ?" va ou ne va pas dans le sens du Discours du Président de la République trouvent satisfaction.

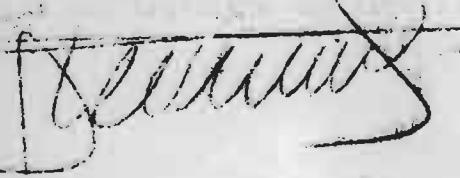
Kigali, le 15/2/1988

LE PRESIDENT DE LA REUNION :

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif.

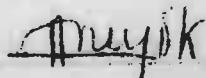
NDINDILYIMANA Augustin

Lt Col BEM



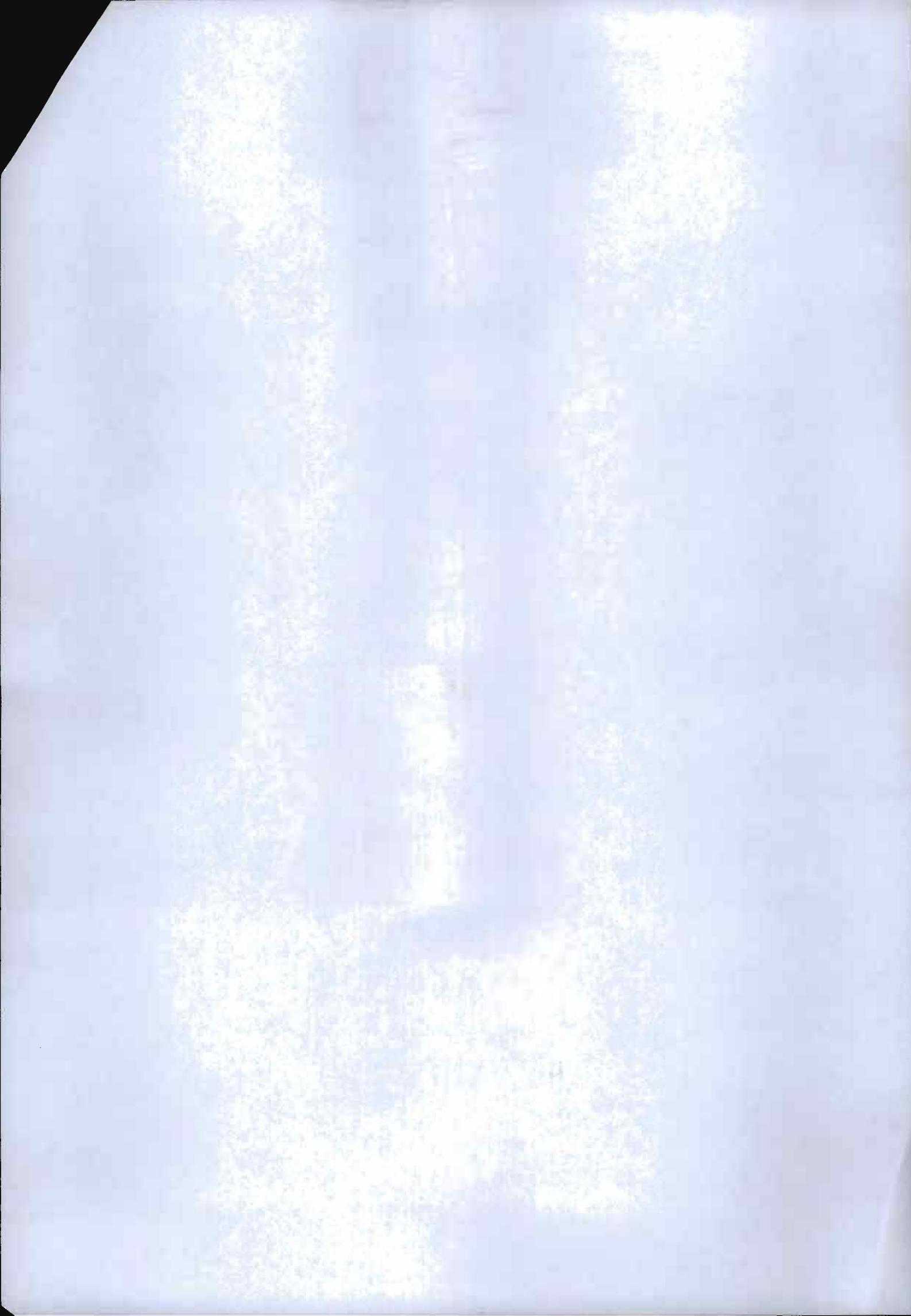
LES RAPPORTEURS :

- Agnès NIYOKINDI (MIJEUCOOP)



- Anastase NZABILINDA (ORINFOR)





/NY/V/
REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTERE DE LA JEUNESSE
ET DU MOUVEMENT COOPERATIF
B.P. 1044 KIGALI

Kigali, le 15 SEP. 1986

No 3534 /15.06.02

Monsieur le Directeur du Centre
de Formation des Jeunes de GATI
KIBUNGO

J E T : Observations sur le
compte-rendu de la réunion
du 21/04/1986.

Monsieur le Directeur,

Référence faite au compte-rendu de la réunion tenue au Centre de GATI en date du 21 AVRIL 1986, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que la dernière réunion des Directeurs des C.F.J. tenue à KAVUMU en Avril 1986, a recommandé que le minerval payé par les jeunes soit provisoirement investi dans les activités productives du Centre afin qu'il serve plus tard à acheter le matériel de base pour les jeunes lauréats du Centre.

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
NDINDILYIMANA Augustin

Lt Col. BEM.



INYANDIKO-MVUGO Y'INAMA YABEREYE MU KIGO CY'URUBYIRUKO
i GATI KUWA 21/5/1986.

Iyi nama yali yateranyije ababyeyi b'abana biga mu Kigo hamwe n'abarezi babo. Inama yageze kuli ibi bikulikira:

- Amafranga y'ishuli (1000) agomba gutangwa na buli mwana kuko ayo mafranga azamufasha mu gihe arangije mu Kigo, yigulira ibikoresho by'ifatizo.

Inama yagize igitekerezo cyiza cyo kubika ayo mafranga ngo abyare inyungu. Icyo gitekerezo niceyo, aliko ndabona ayo mafranga yabikwa nko muli Banki y'abaturage hanyuma akagira agatabo kayo yihaliye kugirango atavanga n'undi mutungo w'ikigo; Inyungu ikaba iy'ikigo.

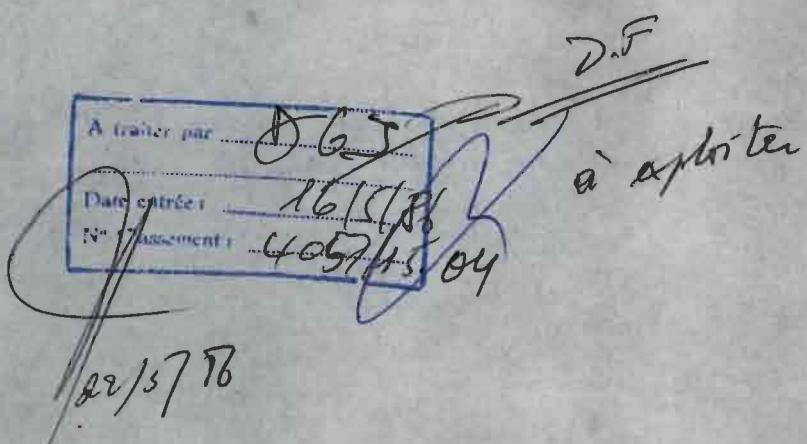
- Kubyerekeye amafranga y'imyenda y'ishuli haracyali ikibazo ababyeyi bamwe bafite cyo kuba baratanze amafranga yabo hanyuma iyo myenda ntiboneke. DIREGITERI wali uhali icyo gihe agomba gusobanura aho yayashyize hanyuma Ministeri igatanga ibyemezo;
Kuko ali abana ali ababyeyi barahahombera.

- Kubyerekeye imyigire y'urubyiruko, ababyeyi biyemeje ko batazongera gusibya cyangwa gukereza abana, baramutse rero bakerewe cyangwa basibye bizaba biturutse k'urubyiruko. Icyo gihe rero ruombwa gufatirwa ibihano.

- Kubera kwitegura gusurwa na Prezida wa Republika, urubyiruko ntirwashoboye kubona ikiruhuko cya Pasika. Ndabona rero byaba byiza ko DIREGITERI w'ikigo yareba igihe yatangira icyo kiruhuko.

Le 17/06/1986





Bwana Ministri w'Urubyiruko no
Gutsure za Koperative
KIGALI. -

Bwana Ministri,

Hanwe n'igi baruwa, nejejwe no
kuboherereza inyandiko-mvugo y'inama umgiranye n'ababyeyi b'abana bo mu
Kigo cy'Urubyiruko cy'i GATI, yateraniye i GATI kuwa 21 Mata 1986.

Nizeye ko muyinyakilira neza

UMUYOBOZI W'IKIGO CY'URUBYIRUKO CY'I
GATI.

KAMANDA Karoli

Bimenyeshejwe:

- Bwana Prefe wa Prefegitura
KIBUNGO.
- Bwana Suprefe wa Suprefegitura
RWAMAGANA.
- Bwana Umuyobozi w'Urubyiruko
na za Koperative
KIBUNGO.

WILAYETO - WUGO Y'INNA Y'ABABYEYI N'ABALIZI B'ABANYESHULI
BO MU KIGO CY'URUBYIRUKO CY'I GATI: YABEYYE I GATI KUWA
21/4/1986.

Aboli behali: Bwana KALANDA Karoli Umuyobozi w'ikigo akaba na Prezida
w'insme

: Bwana KAKOZA Moïse, umulezi mu kigo

: Bwana RUKAYISIRE Jean, Umulezi mu kigo

: Ababyeyi

INGINGO ZISUZUME:

1-Kongera kumenyana hagati y'abarezi n'ababyeyi

2-Kubagezeho impamvu zetumye abanyeshuli badakulikiza
gahunda y'amasono yali isanzwe

3-Amafaranga agomba gutangwa n'abanyeshuli.

4-Kubagezeho bimwe mu b'yo inama y'ikigo iherutce yagezeho

5-Discipline y'abanyeshuli

6-Tribazo

1-Kongera kumenyana hagati y'abarezi n'ababyeyi: Nkoko ali abarezi, ali
n'ababyeyi bose betali basanzwe bazisenge bishajje, bashoboye
kumenyanya maze sli ababyeyi bamenya abarezi b'abanyeshuli babo n'ibyo
babigisha ali abarezi nabo bamenya ababyeyi b'abanyeshuli babo bame-
menya umuyobozi w'ikigo doreko nli n'ubwa mbero bali bakoranye
inama nk'iyo.

2-Imparvu zetumye abanyeshuli badakulikiza gahunda isanzwe: Koko rero
nko mu masomo abana ntibashoboye kwiga amasono nko b'sli bisanzwe
kuko bali bafite akazi ko kwiyubakira ikigo kandi bakaba ali ba
bakiuguru liye birumvikanza rero ko ntakundi kwiga biruse ibyo mu gihe
mweno azi kwikingira upugi cyangwa ibindi byiushi bigaragara.

Ibyerekeye ikiruhuko: umai ikiruhuko cye Pasika kiremet we sliko
kuko ikigo cyali zitegerereje yusurwa cyarakomeje kiratereze ubwo
bazagisulisho none kikabenzi guha icyo kiruhuko abanyeshuli.

3-Amifaranga agomba gutangwa n'ababyeyi:

Ubundi hali itegoke livuga ko mwena wese agomba gutanga amifaranga
1000F y'ishu i mu mwakaya jya abikwa nyuma akazatera inkunga abaza-
rangize mu ichuli abagulira ibikoresho, aliko mu n'ma y'abayoboni
b'urubyiruko n'ab'ibigo by'urubyiruko bokaba barahinduyeho geto yuko
cho kubikwa gusa chubwo yashirwa mu bokorwa byabwara inyungu mase
maze inyungu ikaba iy, ikigo, metsko nane ali byiza kvislyira
hemwe barangije kuko gufasha benshi mu kubagulira ibikoresho byoro-
shye kurusho kubigulira umwe gusa, urugero nko guha abana 5. imashini
imwe cikimwe no kugenda bali mwana umuha imashini ye wenine,
ababyeyi rero bakababarabwwe gukora ljo bwabega b'gashaka syd:
mafaranga kuko nk'ubu mu banyeshuli 76 bali mu kigo 4gusa ali bo
bsyatante.

-Amifaranga yo kugura imyenda: ubundi bali basanzwe batanga 400F yo ku
gura igitambaro none hakaba hali imishya ja je kuko Minisitri w'U-
mugiruko no Gutsura za Koperativu yaghataek bose bakwambare
imyenda issa bose. Tkigo rero cijashatse kugirango byihute

c'iradodesha babona imyenda idoze bese ni ukwuga rero ko Minisitiri naremuka stanze deyo gitambaro ku bantu abasyeyi bezatanga amafrange 400f jo kudodesha naho nikiba cyaragulishijwe nabwo ababyeyi betatanga 800 f 400 f jo kudodesha, na 400 f y'igitambaro.

Ubwo rero Minisitiri ntarare kutuwira tuzbigenza ku babyeyi vuba. Amafrange yo gushesha amesake y'igikoma.

Kuko a am basigaye balye sea sita tukaba twarabonye ibishyimbo, ingano ndetse n'masaka ayo amaka birumvikana ko agomba gusheshwa abali mu nama baphyizeho amafrange yetangwa lugirango bajye bonywa igikoma. Ubundi bystengiye ababyeyi betenga amafrange 30 buli uwant nonoko n'ikigo oyenerera abano kujya kilele amafrange 4f kulis f ashetha ikile 1. Aliko b'je kuhoneka ko aho yavogé yaje kugenda abura kuko nk'intoryi ziteli nicyera nonoko ikigo c'irabihagalika.

Abali mu nama rero baje kwemeza ko mmubye i cnyaya atenga amafrange 200 f yabuli gihembwe kimwe (mu mezi statu)

4-Binwe mu byo inama y'ikigo iherutse yagezeho:

-Kubyerekeye umutungo w'ikigo ugomba guzungwa n'abantu batatu alib:
Umuyobozzi w'ikigo, uhagaraliye abalimu, n'dingraliye abanyeshuli bityo umutungo ntuzapfa guzungabana.

Kubyerekeye umuganda, mu nama y'ikayunu y'abayobazi b'urabyiruko n'ab'ibigo bemeje ko kuli buli wa gatandatu aliko abanyeshuli bazejya bekore umuganda.

Imikino nayo ikazajya iba limwe mu cyumweru.

-Ababyeyi kandi basabwe kujya bika abana icyo ku ihuli ni batanye nk'amakaye, emakaramu, amasabune amakanya ndetse n'ibikombe.

5/Discipline y'abanyeshuli: Ubundi ma kige amasomo stanze sea mbili aliko bulagaze sea moyo n'igice, aliko birebabaza cyane kubone hali abakererwa, hali abaciba hafi buli gihe kandi lugirango bazagire icyo bezuhvuna ni ulko bazebe belise, kandi akenshi usenga abafia bitwaza ababyeyi ko aliko babakerereza, babasiliya. Muli ijo nama rero ababyeyi begiye biyemeje kujya bafasha abarezi kubwiliza abana bakazinduka no kubebusa gusiba. Lugirango umuyobozzi w'ikigo anaberekereko amasomo biga aliyo gushyillirwaho uwete yaberetse programme y'amasomo ugomba gutangwa. Ababyeyi benswiye ko umwana ukone emakosa ashobora coherezwa iwebo akamuzena ku kigo ndetse yenakomeze akagende burundi.

6-Ibibazo.

Heje no kuboneka n'ibibazo ababyeyi baje kubaza nk'ikibazo cy'ebana bibane ibikorosho byo mu gikoni nk'emakanya. Beshubijwe ko icyo kibazo cyekemuruwa burundi umubye yi wese ashakiye umwana we ibikorosho kuko nta wakongera kwiba kandi abifite.

-Babijije niba mbeuze imyenda ya mbeso amafrange 400f batenze niba yali y'igitambaro.

Nibyo byali ayigitambaro kulo bo baronayidodesheju.

-Habonetse n'ikibazo cy'ababyeyi batenze amafrange 400f jo lugura yigitambaro cyambere none belabe bitarajijonye. Icyo kibazo nticynbonwe igicubizo ni ukwajibaza muli Ministeri kuko umuyobozzi walli uliho icyo gihe stagikali.

Ibyerekeye iminsi yo gutangirwaho amefaranga abali mu nama bemeje ko taliki ya 30 Mata 86 ali ayo gushekha •
 Taliki ya 15 Gicurasi ali ey'emyenda
 Taliki ya 15 Kamena ali ey'ishuli
 Ayo mataliki ni ntarengwa aliko uwaba ayabonye mbere yayazana, naho nyo gushesha yo utazayazana ni ukutazanywa igikoma.

- Ikindi kibazo kitashubijwe ni icy'ababyeyi babanje gutanga amefranga 500f abandi bakaba baratanze 400f bakaba baregombaga gusubizwa amefranga 100 f.
- Ababyeyi bashatse no kumenya niba hali abashobora gusibirazbanze rero mu gihe hali ingorane n'izindi mpamvu ko umwana ashobora gusibira.
- Ababyeyi bashatse kumenya igihe ikigo cyinjiliza abanyeshuli bashya. bashubijwe ko kuva ubu abanyeshuli bazajya binjira muli Nzeli gusa.
- Prezida w'inama yashoje inama yibutsa intego y'ikigo ayobora aliyo: kwigisha Production, no gukulikirana abane igihe barangije, yongeye gushimira abaje mu nama kuba bigomwe akazi kabu bakazakurebera hamwe aho urubyiruko rwabo rugeze yongeta kubizeza ko ibibazo bitsbonewe umuti azabibabalize.

Inama yarangiye saa munani.

Umuyobozi w'inama:

Umuyobozi w'ikigo cy'Urubyiruko
 cy'i GATI
 KAMANDA Karoli

Umwanditsi w'inama:

Umwanditsi mu kigo cy'uru-
 byiruko cy'i GATI
 RUKAYISIRE Jean

(se)

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTERE DE LA JEUNESSE
ET DU MOUVEMENT COOPERATIF
B.P. 1044 KIGALI

Kigali, le 27 Juin 1986

N° 2528 /15.06.02

Objet: Transmission du
Compte-rendu de la
réunion des Encadreurs
Préfectoraux de la
Jeunesse et des Coopé-
ratives et des
Directeurs des C.F.J.
organisée à KAVUMU
du 6 au 10 Avril 1986.

- Monsieur l'Encadreur Préfectoral
de la Jeunesse et des Coopératives
(TOUS)
- Monsieur le Directeur du Centre
de Formation des Jeunes (TOUS)
.....

Monsieur l'Encadreur,
Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous transmettre
ci-joint le Compte-rendu de la réunion des Encadreurs Préfectoraux de la Jeunesse et des Coopératives et des Directeurs des C.F.J. organisée à Kavumu du 6 au 10 Avril 1986.

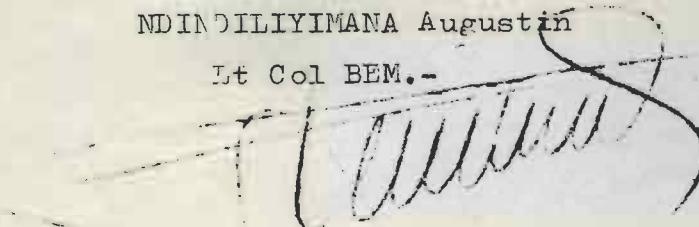
Je vous en souhaite bonne réception.

C.P.I.à:

- Monsieur le Préfet
de Préfecture (TOUS)
.....

Le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif
NDINDILYIMANA Augustin

Lt Col BEM.-



Réunion des Encadreurs Préfectoraux de la Jeunesse et des Coopératives et des Directeurs des Centres de Formation des Jeunes Tenue à KAVUMU du 06 au 10 Avril 1986.

=====

La réunion a été ouverte : par Monsieur MUGEMA Romuald, Secrétaire Général au Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif.

Dans Son Discours d'Ouverture, le Secrétaire Général au Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif a remercié les participants pour avoir répondu nombreux à l'invitation du Ministère.

Il a expliqué aux participants que les réunions de ce genre s'inscrivent dans les programmes prioritaires du Ministre de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif qui veut que tous ses collaborateurs comprennent suffisamment le travail qu'ils doivent faire. C'est pour cette raison qu'elles doivent être bien préparées pour apporter des fruits aux participants.

Monsieur MUGEMA leur a rappelé que la mission qu'ils ont reçue, qui est celle de tout le Ministère, n'est pas facile à accomplir. La jeunesse déscolarisée et non scolarisée attend recevoir du Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif une formation dans divers métiers et un appui dans l'application des connaissances acquises soit individuellement soit dans les associations ou groupements socio-économiques. Quand on parle du Ministère de la Jeunesse, ce sont les Agents de tous les échelons qui sont chargés de mettre en pratique la politique et les instructions relatives à la jeunesse.

Il leur a aussi rappelé qu'ils sont les premiers à connaître les problèmes de la jeunesse et, par conséquent, qu'ils en sont responsables et doivent en être conscients.

Dans de telles rencontres, chacun doit jeter un coup d'œil en arrière pour évaluer les actions réalisées et les difficultés rencontrées dans l'exécution de ses tâches. Cette évaluation doit permettre d'élaborer des programmes visant à corriger les imperfections et à lancer de nouvelles activités.

Les Encadreurs Préfectoraux de la Jeunesse et des Coopératives ont comme attributions de :

- Concourir à l'organisation des activités des jeunes à tous les niveaux.

.../...

- Favoriser, soutenir et promouvoir la création des groupements socio-économiques des jeunes
- Développer l'esprit coopératif parmi les jeunes
- Aider les jeunes à écouler les produits réalisés dans le cadre de leurs activités.

Pour que les autorités puissent s'intéresser aux problèmes de la jeunesse, le Secrétaire Général a demandé aux Encadreurs Préfectoraux d'élaborer des programmes d'activités s'inspirant de la politique du Pays telle que précisée dans les instructions qui sont données par le Ministre.

Plusieurs Communes ignorent l'existence des Centres de Formation des Jeunes et l'importance d'encadrer les jeunes dans les groupements socio-économiques. Le Secrétaire Général a demandé aux Animateurs de la réunion, avec l'aide des agents du Ministère, d'expliquer largement aux participants en quoi cela consiste. En matière des Coopératives, il a demandé aux Encadreurs Préfectoraux de sensibiliser les Autorités sur l'importance des Coopératives dans le développement du pays et celui des membres, de leur montrer, suivant les régions, les sortes de coopératives qu'on peut créer et toutes les conditions requises pour être agréées. Il les a informés sur la tournée qu'effectuent à travers le pays les agents du Ministère pour expliquer la loi organique sur les Coopératives. Concernant les sports, il a expliqué les bienfaits qu'ils apportent à ceux qui les pratiquent et leur importance dans la sauvegarde de la paix dans un pays. Les jeunes doivent donc être intéressés à leur pratique. Que ce soit les sports de Foot-ball, de Volley-ball ou de Basket-ball et autres, tous doivent être pratiqués à partir des secteurs et des Communes.

Ainsi notre pays pourra compter un nombre suffisant de joueurs entraînés. Le Secrétaire Général a demandé au Directeur Général des Sports et Loisirs d'expliquer aux participants comment le Ministère prévoit de mettre en pratique cette politique.

Il a demandé aux participants de puiser dans cette réunion des nouveaux programmes pour la promotion du sport dans leur circonscription. Quelques points principaux ont été recommandés aux Directeurs des Centres de Formation des Jeunes:

- Améliorer la qualité de la formation dispensée aux jeunes qui viennent dans les Centres et qui ont besoin d'acquérir des connaissances théoriques et surtout pratiques.

Pour y parvenir, les programmes de formation et l'horaire des cours théoriques et pratiques sont donc nécessaires; ils doivent tous être bien préparés. Cela a été recommandé aux Instructeurs des

Centres qui dispensent ces cours mais les Directeurs doivent toujours les conseiller. Les Services chargés de la formation au niveau du Ministère doivent donner des directives et tout le nécessaire pour leur application.

On doit faire comprendre aux Instructeurs que le meilleur principe pédagogique est de rendre le jeune capable de mettre en pratique les connaissances acquises. Ils peuvent donner leurs leçons dans les ateliers ou même dans les champs d'application. La formation dans les Centres doit se différencier de l'enseignement classique parce que les objectifs ne sont pas les mêmes.

- S'agissant de la gestion du patrimoine des Centres il a fait remarquer que tous les rapports d'activités qui parviennent au Ministère montrent que la gestion du patrimoine n'est pas bien tenue. Ce patrimoine porte aussi bien sur le matériel technique accordé par le Ministère que sur les vivres et les ressources financières provenant des subventions de l'Etat et des recettes de production.

La Direction du Centre doit tenir une comptabilité claire.

Il est important d'enregistrer quelque part toutes les sorties et les entrées et de savoir, au moins chaque semaine, si le Centre réalise des bénéfices ou des pertes. Il faudrait éviter le gaspillage du matériel.

Le Secrétaire Général a demandé aux Directeurs des Centres de se montrer responsables et de bien diriger les Centres que le Ministre leur a confiés. Il a surtout insisté sur l'objectif de l'augmentation de la production que doit viser chaque centre en vue de parvenir à son autonomie et d'aider ses ressortissants. Il leur a demandé d'examiner au cours de cette réunion les points suivants :

- Harmonisation des programmes d'activités en faveur des jeunes sur tous les échelons
- Promotion des groupements socio-économiques des jeunes
- Sensibilisation de la jeunesse (surtout adulte) à l'importance des Coopératives.
- Aider les jeunes à vendre leurs produits.

La réunion devait aussi leur être une occasion d'échanger les idées sur les modalités d'appuyer les groupements des jeunes lauréats des Centres.

Le Secrétaire Général a souhaité qu'une analyse critique des directives données aux Encadreurs Préfectoraux et aux Directeurs des Centres soit faite. Il a espéré que des programmes harmonisés à tous les échelons dans les domaines de la formation et de la production des Centres, la promotion des Cooopératives et la vulgarisation des sports, seront élaborés compte tenu des possibilités offertes aux Communes et à tout le pays.

Le Secrétaire Général a terminé son discours en souhaitant un bon travail aux participants et un bon séjour dans le Centre où il venait d'ouvrir la réunion.

Exposé sur la politique générale du Ministère en matière des Sports et Loisirs : Par Monsieur MUHATURUKUNDO Norbert, Directeur Général des Sports et Loisirs.

La politique générale du Ministère en matière des Sports et Loisirs (s'inspire du) Manifeste du MRND et des discours-programmes du Chef de l'Etat: "Les Sports et Loisirs constituent un facteur nécessaire à la libération de l'homme, encore faut-il les utiliser rationnellement, loisirs après le travail. En conséquence le Mouvement exige-t-il que l'organisation des sports et loisirs embrasse toutes les Communes du pays et vise non seulement la détente intellectuelle et physique, mais encore et surtout à cultiver l'esprit de fraternité, d'estime mutuelle entre les hommes, à sauvegarder les bonnes moeurs et à servir de moyens de mobilisation. Au fur et à mesure de l'amélioration des conditions matérielles et de l'intensification des moyens d'éducation générale, les sports et loisirs devront être diversifiés pour combler le plus de besoins culturels possible."

Cette politique veut que les sports et les loisirs soient organisés pour la masse d'abord avant d'arriver à l'organisation des sports d'élite; c'est le souhait du Ministère.

Il faudra donc une organisation des compétitions à tous les niveaux et selon les conditions du milieu.

Cela exige la formation des cadres moyens à affecter aux différents échelons administratifs du pays c-à-d les secteurs, les Communes etc... Le Ministère a déjà fait et continue à faire des efforts dans ce domaine de formation des cadres et de leur recyclage.

Il a notamment organisé des stages des entraîneurs de Foot-ball de toutes les préfectures, des stages pour les arbitres de Foot-ball, des stages pour les animateurs sportifs polyvalents. Plusieurs stages et recyclages ont été organisés pour les arbitres et entraîneurs d'autres disciplines telles que: le Volley-ball et Basket-ball.

Cette politique exige aussi la mise en place des infrastructures et l'acquisition ou la disponibilité des équipements sportifs.

Actuellement 6 Préfectures ont déjà terminé de construire leurs stades des jeux; les études de préfactibilité des projets de construction des stades dans les Préfectures de GITARAMA et GIKONGORO sont terminées; il ne reste que les Préfectures de KIBUYI et KIBUNGO.

Les travaux de construction d'un stade national Omnisports sont en cours et leur achèvement est prévu en 1988.

La Préfecture doit jouer un rôle crucial dans l'implantation de ces infrastructures et attendre une aide de l'Etat et d'autres donateurs après.

Au niveau des Communes, les terrains sont aménagés par L'URUGANDA et grâce aux aides diverses. En matière d'équipements, le Ministère fait des commandes de matériel sportif en vue de promouvoir le sport dans le pays. Ce matériel est distribué suivant un plan qui privilégie d'abord les Communes. Comme le Ministère ne peut pas satisfaire tous les amateurs sportifs, il a trouvé nécessaire d'encourager les gens qui ont le goût de faire du sport à acheter eux-mêmes leurs équipements. On ignore pas bien sûr que tous les articles ne sont pas sur notre marché et que la plupart de ces articles coûtent très cher.

Le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif a fait une demande au Ministère des Finances et de l'Economie pour qu'une exonération soit appliquée aux articles sportifs importés et qui sont taxés comme des articles de luxe; on attend la suite qui lui sera réservée.

Suivant le même plan de distribution, on constitue une petite réserve de matériel au Ministère pour les équipes qui vont représenter le pays à l'extérieur. On distribue le reste aux fédérations et clubs connus, aux cellules spécialisées et aux établissements scolaires qui en font la demande.

Le Directeur Général des Sports et Loisirs a expliqué les points principaux contenus dans la loi sur l'organisation des Sports et Loisirs au Rwanda. Dans son exposé des motifs, il est dit que le sport est devenu un phénomène social de grande importance. Le texte définit le rôle du secteur public et celui du secteur privé dans l'organisation des Sports.

Il définit la politique de notre pays qui consiste à favoriser et à promouvoir les sports de masse.

On fait allusion aux modes d'organisation des sports dans d'autres pays et on conclut qu'à travers le monde il y a des organisations sportives qui sont généralement dictées par le système politique de chaque pays. Par cette loi on a voulu qu'il y ait un système fédératif où l'Etat devra avoir un droit de regard et qui

... / ...

sera coiffé par le Comité National Olympique. Ce système d'organisation permettra à nos fédérations d'adhérer aux organisations internationales dans le domaine des sports.

L'organisation fédérative des sports va aussi regrouper le Comités Préfectoraux multidisciplinaires qui devront avoir un personnalité civile. La loi parle également de la suprématie du Ministre ayant les sport et loisirs dans ses attributions qui doit exister dans cette organisation. Elle parle les sports dans le milieu scolaire et le milieu militaire et rappelle le rôle que les Départements chargés de ces milieux ont à jouer dans l'organisation des sports.

Des Loisirs

La loi parle des loisirs autres que ceux à caractère sportif. Le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif est actuellement confronté au problème d'organisation de ces loisirs que ce soit en ville ou en milieu rural. Il est difficile de déterminer les loisirs dont ont besoin les gens de ces 2 milieux et qui sont en changement de mentalité.

Aussi les problèmes qui se posent dans ce domaine sont différents pour ces 2 milieux.

Les responsables chargés de la promotion des loisirs au Rwanda ne sont plus à même de circonscrire les limites de l'action de l'Etat et celle des personnes privées ou des collectivités et de donner des orientations précises de cette double action.

Après avoir décrit les sortes de loisirs qu'on peut trouver en milieu rural et en milieu urbain, Monsieur MUHATURUKUNDO Norbert a précisé le cadre dans lequel les actions de loisirs doivent évoluer. Ce cadre doit favoriser : - Une planification et une programmation plus scéniques des loisirs
- Une recherche dans ce domaine pour l'amélioration des systèmes qui existent et l'innovation d'autres éléments
- La promotion de la culture.

Les objectifs visés par les actions de loisirs sont :

- Eviter l'ennui et l'inaction aux populations parce que ces 2 états risquent d'occasionner la violence et activités criminelles.
- Favoriser la santé par la détente et le jeu
- Favoriser le développement de la personnalité et la confiance en soi des individus et de la collectivité du peuple par des activités de jeu qui développent l'esprit de défi pacifique et d'aventure.

- Permettre un accomplissement de soi par l'esprit d'assimilation, de création et d'imagination, et la variété des expériences.
- Promouvoir les relations sociales par des activités de loisirs qui favorisent l'appartenance de l'individu à telle équipe, à la collectivité, au peuple, qui comblent également les besoins d'affection, d'estime et de considération.

S'agissant de l'organisation des loisirs, Monsieur MUHATURUKUNDO a expliqué aux participants ce que la loi prévoit:

Les loisirs peuvent être organisés par les personnes physiques ou personnes morales. Cependant, tout spectacle ou représentation quelconque publique ou ouvert au public doit être préalablement autorisé par le Bourgmestre du ressort pour les Résidents et par le Ministre pour les non-Résidents.

Le Bourgmestre en assure chaque fois la police.

Il leur a donné les explications du doping et des pratiques déloyales et occultes, tel que la loi le décrit.

Est considérée comme doping, l'utilisation de substances en vue d'augmenter artificiellement et passagèrement le rendement d'un athlète qui participe ou se prépare à une compétition sportive lorsque cela peut être nuisible à son intégrité physique ou psychique. Est considérée comme pratique déloyale le recours à des moyens corruptifs et coercitifs (intimidation, chantage,...) dans le but d'infléchir le cours des manifestations sportives.

Est considérée comme manifestation occulte, toute action ayant trait à la sorcellerie et visant à accroître ou à saper le moral d'un athlète qui participe ou se prépare à une compétition sportive. Toutes ces pratiques ou manifestations sont interdites à toute personne qui, à titre de concurrent, participe ou se prépare à participer à une compétition sportive.

Pour conclure, le Directeur Général des Sports et Loisirs, a recommandé aux participants les points suivants :

- Veiller à l'entretien des infrastructures existantes dans les Communes et faire une sensibilisation auprès des autorités c-à-d les conseillers des secteurs et les Bourgmestres.
- Profiter des réunions organisées par les Bourgmestres pour expliquer à la population l'importance de la pratique du sport.
- Dans l'organisation des sports de masse, les Encadrants doivent éviter de prendre trop de responsabilités. Il faut intéresser les Autorités Préfectorales et Communales à ces organisations et leur dresser le calendrier des jeux.

- Utiliser le sponsoring dans l'organisation des sports; cette technique consiste à intéresser les gens sur l'action qu'on veut mener.
- Se faire aider par la publicité et les médias.
- Veiller à l'utilisation rationnelle des subdélégations qui sont envoyées dans les Préfectures pour organiser les compétitions sportives.

Exposé sur les Coopératives : Par monsieur NDEKEZI KAREKEZI Marcel,
Directeur des Coopératives et Associations Mutualistes.

Monsieur NDEKEZI a présenté sommairement la brochure qui a été préparée par les services de la Direction Générale du Mouvement Coopératif et Associations Mutualistes et qui explique comment fonctionnent les Coopératives.

Ce document parle de :

- L'historique des coopératives
- la définition de la coopérative
- les principes coopératifs
- la différence entre la coopérative et les autres Associations qui visent un but lucratif
- les sortes de Coopératives que l'on trouve généralement dans le monde
- la situation actuelle des coopératives au Rwanda.

Le texte a été distribué à tous les participants pour le lire attentivement et mieux le comprendre.

Il a expliqué aux participants le projet de recherche : "Inventaire du Mouvement Coopératif". Ce projet a comme partenaires : IWACU, PRORAG et le MIJEUCOOP. On prévoit de mener des enquêtes avec un questionnaire et former les Encadreurs Communaux (Communes choisies) et préfectoraux dans les techniques à utiliser dans cette enquête.

Il leur a aussi présenté la programmation des activités de la Direction Générale du Mouvement Coopératif et Associations Mutualistes, prévues pour cette année.

... / ...

Monsieur NDEKEZI a recommandé aux Encadreurs de collaborer avec les Autorités de tous les échelons pour la promotion des Coopératives et de lutter surtout contre la mauvaise gestion qui continue à se généraliser dans les coopératives. Il leur a communiqué qu'une réunion sera organisée pour eux à KABUSUNZU du 22 au 23 Avril 1986. Ce seront des journées de réflexions sur les traits de la coopérative. Il leur a demandé d'élaborer les attributions ou les cahiers de charges de leurs Adjoints, de planifier leurs activités, de recenser tous les Intervenants dans les coopératives au niveau de toute la Préfecture et apprendre aux gérants des coopératives comment faire des bonnes prévisions budgétaires.

Après cet exposé, la parole a été donnée aux participants pour poser des questions.

Un participant a fait remarquer au conférencier que l'Alliance Coopérative Internationale ne considère plus le 5ème et 6ème principe coopératif. Ces principes parlent de la neutralité et du paiement au comptant dans les coopératives.

Les questions qui ont été posées sont les suivantes :

1. Certains Encadreurs n'ont pas été formés dans le domaine des coopératives, comment peuvent-ils être efficaces sur le terrain?
2. Où arrive le dossier des O.P.J. des coopératives?
3. Les moyens de déplacements manquent pour organiser les cours des coopératives.
4. Quelle est la différence entre un groupement à vocation coopérative et un groupement socio-économique?
5. Est-ce que les coopératives des Banques populaires, de la TRAFIPRO et les coopératives tertiaires participeront aux cours? Comment doivent-ils travailler avec l'Encadreur Préfectoral de la Jeunesse et des coopératives ?
6. Quelle est la différence entre la mutualité et la tontine?
7. Est-ce que la procédure utilisée par certains Centres ou O.N.G. (ex: IWACU) pour inviter les Encadreurs à participer aux réunions qu'ils organisent sans passer par le Ministère ou l'Autorité Préfectorale est administrative?

Les réponses qui ont été données sont les suivantes :

1. Le recyclage des Encadreurs Préfectoraux dans le domaine des Coopératives est à programmer dans les activités de cette année.
2. Le dossier des O.P.J. des coopératives est en cours.

3. Concernant l'organisation des concours des coopératives, il a été demandé aux Encadreurs d'utiliser les moyens dont ils disposent actuellement.
4. Un groupement socio-économique diffère d'un groupement à vocation coopérative parce que un G.S.E. dans son évolution peut devenir une autre entreprise qui n'est pas nécessairement une coopérative. Aussi il ne peut pas avoir un statut juridique parce que les jeunes qui y sont associés sont en général des mineurs.
5. Les coopératives de la TRAFIHO et des Banques Populaires pourront participer aux concours mais leurs inscriptions seront faites par les directions; les coopératives théicoles pourront également y participer.
6. Le problème des Intervenants dans les coopératives sera examiné dans la réunion du 22 au 23 Avril 1986.
- 7.-Une mutualité est un système de solidarité à base d'entraide mutuelle. C'est aussi un ensemble des associations de personnes ayant un but social de prévoyance, de solidarité ou d'entraide, grâce aux cotisations de leurs adhérents.
-Une tontine est une association d'épargnantes, à l'expiration de laquelle l'avoir est distribué entre les survivants ou entre les ayants droit des membres des décedés.
8. Les invitations des Encadreurs pour participer aux réunions par certains Centres ou ONG devraient passer par le Préfet et informer le Ministère.

Exposé sur la Politique du Ministère en matière de jeunesse :

Par Monsieur MUNYAMBARAGA Narcisse, Directeur Général de la Jeunesse.

Dans son mot d'introduction, Monsieur MUNYAMBARAGA a rappelé aux participants que les objectifs de promotion de la jeunesse sont compris dans les instructions qui ont été toujours données par le Chef de l'Etat depuis la constitution de son premier Gouvernement le 1er Août 1983.

Les 3 plans quinquennaux de développement définissent les programmes et les actions à mener pour que notre jeunesse puisse participer davantage au développement national et avoir une vie meilleure.

Comme le Président de la République le disait dans son discours prononcé le 1er Août 1973.

"Le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif est chargé de programmer et de réaliser l'intégration de cette jeunesse dans le cadre du développement national.

Ils s'intéressera plus particulièrement à sa formation civique et à sa préparation à la vie active, vie qui pour la plupart se mène dans les milieux ruraux.

C'est pourquoi une formation de base agricole et artisanale ainsi que sur le Mouvement Coopératif doit leur être donnée".

Il y a plus de dix ans que les services chargés de la jeunesse essayent de mettre en pratique ces instructions mais l'évaluation faite par le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif au cours de l'Année Internationale de la Jeunesse, montre que le chemin à parcourir est encore long pour que la formation des jeunes soit harmonisée et que les groupements socio-économiques des jeunes puissent se développer.

Les Responsables de la jeunesse de tous les échelons doivent s'efforcer de montrer aux jeunes les bonnes méthodes de travail et les activités à mener pour arriver au développement socio-économique. Pour résoudre certains problèmes de la Jeunesse, les Instructeurs et les Directeur des Centres de Formation des Jeunes doivent connaître leurs tâches.

Les Encadreurs de la jeunesse et des Coopératives au niveau communal, Spus-Préfectoral et Préfectoral doivent bien connaître la jeunesse de leur ressort d'encadrement c.à.d avoir les statistiques des jeunes descolarisés et non scolarisés ainsi que celles des groupements socio-économiques des jeunes.

Monsieur MUNYAMBARAGA a illustré certains problèmes des jeunes par des données chiffrées. Du côté démographique on constate que l'effectif des jeunes ayant un âge compris entre 15 et 25 ans atteint 1.300.000 jeunes.

Chaque année 100.000 jeunes garçons et filles se présentent sur le marché du travail ou ont besoin des parcelles individuelles à exploiter. Les statistiques de cette jeunesse devraient être connues au niveau préfectoral et communal pour mieux élaborer les programmes pour ceux qui ont besoin d'être formés dans les domaines de l'agriculture et l'artisanat, et pour connaître les groupements socio-économiques des jeunes qui ont besoin d'un appui.

Dans toutes ces actions en faveur de la jeunesse, chacun doit connaître ses responsabilités et il doit avoir une collaboration avec les Centres de jeunes qui ne sont pas patronnés par le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif et les Centres d'autres

.../...

Départements tels que les C.F.R.A.I., C.S.D., CCDFP, etc...

Monsieur MUNYAMBARAGA a rappelé les nouvelles directives qui ont été données aux Directeurs des C.F.J. et aux Encadreurs Préfectoraux de la Jeunesse et des Coopératives. Il a demandé aux participants d'examiner comment ces directives seront appliquées.

Il a attiré l'attention des participants sur les points suivants :

- Les liens hiérarchiques et fonctionnels qui doivent exister entre le service de l'Encadrement Préfectoral de la Jeunesse et des Coopératives et les Centres de Formation des Jeunes.
- Les activités qui doivent être poursuivies par la Direction du Centre pour que la formation soit bien dispensée et que la production soit augmentée et bien gérée.

L'Encadreur Préfectoral de la Jeunesse et des Coopératives et la Direction du Centre de Formation de la Jeunesse ont-ils quel rôle à jouer pour appuyer les activités des groupements socio-économiques des jeunes.

I. Les liens hiérarchiques et fonctionnels qui doivent exister entre le service de l'Encadrement Préfectoral de la Jeunesse et des Coopératives et les Centres de Formation des Jeunes.

- Etant donné que l'Encadreur Préfectoral de la Jeunesse et des Coopératives représente le Ministre et le Prefet dans la Préfecture, il doit suivre de près, à la place du Ministre, le fonctionnement des Centres de Formation des Jeunes de son ressort en se conformant aux directives du Ministère.
- A partir de cette année, il doit établir au premier degré les Directeurs des Centres.

Le Directeur du Centre doit superviser toutes les activités journalières, la gestion du patrimoine et du personnel du Centre et la façon dont la formation est dispensée aux jeunes. Il doit contrôler les agents qui sont sous ses ordres et est responsable de la bonne marche du Centre. La Direction du Centre doit donner un rapport de la situation du patrimoine du Centre tous les trois mois (état du matériel, production réalisée, production vendue, stocks non vendus, recettes et dépenses effectuées, bénéfices, pertes et besoins).

Elle doit montrer si possible comment la marche des activités peut être améliorée.

II. Les activités prioritaires pour les Encadreurs

- Coordonner toutes les activités des jeunes dans la Préfecture.
- Tenir des réunions avec les Encadreurs Communaux pour examiner comment la jeunesse est organisée dans les Communes respectives et les possibilités d'amélioration.
- Préparer et organiser les concours prévu pour les jeunes dans la Préfecture.

Comme on l'a expliqué dans les directives données aux Encadreurs Préfectoraux de la Jeunesse et des Coopératives, chaque Encadreur doit programmer et établir le calendrier des activités qu'il prévoit pour toute l'année.

Cette année ils s'efforceront surtout de suivre de près des activités de formation et de production des jeunes, de tenir souvent des réunions avec les Encadreurs Communaux et avec les Directeurs des Centres de Formation des jeunes. Les concours qui ont été effectués pour les jeunes l'année dernière, seront encore organisés cette année et même l'année prochaine. Les Encadreurs doivent reconnaître qu'ils ont un grand rôle à jouer dans cette organisation.

Tous ces programmes d'activités doivent normalement être couverts par le Préfet de la Préfecture et une copie du programme doit être envoyée au Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif dans les délais prévus.

Les Encadreurs doivent aussi établir un fichier de suivi des groupements socio-économiques des jeunes de leurs Préfectures.

Monsieur MUNYAMBARAGA a terminé son exposé en leur recommandant d'envoyer ces programmes d'activités au Ministère, le plus vite possible, pour que les services concernés puissent examiner dans quelle mesure ils peuvent les aider et appuyer leurs activités.

Entretien du Ministre de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif avec les participants à la réunion.

Le Ministre a voulu s'entretenir avec les participants à la réunion pour leur parler des programmes prévus par le Ministère en vue de réussir sa mission.

Il a rappelé l'importance des réunions en signalant qu'elles permettent aux participants de se connaître et aux Agents du Ministère de mieux connaître les Agents du terrain. Elles leur permettent aussi de mieux connaître les programmes d'activités du Ministère et d'en informer les Autorités Préfectorales.

Dans le domaine de la Jeunesse, le Ministère est chargé de l'encadrement et de la formation de la Jeunesse.

1. L'encadrement de la Jeunesse consiste à:

- Chercher un emploi productif à la jeunesse. Les groupements socio-économiques doivent être viables et avoir des activités remuneratrices aux membres. Les encadreurs doivent donc les suivre de près et leur donner des conseils qui puissent les aider à mieux fonctionner.
- Une politique d'encadrement de la jeunesse est nécessaire. Les jeunes doivent être imprégnés des idéaux du M.R.N.D., l'animation est un des outils dont nous devons nous servir pour lutter contre le vagabondage et le parasitisme des jeunes et pour conserver notre culture. Dans cette politique d'encadrement nous ne devons pas oublier l'importance de l'UMUGANDA. Il faut qu'il soit programmé au niveau de chaque secteur communal et que chaque fois il y ait un objectif à atteindre. Nous devons donc donner aux jeunes des ordres clairs et précis.
- Dans le cadre de l'encadrement familial, nous devons habituer les jeunes à avoir de petites parcelles individuelles d'exploitation et un petit élevage de poules, de lapins etc... Les recettes de cette exploitation ou de cet élevage doivent leur permettre de satisfaire les besoins de première nécessité.

2. Concernant la formation des jeunes, les Centres commencent à se montrer comme des lieux où les jeunes viennent acquérir une formation.

Des efforts ont été faits pour améliorer la qualité des infrastructures et du personnel enseignant.

- Les jeunes en formation ne doivent pas prétendre devenir les spécialistes à la sortie du Centre mais il faut qu'ils aient un vrai savoir-faire dans les métiers qui leurs sont enseignés. Les Instructeurs doivent être des formateurs capables, qui ont une documentation et tout le nécessaire pour la formation. Les classes doivent être des endroits appropriés à la formation et avoir un équipement de base.
- Les jeunes doivent produire. En effet, les Centres disposent en général des domaines d'une grande étendue, il faut les exploiter rationnellement et vendre la production.

- Les jeunes doivent produire. En effet, les Centres disposent en général des domaines d'une grande étendue, il faut les exploiter rationnellement et vendre la production.

Les jeunes qui ont produit doivent être soutenus. Une partie des recettes de la production doit servir à l'achat d'un petit équipement de démarrage des groupements socio-économiques des jeunes lauréats des Centres : C'est une ébauche de suivi des jeunes. Les instructeurs doivent aussi recevoir une prime d'encouragement car ils participent à la production du centre.

Pour que le Centre puisse s'autosuffire, il faut qu'il y ait une bonne gestion de tout son patrimoine. La politique du Ministère doit être bien comprise par tous ses Agents.

Dans le domaine des Sports et Loisirs.

La loi cadre devant régir les sport... les loisirs au RWANDA a prévu un Comité Préfectoral des sports et loisirs. Elle prévoit aussi qu'il y aura des Fédérations où seront associés les clubs. Ces Comités Préfectoraux et les fédérations s'occuperont des clubs qui ne pourront pas avoir une personnalité juridique notamment ceux des Communes ou des Cellules Spécialisées.

En dehors des instructions ministérielles, l'Encadreurs Préfectoral doit s'affirmer dans les organes et être capables d'exiger aux Autorités Préfectorales les programmes du Ministère. Le Ministre a rappelé que la politique de distribution du matériel sportif donne priorité aux Communes, les participants aux stages, les cellules spécialisées et les Etablissements Scolaires.

Une sensibilisation doit être faite au... les de tous les amateurs des sports pour qu'ils achètent les équipements sportifs sur leurs propres comptes. La pratique des sports ne doit pas être oublié sur le programme d'activités des centres de formation; pour cela les centres doivent être inscrits également parmi les bénéficiaires prioritaires dans la distribution du matériel sportif.

- Dans le domaine des loisirs, le Ministre a expliqué la procédure à suivre pour demander l'autorisation de faire des représentations.
 - Pour les résidents l'autorisation est demandée au Bourgmestre de la Commune.
 - Pour faire des représentations dans une Commune où on ne réside pas, la demande est adressée au Préfet.
 - Pour les étrangers, la demande d'autorisation est adressée au Ministre.

Les Encadreurs doivent inventorier les endroits où ces représentations des loisirs peuvent être faites dans chaque Préfecture. Le Ministre leur a donné cette remarque pour la toute dernière fois. Il faudrait confectionner des dépliants sur les Sports et les Loisirs.

Dans le domaine des Coopératives.

Pour le moment certaines personnes comprennent bien l'importance des Coopératives, d'autres en sont méfiantes parce que elles ne font qu'enrichir leurs gérants. Cette mauvaise gestion est aussi constatée dans certaines sociétés commerciales créées par les Rwandais.

Le Ministre de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif est tout à fait convaincu que les coopératives peuvent aider les Rwandais à atteindre leur développement socio-économique.

Le problème qui se pose actuellement est que les gérants profitent de l'ignorance des coopérateurs pour vider les caisses des coopératives. On devrait organiser leur formation dans les C.C.D.F.P.

Le Ministre a déploré que même certaines coopératives qu'il a pu visiter commencent à boiter, il s'agit des coopératives du CECOCBM et de la Préfecture de RUHINGERI.

Normalement toutes les coopératives devraient réaliser des bénéfices. C'est pour cela qu'il a été demandé aux encadreurs de contrôler régulièrement leur gestion et de mener une sensibilisation auprès des membres des Conseils d'Administration des ces Coopératives et des Autorités locales.

Le Ministre leur a demandé d'étudier comment l'argent des coopératives qui a été détourné peut être remboursé.

Les Encadreurs doivent suivre de près les activités des Centres de Formation des Jeunes et les problèmes qui s'y posent et tenir le Préfet informé; ainsi la politique du Ministère sera bien décentralisée. Il faudrait que les Agents du terrain soient régulièrement recyclés pour mieux s'acquitter de leurs tâches.

Le Ministre a répondu aux questions qui lui avaient été posées par les participants.

Concernant le problème de moyens de déplacements, il a promis de leur octroyer de l'essence parce que la plupart des Encadreurs ont des motos.

Le Ministère ne peut pas leur trouver des véhicules dans l'immédiat. Le Ministre a cependant accepté l'idée d'acheter sur les prochains budgets 3 voitures SUZUKI qui serviraient à tour de rôle dans les services d'encadrement.

Il a demandé aux Encadreurs de préparer leurs propres programmes d'activités; on prévoit d'organiser des recyclages à leur intention et ceux qui se montreront incapables seront remplacés. Ce n'est pas vrai de dire qu'un seul encadreur dans une Commune est insuffisant, il faut plutôt lui donner des directives claires.

Les objectifs pour l'année 1986-1987.

Encadrement des Jeunes

Le Ministre voudrait que :

- Chaque Secteur ait au moins 1 groupement socio-économique viable
- Un programme de l'UMUGANDA soit élaboré, un atelier d'artisanat et un Centre d'Animation culturelle pour les Jeunes créés au niveau de la Commune.

Formation des Jeunes.

- Ceux qui terminent dans les Centres de Formation doivent avoir des connaissances suffisantes dans un métier.
- Elaboration des bons programmes de formation
- Remplacement des instructeurs incapables
- Le fonds de roulement doit doubler au moins chaque année.
- Le Ministère s'efforcera de distribuer dans les Centres du matériel didactique individuel ou collectif suffisant, de façon qu'il y ait :
 - 1 outil pour 2 personnes
 - 1 machine pour 6 personnes.

Le Ministre a demandé d'examiner dans les ateliers les problèmes suivants:

- Déterminer les métiers à enseigner par Centre,
- Déterminer le mode de gestion pour les différentes caisses du Centre et fixer clairement à quoi le minerval doit servir.
- Réfléchir sur le problème de l'uniforme dans les Centres
- Comment élaborer un programme d'activités dans la Préfecture qui soit cohérent avec celui du Ministère.
- Comment gérer le crédit octroyé au groupement socio-économique et comment choisir les groupements qui peuvent en bénéficier.
- Etudier comment les groupements socio-économiques des Jeunes doivent être créés sans que le Ministère intervienne nécessairement.

.../...

Le Ministre a demandé à tous les agents qui ont des dettes envers les Centres de les rembourser le plus vite possible, autrement ils recevront une côte médiocre.

Pour conclure, il a insisté sur la collaboration qui doit exister à tous les niveaux: il a recommandé aux participants de bien assumer leurs responsabilités et d'avoir la conviction qu'ils sont soutenus par leurs autorités hiérarchiques.

Exposé sur les Directives données aux Encadreurs Préfectoraux de la Jeunesse et des Coopératives et aux Centres de Formation des Jeunes.

Par Monsieur KURAZIKUBONE Joseph
Directeur de l'Encadrement et Formation.

Lors de l'ouverture des travaux du Vème Congrès Ordinaire du M.R.N.D., le Chef de l'Etat a souligné dans son discours que le bilan des réalisations des groupements socio-économiques, des chantiers des jeunes des centres de formation des jeunes et des Mouvements de Jeunesse était très encourageant mais le chemin à parcourir est encore long.

Une analyse approfondie doit être menée au niveau Communal, elle doit porter sur l'organisation de la production et l'artisanat de service, l'information, la formation, la transformation, etc... Chaque Commune, Secteur, Colline devrait constituer un centre attrayant d'activités des jeunes.

Chaque Préfecture et Sous-Préfecture devrait avoir une salle de lecture. Monsieur KURAZIKUBONE a demandé aux participants de mener des discussions de façon à trouver des solutions aux problèmes posés par le Chef de l'Etat dans son discours du Vème Congrès Ordinaire du M.R.N.D.

1, Directives données aux Encadreurs Préfectoraux de la Jeunesse et des Coopératives.

Ces directives portaient sur :

- Le programme d'activités
- Comment susciter la création des G.S.E. et comment redynamiser les G.S.E. en activité
- Le suivi des Jeunes

- L'octroi de crédits aux G.S.E. qui remplissent les conditions
- La transmission des fiches d'identification des G.S.E.; chaque groupement devrait avoir sa fiche
- Un modèle de statuts régissant les G.S.E.

Les Encadreurs ont reçu également des directives générales en matière d'encadrement des Jeunes et une instruction portant sur l'inventaire des lieux de loisirs dans chaque Préfecture.

2. Directives données aux C.F.J.

Ces directives ont été transmises à tous les Directeurs des C.F.J. Cette politique est adoptée par le Ministère depuis 3 ans.

Dans ces directives on a fait d'abord un relevé des lacunes du côté de l'administration, la gestion. L'application des 3 principes de : Formation, production et suivi des jeunes, le recensement des lauréats ainsi que la discipline dans les C.F.J. Le triple objectif de formation-production et suivi des jeunes ne sera atteint que si :

- L'administration est bien faite. Cela exige qu'il ait :

- Une bonne tenue du classement des dossiers, du registre des adhérents et des lauréats ainsi que des livres de comptabilité.
- Un dossier complet du personnel du Centre
- Un inventaire régulier des stocks et du mobilier de chaque local
- Une définition claire des attributions de chaque agent.

- La formation est bien dispensée. Pour cela, il faut a :

- Une restructuration des méthodes d'enseignement
- Une adaptation du programme d'enseignement/^{au} milieu en tenant compte du programme général de formation et de la grille-horaire proposée par le Ministère.
- Une discipline dans le Centre aussi bien au côté des jeunes que celui du personnel d'encadrement.
- Une réunion hebdomadaire du Directeur et des Instructeurs.
- Une tenue des réunions du Comité de Cellule et de la Cellule prévues par les Statuts du M.R.N.D.

- Un cours de Civisme qui serait dispensé par le Directeur du Centre.
 - Un cours d'alphabétisation pour les analphabètes afin de leur permettre de participer eux aussi à la formation des métiers.
 - Une bonne préparation des cours par les Instructeurs et un contrôle régulier du Directeur.
 - Des inspections et des guidances en classe ou sur le chantier pour voir ce que les jeunes font et les conseiller ou les corriger.
- Concernant la production et la gestion des Fonds.
- Les jeunes doivent être habitués à produire dans le Centre et chez eux.
 - Les Directeurs des C.F.J. doivent présenter au MIJEUCOKE une programmation de la production
 - Il faudrait qu'une part de la production soit donnée aux producteurs
 - Tous les Centres doivent avoir des activités agro-pastorales
 - Il faut qu'il y ait un Comité de gestion composé de :
 - Directeur
 - Représentant des Instructeurs
 - Représentant des jeunes.

Ce Comité serait chargé de vérifier les opérations comptables

- Tout centre doit ouvrir un compte dans une Banque
- Tout chèque tiré doit porter 2 signatures :
celle du Directeur et d'un Instructeur.
- Toute somme dépassant 10.000 FRS doit être versée au compte du Centre.
- Le Minerval doit servir à l'achat d'outils de base des jeunes sortants.
- Le fonds de roulement accordé par le Ministère doit servir uniquement à des fins de production
- Chaque trimestre il faut faire un inventaire du matériel
- Les programmes d'activités qui étaient contenus dans les directives antérieures et qui sont en cours doivent continuer.

.../...

- Un concours entre les C.F.J. devrait être organisé, il aurait comme critères l'organisation de l'administration, la gestion, la formation, la production et le suivi des jeunes par les Centres.

Après avoir rappelé les points essentiels compris dans les directives qui ont été données aux C.F.J., la parole a été donnée à Monsieur RUSANGANWA Augustin, Chef de Division Production, pour donner plus d'éclaircissements dans le domaine de la production.

1. Tenue du livre de Caisse

- Il faut un seul livre de caisse où l'on enregistre toutes les opérations.
- Les opérations à enregistrer se limitent aux transactions journalières:
Toute opération enregistrée doit avoir des pièces justificatives
- Le Comité de gestion doit être mis en place pour pouvoir justifier toutes les opérations.

2. Fiches des stocks.

- Les fiches des stocks doivent avoir des pièces justificatives notamment les bordereaux d'expédition.
- La production stockée, en attente d'être vendue, doit aussi être enregistrée sur les fiches de stock.

3. Répartition des recettes de la production.

Certains Directeurs des Centres ne savent pas évaluer la production réalisée par les jeunes.

Monsieur RUSANGANWA a proposé une méthode empirique à suivre pour calculer la valeur ajoutée qui serait partagée entre le Centre, les jeunes et les Instructeurs. Cette méthode n'a pas été comprise par les participants.

Il leur a conseillé de partager le bénéfice net qui est dégagé entre les recettes et les dépenses effectuées pour réaliser la production.

Un recyclage des Directeurs et des Comptables des Centres s'avère nécessaire.

4. Le matériel technique octroyé aux C.F.J.

Il faudrait que chaque Centre recense ses besoins d'une façon réaliste et les transmette au Ministère afin d'en tenir compte lors de l'élaboration des prévisions budgétaires.

La direction du Centre doit également bien faire les devis de

Réparation et de construction des bâtiments du Centre.

Questions posées

1. Problème de distribuer le matériel technique dans les C.F.J. en retard et sans tenir compte des besoins de chaque Centre.
2. Problème de certains Centres qui n'ont pas reçu des subdélégations
3. Problème de commercialisation des produits des jeunes

Réponses données

1. Le problème de distribution du matériel technique dans les C.F.J. est dû au fait que le budget n'est pas voté au début de l'année et les bons de commande tardent d'être visés au Ministère des Finances et de l'Economie.
2. Les C.F.J. de KIGALI n'ont pas reçu leurs subdélégations parce qu'on croyait faire une note à l'Ordonnateur-Trésorier mais le budget ne le permettait pas.
3. Pour résoudre le problème de commercialisation des produits des jeunes, les Centres devraient fabriquer des objets en tenant compte des possibilités d'écoulement sur le marché, ils devraient aussi travailler sur commande.
Il faudrait qu'il y ait des données statistiques trimestrielles de production dans chaque Centre pour que le service chargé de l'étude des marchés au Ministère puisse chercher des clients à KIGALI ou ailleurs.
Le Ministère va continuer à aider les Centres à transporter leurs produits en cas d'extrême nécessité.

Exposé sur les méthodes pédagogiques à adopter dans les C.F.J. : Par Monsieur MUGIMA Romuald
Secrétaire Général au MIJEUCOOP

Les méthodes pédagogiques des Centres de Formation des Jeunes diffèrent de celles qu'on utilise dans l'enseignement classique. Les objectifs visés par ces types d'enseignement ne sont pas les mêmes. L'enseignement classique prépare des gens qui auront des connaissances générales et qui deviendront plus tard des cadres de l'administration, des savants, des chercheurs et des professeurs.

Les Centres de Formation des Jeunes préparent des paysans progressistes capables de s'adapter aux changements de la technologie, des paysans travailleurs et débrouillards dans leur milieu. L'important est d'acquerir un savoir-faire pendant la formation.

Education coutumière

Certains écrivains européens disaient qu'avant l'arrivée des blancs en Afrique, les écoles n'existaient pas encore, il n'y'avait pas d'intelligence, il n'y avait aucune forme d'éducation car les enfants n'allaient pas à l'école. C'est une fausse théorie parce que les gens ne comprennent pas de la même façon ce que c'est l'intelligence.

On ne saurait pas expliquer comment les façons de faire et de se comporter les coutumes et les arts se sont transmis d'un siècle à l'autre. Apprendre, pour un adulte ou un jeune, c'est acquérir un savoir-faire, un savoir-être et un autre savoir qu'on ne possédait pas.

Dans le temps, les gens apprenaient sans savoir-écrire; il existait des lois sur l'éducation, il y avait des manières de se comporter dans la société, il y avait des conseils qui étaient donnés aux éducateurs et des leçons qu'on donnait aux enfants pour qu'en grandissant ils soient capables de travailler, de réfléchir et d'avoir un esprit de créativité. La recherche existait surtout dans le domaine de la médecine.

Les sources de formation : Sans écrit.

Le KINYARWANDA est composé de plusieurs sciences qui expliquent des racontages traditionnels, les manières de vivre, les dons et plusieurs prophétiers, tout cela est important dans l'éducation actuelle.

Les exemples sont nombreux

1. Les contes :
 - Droit à l'éducation
 - Apprendre c'est imiter les autres
 - L'éducation doit commencer dès le bas âge
 - Les voyages forment le jeune.

2. Ibisakuzo :
 - Dans chaque "IGISAKUZO" il y a un problème posé auquel on donne une réponse appropriée

- Quand on ne connaît la réponse, on doit d'abord réfléchir, chercher avant de répondre.

Les "IBISAKUZO" ont un contenu pédagogique :

- on exerce la mémoire
- on fait une comparaison des choses pour en dégager une réponse
- Ils contiennent des connaissances en étude du mil. u.

L'enseignement par les proverbes est abstrait. Il porte sur les éléments qui ne sont pas nécessairement là immédiatement (abstraction). Un haut niveau d'intelligence.

Procédés pédagogiques.

Exemple : un parent qui apprend à son enfant comment pêcher un poisson ne lui donne pas d'abord la théorie sur l'art de la pêche, les espèces d'eaux, de poissons etc... Il lui donne un court exposé informel dont le contenu comporte une brève explication fonctionnelle, et directement liée à la pratique:

- Comment on tient le hameçon
- Comment on lance le filet dans l'eau et la direction qu'il doit prendre
- Comment on retire le poisson de l'eau..

Objectif : L'important est que l'apprenti sache retirer le poisson de l'eau pour en disposer après l'avoir tué.

Il faut une observation et une imitation globale et existentielle. L'enseignement doit être utile et directement lié à la pratique.

Conclusion: Après une analyse critique de ces procédés pédagogiques, on se rend compte que nous pouvons en servir surtout dans les Centres de Formation des Jeunes car ceux qui en sortent sont appelés à faire des travaux manuels dans leur vie active.. Il ne doivent pas aspirer à travailler dans d'autres secteurs économiques pour lesquels ils n'ont pas été préparés.

Shéma de leçon

Chaque leçon a des étapes à suivre.

Introduction.

1) Rappel

- Les principaux points de la leçon précédente
- Quelques questions.

Objet:-Tester si la dernière leçon a été comprise

-Montrer la suite logique qui existe entre les 2 leçons.

2. Nouvelle leçon

Objectif de la leçon

- Démonstrations et explications
- Montrer et analyser le matériel didactique et ses composantes.
- Observations, Imitations et demandes d'explications
- Le jeune et son Instructeur font une analyse des exercices à faire.

3. Beaucoup d'exercices.

4. Applications

Elles doivent être contenues dans un cahier pour ceux qui savent écrire

N.B.: Le Directeur du Centre devrait contrôler si les Instructeurs suivent ce schéma de leçon et leurs préparations.

Questions diverses

1. Les Encadreurs ont posé la question de savoir comment ils vont exécuter tous les programmes qui leur ont été envoyés par le 3 Directions Générales du Ministère au cours de cette année.
2. Quelles relations doivent elles exister entre les Encadreurs Préfectoraux de la Jeunesse et des Coopératives et les Directeurs des C.F.J. ?
3. Comment résoudre le problème de manque de moyens de déplacement ?

.../...

4. Problème de mutation du personnel de terrain sans tenir compte de la situation familiale des individus.
5. Problème des frais de mission à l'intérieur du pays qui ne sont pas régularisés.
6. Problème des missions à l'étranger qui ne sont pas offertes aux Agents de terrain.

Réponses données

1. Le Secrétaire Général a répondu aux participants que le Ministère est un organe administratif du Gouvernement qui est Unifié dans un secteur donné. Tous les services sont coiffés par le Ministère, donc une instruction ou une note émanant d'une Direction Générale est toujours envoyée par un même Ministère.
Il a été précisé par le Ministre que le Secrétaire Général doit coordonner les activités des Encadreurs Préfectoraux de la Jeunesse et des Coopératives. Les Encadreurs sont des représentants du Ministère dans la Préfecture. Comme ils ont des Adjoints, ils doivent leur répartir des tâches et coordonner toutes les activités.
2. La Préfecture est une entité administrative qui est chargée de régler tous les problèmes des différents services.
L'Encadreur est un technicien qui représente le Préfet dans le domaine de la jeunesse, les sports et loisirs ainsi que les coopératives, sans oublier les Centres de Formation des Jeunes qui sont dans sa circonscription.
Il doit être informé sur leur fonctionnement surtout le côté administratif.
L'encadreur étant donc le responsable administratif au niveau de la Préfecture, il doit coter les Directeurs des C.F.J. au premier degré.
3. Le problème de moyen de déplacements est une préoccupation du Ministère. Les Encadreurs ont reçu des motos à crédit, ils ont des indemnités Kilométriques de 50.000 FRS par an, le Ministre a promis de leur donner un peu de carburant, les services de la planification, évaluation et inspection des projets sont en train d'élaborer des projets pour avoir un financement extérieur parce que le budget du Ministère reste insuffisant .

4. Concernant le problème de mutation du personnel, le Ministère doit d'abord tenir compte des intérêts du service sans toutefois oublier les intérêts des individus. Cependant les agents doivent bien s'acquitter de leurs responsabilités pour ne pas susciter des décisions des mutations.
5. Le problème de régularisation des frais de mission est généralisé, mais on doit tenir compte des contraintes budgétaires. Le Ministère a déjà fait des efforts en accordant une subdélégation de 40.000 FRS par trimestre aux Agents de chaque Préfecture. Cette somme doit être bien gérée suivant les programmes d'activités de l'année.
6. Il est tout à fait logique que les Agents du terrain puissent aussi profiter des missions prévues à l'étranger. Mais cela dépend des priorités et des possibilités offertes par le budget. Le Ministère s'efforcera de chercher des bourses de stages pour les Agents du Terrain.

Expériences des Centres

1. Le C.E.J. de KARAGO

Ce Centre est la Cellule-mère du Chantier des jeunes, Zone Nord. Il a été construit grâce à l'aide de l'ACCT depuis 1980 jusqu'en 1982.

Dans le Centre on dispense une formation de courte durée pour le recyclage des jeunes des groupements socio-économiques et une formation de longue durée dont le programme est identique à celui des autres Centres.

Après la formation, quelques jeunes s'intègrent dans les groupements socio-économiques.

Le chantier des jeunes couvre 7 Communes de GISFNYI et 2 Communes de RUHENERI.

Le Centre a un effectif de 80 jeunes, tous garçons, qui suivent les cours de maçonnerie, menuiserie, couture, agriculture et élevage.

Production : Le Centre étant situé dans une région très fertile cultive surtout la pomme de terre, le maïs et les légumes.

Le petit lac de 24 ha, situé près du Centre, est semé de poissons (carpes). Après les conseils du Docteur Biogliste de l'I.N.R.S., on pêche pendant toutes les saisons même celles qui sont pluvieuses.

Actuellement on peut réaliser des recettes de 45.000 FRS par mois. Le Centre pratique l'élevage de 7 vaches de race locale mais il y a un projet de les remplacer; ils ont aussi 120 lapins. Il se pose le problème d'évacuer les 70 tonnes de pommes de terre que le Centre produit chaque année.

Suivi des jeunes

On compte 51 groupements socio-économiques supervisés par le Chantier des jeunes du Nord. Ces groupements font la culture de pommes de terre, la briqueterie et l'élevage de chèvres, lapins et poules.

Chaque groupement qui reçoit une b^e à aoi^e remettra à la Cellule-mère pour être distribuée aux autres groupements.

On distribue aussi des treillis, des brouettes, des houes et des pioches etc... Sous forme de prêt.

Le Centre dispose d'un encadrant chargé des C.G.S.

Les responsables de ces groupements sont recyclés le plus souvent possible suivant la disponibilité du budget; normalement ces recyclages sont organisés pendant les grands vacances et on fait appel aux techniciens de la région et à ceux du Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif.

Les jeunes du Centre sont internes parce qu'ils viennent des secteurs et des Communes éloignés.

2. Le C.F.J. de SHYORONGI

C'est un Centre qui a été créé en 1973 par une Association sans But Lucratif dénommée CEDECOS "Cercle pour le Développement de la Commune SHYORONGI".

L'Association soutient plusieurs autres activités notamment une cantine, un moulin, un atelier de menuiserie et de forge pour les jeunes garçons.

Activités du Centre

Le Centre enseigne la maçonnerie, la menuiserie et la soudure.

En maçonnerie, les jeunes construisent sur commande des maisons des habitants de la région.

En menuiserie, ils fabriquent aussi des objets sur commande, il en est de même pour la soudure.

Les activités agricoles sont très peu développées parce que le sol du domaine du Centre est très pauvre. La formation dure 3 ans et les jeunes payent un minerval de 1.500 FRS par an.

Aides et subventions.

Le Centre reçoit les subventions du Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif: outillage, planches, madriers et vivres.

La Commune de SHYORONGI aide le Centre en lui donnant un policier qui assure la garde de nuit.

Gestion du patrimoine du Centre.

Les aides extérieures sont gérées par le trésorier du CEDECOS.

Il existe un comité de contrôle de CEDECOS composé de 10 personnes.

Programme de suivi des jeunes.

Le nombre des instructeurs du Centre étant insuffisant il est difficile d'assurer le suivi des jeunes lauréats. Mais les jeunes sortants reçoivent chaque fois un matériel suivant les sections : un marteau, une truelle, un niveau d'eau, une scie St Joseph, un rabot etc... La direction du Centre connaît un groupement de 4 jeunes qui travaillent dans un atelier de menuiserie à MUHIMA-KIGALI.

Souhaits.

Le Directeur du Centre de Formation des Jeunes de SHYORONGI a souhaité que le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif fournisse des planches et des madriers aux Centres patronnés par les Communes au moins une fois les 3 ans.

Travaux de l'atelier des Directeurs des C.F.J.

Sous la tutelle du MIJEUUCOOP.

Thèmes de discussion.

1) Déterminer compte tenu du programme de formation lancé depuis 1982, les matières à enseigner.

Est-il nécessaire de changer de filières? Si oui, comment y parvenir sans devoir changer de personnel, compte tenu des possibilités locales.

- Les matières à enseigner - les suivantes :

... cours généraux : - gestion des coopératives

... civisme ...

- santé et hygiène
- Etude du milieu
- D.P.S.
- Apiculture et élevage
- Agriculture
- Economie domestique
- Cuisine.

b) Cours techniques: - Menuiserie : - Dessin

- Technologie
- Pratique

Mécanique : - Idem

- Agriculture et élevage

- Couture fille : - Dessin

- Technologie
- Pratique
- Crochettage
- Tricotage
- Raccordage
- Broderie
- Perlage.

Les ajoutes : a) cours techniques : - Maroquinerie et
coordonnerie

- Mécanique
- Soudure

b) cours généraux : - Calcul

- Français
- Kinyarwanda etc...

2) Comment peut-on réellement professionnaliser les jeunes compte-tenu des aspects pédagogiques et de la durée de formation.

- Pour professionnaliser les jeunes, il faut respecter la grille horaire nous proposée parce qu'elle privilégie la formation professionnelle.
- Pour l'aspect pédagogique : - matériel didactique
 - infrastructures adéquates
 - recyclage des Instructeurs.
- Cependant, l'exploitation du domaine et l'entretien des animaux nécessitent la mise en place d'une main d'œuvre car ces travaux perturbent l'horaire préconisée et cela occasionne l'abandon en masse des jeunes qui se voient détournés.

nés de l'objectif principal de leur formation. Si ce n'est pas possible, la durée de formation devrait être prolongée d'une année.

3) Quel programme faut-il prévoir pour les analphabètes?

- Le programme pratique resterait le même pour tous les jeunes/à par après-midi seraient réservées à l'alphabétisation fonctionnelle.

4) Quelles sont les principales conditions pour augmenter la production dans les Centres?

- Les principales conditions de production sont :

- Effectif suffisant
- Un personnel compétent et honnête
- Matériel technique suffisant
- Fonds de roulement suffisant
- La vigilance du Directeur sur la planification, l'organisation, la direction et le contrôle.

Toutefois chaque secteur de production doit être accompagné d'une étude préalable de rentabilité.

5) a) Déterminer les modalités de gestion que nous devons adapter pour une bonne gestion financière et des stocks.

- Pour une bonne gestion financière et des stocks dans les Centres, il faut qu'il y ait des documents comptables tels que :

- le livre de caisse
- les facturiers
- les bordereaux
- les fiches de stock
- un économie.

b) Définir l'importance du comité de gestion :

- Etudier le processus de production du Centre
- Aider la direction du Centre à planifier ses activités.

6) Comment entendez-vous organiser la commercialisation des produits et l'approvisionnement en matières premières.

- Il faut que la production s'applique directement au besoin du milieu.
- Que le service du Ministère chargé de la production intervienne quant à l'étude du marché et facilite l'écoulement des produits des Centres.

- Pour l'approvisionnement en matières premières, il faut :
 - que le fonds de roulement soit versé directement au compte du Centre.
 - que le Ministère planifie la répartition des matières premières suivant les besoins de chaque Centre et en assure le transport dans l'opportunité.

7)- Etudier le mode de répartition de la formation aux producteurs

- Préconiser la distribution du matériel technique aux lauréats suivant leur orientation professionnelle et accorder un prix d'encouragement aux Instructeurs selon les disponibilités financières du Centre.

8) Comment utiliser le minérvial?

Le minérvial doit être injecté dans le processus d'investissement pour la production, car à l'issue de la formation, le jeune reçoit un matériel technique d'une valeur supérieure au minérvial libéré étant donné que la formation accapare une partie importante du Fonds de roulement du Centre.

9) Comment utiliser le fonds de roulement :

- Etant donné que les Centres ne disposent pas d'un fonds de formation, d'un fonds d'équipement, ce fonds de roulement servirait à combler les lacunes précitées pour produire.

10)- Analyse critique des directives

Introduction : - Ayant constaté que le Ministère effectue des tournées d'inspection et d'évaluation dans les Centres, les Directeurs sollicitent qu'une copie de ce rapport leur soit réservée.

- Nous demandons que l'équipe d'évaluation se présente dans le Centre comme conciliateur, facilitateur et catalyseur, au lieu d'être incompréhensive.

a) Administration:--Les directives stipulées dans la section administration sont réelles. Mais pour pouvoir opérer une amélioration il faut :

- Un Secrétaire et un photographe
- Un matériel de bureau suffisant.

- b) Formation : - Pour parvenir à une parfaite restructuration des méthodes pédagogiques le recyclage des Instructeurs et des Directeurs s'avère nécessaire.
- Si le recyclage préconisé n'est pas possible dans l'immédiat il faudrait que le Ministère crée une équipe mobile de formation qui viendrait dispenser des leçons modèles, et discuter les problèmes y afférents.
 - Vu que la formation exige une discipline rigoureuse de la part des jeunes et des formateurs, l'hierarchie doit être respectée, d'où l'autorité du Directeur doit être renforcée par le Ministère.
- 11) Le suivi : - Il faut collaborer étroitement avec les autorités locales en vue de mettre sur pied les structures d'accueil des jeunes dans les milieux ruraux.
- Le Ministère est tenu d'informer toutes les autorités concernées de sa politique de suivi des jeunes.
 - Le Ministère doit définir sa participation financière et matérielle pour le soutien des G.S.E. des jeunes issus des Centres.
- Analyse des programmes et des problèmes de suivi des lauréats des Centres.

a) - Les problèmes des jeunes lauréats sont :

- Manque de matériel d'équipement de base
- Manque de terrain pour l'implantation de leurs activités.
- Manque d'Encadreur-Animateur
- Manque de fonds de roulement
- Gestion malsaine de leur patrimoine
- Conflits inter-personnels.
- Les lauréats ne sont pas issus d'une même entité géographique.

.../...

b) Programme: Une formation de courte durée doit être organisée pendant les vacances pour une période d'un mois reparti sur une année.

Travaux d'atelier des Directeurs des Centres patronnés par les Communes:

I. Formation.

Les directeurs des Centres ont souhaité que le programme qui était suivi actuellement soit maintenu, tout en laissant à chaque Centre le droit de modifier le cas échéant ce dit programme, le Ministère devant en être informé.

Ils ont demandé au Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif de donner à ces Centres un matériel technique et didactique suffisant et d'organiser des recyclages pour les Instructeurs dans les métiers et la pédagogie.

Tout en poursuivant le triple objectif de formation-production suivie des jeunes, la formation dans les Centres doit être plus pratique que théorique.

Les Centres des Communes accueillent les jeunes descolarisés et non scolarisés, mais pour les jeunes analphabètes, il leur faudrait un Instructeur qui serait chargé de dispenser les cours d'alphanétisation.

II. Conditions principales pour augmenter la production dans les C.F.J.

Il faut qu'il y ait :

- Un personnel suffisant et compétent
- Un matériel technique et didactique suffisant
- Des facteurs physiques suffisants, entre autres le terrain et les matières premières
- Un fonds de roulement.

III. Gestion du matériel

Il faut que chaque trimestre le Centre fasse un inventaire des stocks pour savoir le matériel qui est en bon état ou hors d'usage et celui qui est disparu afin de pourvoir à son remplacement.

L'Instructeur doit être responsable du matériel de sa section.

Gestion financière.

Il faut enregistrer toutes les opérations dans le livre de caisse et garder les pièces justificatives.

Tous les documents comptables doivent être tenus au jour le jour. Un Comité de gestion est important parce qu'il doit aider la Direction du Centre à veiller à la bonne utilisation du patrimoine du Centre. Ce Comité serait composé de :

- Un représentant de l'autorité locale (Bourgmestre)
- Un représentant des parents (Président du Comité des parents)
- Un représentant des techniciens ou personnes pouvant donner des conseils dans divers domaines
- Un représentant du cadre enseignant
- Le Directeur du Centre est membre d'office.

Le Comité doit se réunir autant de fois que de besoins.

Le Président doit convoquer les membres au moins une fois par trimestre pour chercher les voies et moyens de bien gérer le patrimoine du Centre.

Emploi des jeunes lauréats

Les jeunes doivent faire partie des groupements socio-économiques comme le Préconise le Ministère dans sa politique.

Le problème de l'emploi des jeunes doit être abordé dans le cadre de la politique du Gouvernement en ce qui concerne la promotion et la création d'emploi dans notre pays.

Travaux d'atelier des Encadreurs Préfectoraux de la Jeunesse et des Coopératives.

1. Les mécanismes d'octroi des crédits aux G.S.E.

Les Encadreurs devaient étudier dans leur atelier les thèmes suivants:

- Quels seraient les mécanismes d'octroi des crédits aux G.S.E.?
- Comment redynamiser l'encadrement communal de la Jeunesse et des Coopératives?
- Relations des Mouvements de jeunesse, des O.N.G. s'occupant de la jeunesse et des Intervenants avec l'Encadrement Préfectoral de la Jeunesse et des Coopératives
- Faire une analyse critique de toutes les directives qui ont été données aux Encadreurs au cours de cette année.

- Comment organiser les sports de façon à les rendre un moyen de mobilisation de la jeunesse.

Les Encadreurs ont analysé le texte qui a été envoyé à tous les Préfets de Préfectures contenant les critères de base pour l'octroi de crédit à un groupement socio-économique et ont formulé quelques critiques. Ils avaient voulu modifier certains points du texte, mais le Directeur Général de la Jeunesse qui assistait à la mise en commun des travaux leur a fait remarquer qu'il était trop tard pour le faire. Etant donné que le texte a été signé par le Ministre les critiques ne peuvent être faites qu'après une certaine expérimentation.

Concernant la redynamisation de l'encadrement communal de la jeunesse et des Coopératives, ils ont trouvé qu'il faut recycler les Encadreurs Communaux. L'Encadreur Préfectoral devrait être consulté par la Commune au moment de l'engagement d'un Encadreur Communal de la Jeunesse et des Coopératives.

L'Encadreur devrait s'occuper uniquement des activités de la jeunesse, des sports et loisirs ainsi que des Coopératives dans la Commune.

Il doit élaborer les programmes de ces activités et les envoyer à l'encadreur préfectoral.

L'Encadreur Préfectoral, étant un représentant du Préfet et du Ministre dans la Préfecture, doit coordonner toutes les activités des Mouvements de Jeunesse, des O.N.G. et des Intervenants de son ressort.

Les Encadreurs ont trouvé que les directives qui leur ont été données au cours de cette année dépassent leur capacité et les moyens mis à leur disposition sont insuffisants.

Concernant l'organisation des sports, il faut d'abord former les cadres qui travaillent sur le terrain et sensibiliser les autorités préfectorales et communales pour qu'elles soient intéressées aux activités sportives.

Recommandations

Formation

Concernant le programme de formation dans les C.F.J. spécialement les matières à enseigner aux jeunes, les participants recommandent que :

- le programme actuel soit maintenu
- En plus des cours techniques prévus sur ce programme, chaque centre choisisse d'autres techniques à apprendre aux jeunes selon les potentialités locales et les possibilités d'emploi

- Que l'agriculture et l'élevage soient considérés comme des techniques à enseigner aux jeunes de toutes les sections; mais que les cours théoriques et pratiques dans ces 2 domaines visent un vrai apprentissage.

Concernant la professionnalisation des jeunes des C.F.J. les participants recommandent que :

- Le Ministère poursuive les mêmes initiatives dans l'octroi du matériel aux C.F.J. et le recyclage des Instructeurs
- Il y ait une spécialisation des jeunes dans un seul métier; mais s'agissant de la maçonnerie et la menuiserie, métiers jugés complémentaires, les jeunes soient initiés aux 2 métiers durant les 2 premiers trimestres pour qu'ils puissent se spécialiser après dans la maçonnerie ou la menuiserie.
- La durée de la formation soit maintenue à 2 ans mais que la formation soit effective à partir de la première année, cela suppose que l'approvisionnement en matériel technique et didactique doive être fait dans les délais convenables.
- Les cours généraux de français et de calcul soient liés à l'apprentissage de la technique visée.
- Les travaux complémentaires d'entretien soient faits dans le cadre de l'UMUGANDA.

Concernant le programme des jeunes analphabètes, les participants recommandent que : - Le Ministère prenne contact avec le Département ayant l'alphabétisation fonctionnelle dans ses attributions pour qu'un recyclage soit organisé pour les Instructeurs qui seront chargés de donner des cours d'alphabétisation fonctionnelle aux jeunes analphabètes des Centres.

- Le programme des cours d'alphabétisation fonctionnelle soit inséré sur la grille-horaire des C.F.J. à l'intention des analphabètes.

Production

- Compte tenu des facteurs de production que sont : le capital, les ressources humaines, les ressources physiques et la technologie, les participants recommandent que les Directeurs de C.F.J. fassent une programmation et une planification, une étude

du marché et de rentabilité des activités menées dans le Centre afin d'arriver à l'augmentation de leur production.

Concernant les modalités de gestion, les participants recommandent qu'il y ait :

- Une tenue régulière des documents comptables au niveau de la Direction du C.F.J.
- Un inventaire régulier des stocks
- Un Agent Economie dans chaque Centre
- Un comité de gestion dans chaque Centre dont le rôle serait de contrôler la gestion financière et des stocks et de participer à la planification de la production.

Ces comités seraient composés de :

pour les Centres patronnés par le Ministère:

- Le Directeur du Centre
- Un représentant des Instructeurs
- Un représentant des jeunes
- L'Economie du Centre.

Pour les Centres des Communes

- L'autorité communale
- Le Directeur du Centre
- Un représentant des parents
- Un Technicien de la Commune (rôle de conseiller)
- Un représentant des Instructeurs
- Un représentant des jeunes.

Concernant la commercialisation des produits des Centres, les participants recommandent que :

- La Direction du Centre fasse d'abord une étude du marché avant de procéder à la production
- Elle prévoit les moyens faciles d'écoulement de ses produits sur le marché, le Ministère ne pouvant intervenir qu'en cas de force majeure.

Concernant l'approvisionnement en matières premières, les participants recommandent que les subdélégations envoyées aux Préfets de Préfectures par le Ministère soient gérées par les Encadreurs Préfectoraux de la Jeunesse et des Coopératives en collaboration avec les Directeurs des C.F.J.

- Concernant la répartition de la production aux Producteurs, les participants recommandent que :

- Une distribution soit faite aux jeunes lauréats des Centres.
- Une prime d'encouragement soit accordée aux Instructeurs des C.F.J. selon les modalités qui seront précisées par les services compétents du Ministère.

De l'analyse critique des directives aux C.F.J. faite par les Directeurs, les participants recommandent que :

- Le Ministère affecte dans chaque Centre un personnel chargé des archives et de la dactylographie et que les Centres soient fournis d'un matériel de bureau nécessaire.
- Que des recyclages sur l'aspect pédagogique soient organisés pour les Instructeurs des Centres et que ces recyclages soient complétés par un contrôle pédagogique dans chaque Centre.

Suivi des jeunes

Les participants recommandent que :

- Les programmes de suivi des jeunes soient élaborés par les Centres en collaboration avec les Autorités Communales et les parents des jeunes selon les moyens dont ils disposent. L'action du Ministère se limiterait à l'appui des initiatives des Centres dans le domaine du suivi.
- Des recyclages de courte durée soient de rigueur pour les jeunes membres des G.S.E., leur organisation sera à charge des Centres.

Octroi des crédits aux G.S.E.

De l'analyse critique des directives données aux Préfets des Préfectures par le Ministère, les participants recommandent que le rôle des Encadreurs Préfectoraux de la Jeunesse et des Coopératives dans le suivi et le contrôle de l'utilisation des crédits octroyés aux G.S.E. et leur remboursement soit bien déterminé.

Redynamisation de l'Encadrement communal de la Jeunesse et des Coopératives

Les participants recommandent que :

- Les Encadreurs Préfectoraux communiquent leurs programmes d'activités aux Encadreurs Communaux de la Jeunesse et des Coopératives.

- Des recyclages soient organisés pour les Encadreurs Communaux.
- L'Encadreur Préfectoral de la Jeunesse et des Coopératives ait un rôle à jouer dans le recrutement et le licenciement de l'Encadreur Communal.

Les participants recommandent aussi que :

- Il y ait une coordination de toutes les activités au niveau de l'encadrement préfectoral de la jeunesse et des coopératives et une bonne répartition des tâches aux Encadreurs Adjoints.
- Il y ait une sensibilisation par des réunions de haut niveau pour faire comprendre aux Autorités Préfectorales l'importance du sport comme moyen de mobilisation de la jeunesse.
- Après la pratique des sports les Encadreurs prennent un temps de discuter avec les jeunes sur les programmes d'activités à entreprendre dans leur milieu.

Discours de clôture de la réunion :

par Monsieur MUGEMA Romuald
Secrétaire Général au MIJEUCOOP

Monsieur MUGEMA a passé en revue tous les points qui devaient être examinés au cours de la réunion et qui concernent surtout la formation et l'encadrement des jeunes.

Il a demandé aux Directeurs des Centres de Formation des Jeunes de tenir une gestion saine du patrimoine de leurs Centres et de mener régulièrement un contrôle pédagogique auprès des Instructeurs. Il a demandé à tous les participants de mettre en pratique les résolutions qu'on venait de prendre au cours de cette réunion. Cela exige à chacun d'élaborer des nouveaux programmes d'activités et de les communiquer à ses collaborateurs et au Ministère. Il leur a rappelé qu'ils doivent tenir régulièrement des réunions de service avec les agents qui sont sous leurs ordres.

Le Ministère a programmé des tournées d'inspection pour que les techniciens des services centraux aillent conseiller les Agents qui travaillent sur le terrain.

Le Secrétaire Général a conseillé aux participants d'entretenir une collaboration étroite avec les Autorités Préfectorales et communales.

.../...

Les Coopératives, les Groupements Socio-Economiques des Jeunes et les Centres de Formation des Jeunes doivent avoir comme objectif primordial l'augmentation de la production dans les différents secteurs d'activités. Le Ministère leur viendra en aide chaque fois qu'il y aura des possibilités budgétaires.

Les Coopératives qui ont un bon fonctionnement peuvent bénéficier d'un crédit offert par le Bureau d'Aide au Développement qui est un des services du Ministère.

Le Secrétaire Général a rappelé aux participants que l'Année Internationale de la Jeunesse a été une occasion pour les services du Ministère d'évaluer les actions menées en faveur de la jeunesse.

Les programmes qui étaient prévus au cours de cette année doivent continuer.

Les Encadreurs et les Directeurs des C.F.J. doivent commencer à réfléchir sur les modalités d'harmonisation des programmes de formation des jeunes que ce soit celle qui est dispensée dans les C.F.J., celle des CERAI et des autres Centres.

Ils doivent soutenir et conseiller les groupements socio-économiques des jeunes et les Coopératives.

Ils doivent bien répartir les tâches à leurs collaborateurs et évaluer régulièrement l'exécution des programmes d'activités prévues.

Monsieur MUGEMA a terminé son discours en remerciant les participants pour l'attention avec laquelle ils ont suivi les travaux de cette réunion. Il leur a encore recommandé de mettre en pratique les résolutions qui venaient d'être prises et de les communiquer à leurs collaborateurs.

Le Rapporteur de la réunion

MUGEMANGANGO André.-



Le Coordinateur des travaux de la réunion.

HAKIZIMANA Protais

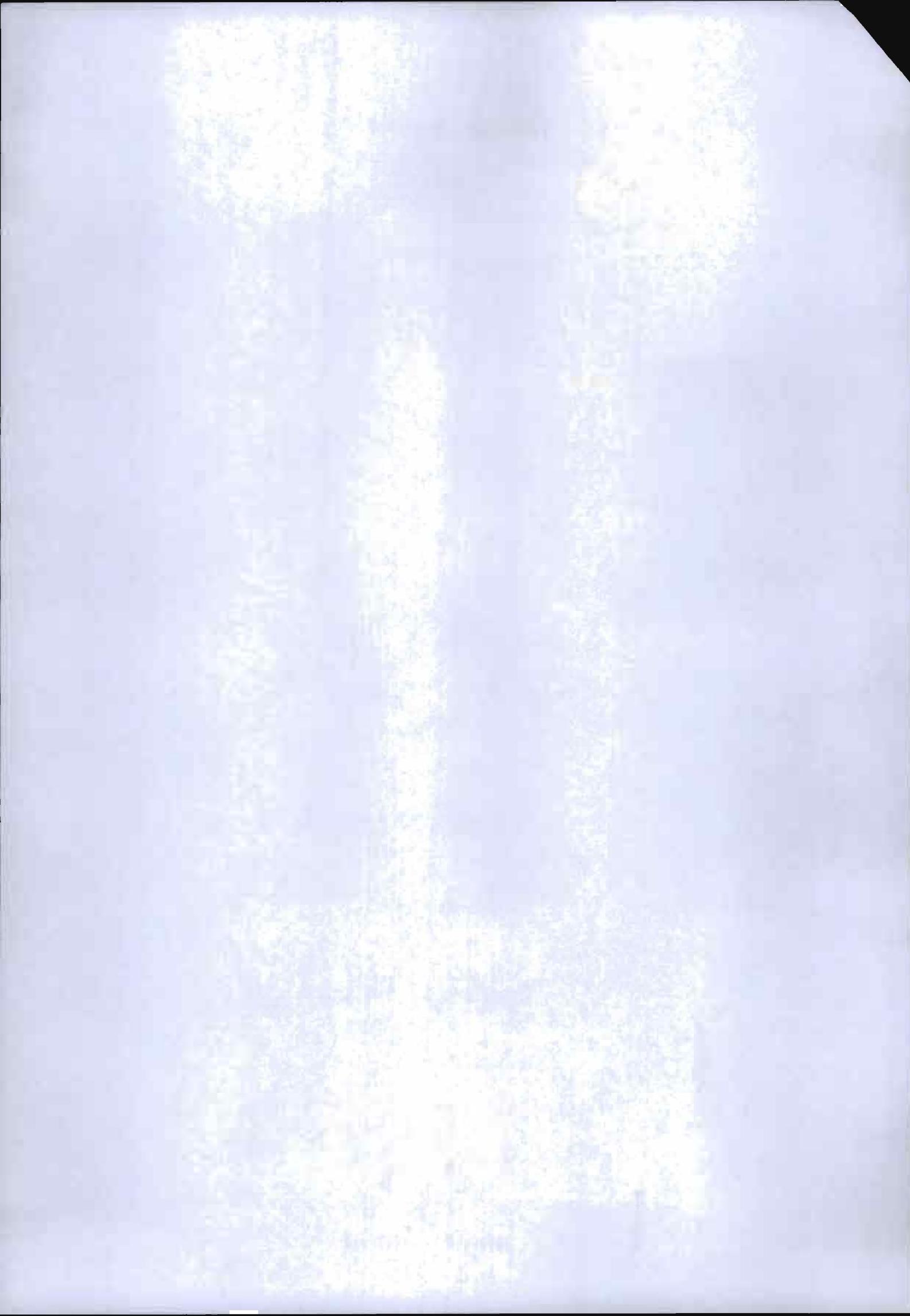
Chef de Division Formation
(sé).

Liste des Participants

| NOM | + | PRENOMS | FONCTIONS |
|-----|------------------|--------------------|--|
| 1. | NDIKUMANA | Joseph | : Directeur du C.F.J. MPANDA |
| 2. | MUSONERA | Evariste | : Directeur du C.F.J. NYAMAGABE |
| 3. | MUSANGANYA | Jean Claude | : Directeur du C.F.J. GAKONI |
| 4. | MUNYANSANGA | Ladislas | : Directeur du C.F.J. MAYANGE |
| 5. | SENGOGA | Jean Baptiste | : Directeur du C.F.J. KIRWA |
| 6. | MULINDABIGWI | Félicien | : Représentant SODAR |
| 7. | BIGIRUMWAMI | Athanase | : Encadreur Préfectoral CYANGUGU |
| 8. | NYILINKINDI | Aloys | : Directeur du C.F.J. MASAKA |
| 9. | KAYITARE | Huss | : Directeur du C.F.J. MUGUSA |
| 10. | NTAMFURAYISHYALI | Jean | : Directeur du C.F.J. MULINDI |
| 11. | KARANGWA | Charles | : Directeur a.i du C.F.J. GATI |
| 12. | BIZUMUREMYI | Tharcisse | : Directeur du C.F.J. RWABUYE-BUTARE |
| 13. | HITIMANA | François | : Directeur du C.F.J. MURAMA-GITARAMA |
| 14. | NZAMWITA | Elie | : Directeur du C.F.J. MASANGO-GITARAMA |
| 15. | NZABAGULIRA | Fabien | : Directeur Adjoint du C.F.J. TYAZO |
| 16. | NGWIJE | Evariste | : Directeur Adjoint du C.F.J. GACULIRO |
| 17. | NKURANA | Pierre Célestin | : Directeur du C.F.J. SHYORONGI |
| 18. | MWITABANGOMA | Jean Marie Vianney | Directeur du C.F.J. MUKINGO |
| 19. | KAMATALI | Jean Bosco | : Directeur du C.F.J. MUGESERA |
| 20. | TWAGIRAMUNGU | Gaspard | : Directeur du C.F.J. MBAZI - |
| 21. | AYIRWANDA | Laurent | : Directeur du C.F.J. SHYANDA-BUTARE |
| 22. | MUTABARUKA | André | : Attaché à l'ENCAPREJEUCOOP - KIBUNGO |
| 23. | SELINDA | Jean Damascène | : Directeur du C.F.J. MUHALI-CYANGUGU |
| 24. | KARANGWA | Callixte | : Encadreur Préfectoral BYUMBA |
| 25. | KAREGA | Principe | : Directeur du C.F.J. MUTURA-GISENYI |
| 26. | KARANGWA | Callixte | : Directeur du C.F.J. NYARUSHISHI-CYANGUGU |
| 27. | NZABILINDA | Joseph | : Encadreur Préfectoral BUTARE |
| 28. | KAYIBANDA | Donat | : Directeur du C.F.J. SHYOGWE |
| 29. | KABERA | Eliphas | : Directeur du C.F.J. KABARE |
| 30. | UZABAKILIHO | Valens | : Directeur du C.F.J. KEBERO |
| 31. | RUHANAMILINDI | Jean Chrysostome | : Directeur du C.F.J. NYANZA |

.../...

- | | |
|-------------------------------|---------------------------------------|
| 32. MUNYAMPARA Sylvestre | ! Directeur du C.F.J. KARAGO |
| 33. RUFOKO GAKWAYA Emmanuel | ! Encadreur Adjoint GISENYI |
| 34. MUKASA Jean Marie Vianney | ! Directeur du C.F.J. NDIKO |
| 35. BAZARAMBA François | ! Directeur du C.F.J. NYAJITAN |
| 36. MURENGERANTWALI Félicien | ! Encadreur Préfectoral G NON ORO |
| 37. SENKWARE Célestin | ! Encadreur Préfectoral KINTA |
| 38. MUNYURABATWARE Ferdinand | ! Directeur du C.F.J. KINTA NYANGUGU |
| 39. MBARAGA Etienne | ! Encadreur Préfectoral CIP RAMA |
| 40. BAYINGANA Ephrem | ! Directeur du C.F.J. KARAI-GIKONGORO |
| 41. NKUSI Emmanuel | ! Directeur du C.F.J. KINI MAKARA |
| 42. MVUNABANDI Emmanuel | ! Encadreur Préfectoral K BUYE |
| 43. NIYOKINDI Agnès | ! Encadreur Préfectoral K TENGERTI |



REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTERE DE LA JEUNESSE
ET DU MOUVEMENT COOPERATIF
B.P. 1044 KIGALI

RAPPORT ANNUEL EXERCICE 84

1. Dénomination Centre de Formation de la Jeunesse de KIRWA
2. Localisation :
 - a) Cellule GASAVE
 - b) Secteur KABERANGUE
 - c) Commune KIGARAMA
 - d) Préfecture KIBUNGO
3. Organisme de Tutelle MIJEUCOOP
4. Durée de Formation (mais, année) 2 ans
5. Date de démarrage Ier Septembre 1981
6. Période de recrutement .. Ier Septembre de chaque année
7. Mode de recrutement Les Bourgmestres font la campagne avec les Consillers
8. Condition d'admission.. De la 5ème à la 8ème année Primaire, de 12 à 18 ans
9. Jeunes du Centre 49 Jeunes garçons

| | Nombre total | Non scolarisés | Descolarisés | Terminés la | |
|------------|--------------|----------------|--------------|--------------------|----|
| | | | | 18e année primaire | |
| 1. Garçons | 49 | 1 | - | 1 | 49 |
| 2. FILLES | - | 1 | - | 1 | - |
| 3. G + F | 49 | 1 | - | 1 | 49 |

- 10 Jours de travail par semaine 6 jours
- II. Horaire de travail en vigueur De 07H00 à 12H00 et de 14H00 à 17H00
12. Régime (internat ou externat) .. Internat
13. Immobilisations corporelles :

- a) Terrains (ha) 44,15 Ha
- b) Bâtiments : -existants 12
- en cours de construction ... NEANT
- c) Machines NEANT
- d) Autres NEANT

- I4. Mobilier + Matériel de Bureau (liste).....
- a) Mobilier: b) Matériel de bureau:
- 1). Tables....: 5 1). Fades à levier: 14
- 2). Chaises....: 6 2). Fades à tringle: 15
- 3). Etagères....: 2 3). Machines à écrire: 1
- 4). Armoires....: 2 4). Trieut de courrier: 1
- 5). Bancs....: 10 5). Poualle : 1
- 6). Lits....: 27 6). Perforateur : 1
- 7) Agrafeuse : 1

I5. Personnel :

| Nom et Prénom | Fonction exercée | Qualification | Début de Service | Etat du dossier |
|-------------------|--------------------|---------------|------------------|-------------------------------|
| MUTAREMA Faustien | Directeur | | Avril 1969 | Isier (Régularité des cotées) |
| SENGOGA J.B. | Adjoint du Direct. | | Sept 1974 | |
| KAYITARE J.B. | Instructeur | | Janv 1978 | |
| SENDANYOYE J.P. | Inst. Sec-compt. | | Janv 1978 | |
| RWAGASANA Mich. | Inst. Maçon | | Févr 1981 | |
| UWIHANGANYE C. | Inst. Menuisier | | Mai 1976 | |
| MUHIRWA Protais | Inst. Tailleur | | Févr 1981 | |
| KADENYA Franç. | Veilleur de nuit | | Nov 1984 | |
| KAREGO Wencesl. | Veilleur de nuit | | Nov 1984 | |

16. Activités :

a) Agriculture

a) Cultures annuelles (vivrières et légumes)

| Espèces | Superficie (ares) | Travaux effectués | Rendement | Réalisation du Centre TCD ou Jeunes (I) |
|----------|-------------------|---|-----------|---|
| Haricots | toutes | Durant les saisons pluvieuses, cette culture a donné seulement 684 Kg suite au manque de pluie. | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |

b) Cultures pérennes (industrielles, fourragères, boisement, fruitières)

| Espèces | Superficie (ares) | Travaux effectués | Rendement | Réalisation du Centre T.C.D. ou Jeunes (I) |
|------------|-------------------|-----------------------------|--|---|
| Bananeraie | 4,50 Ha | une partie a été entretenue | Icelle-ci ne donne plus un bon rendement | Par les Jeunes + TCD |
| Caféiers | 800 arbustes | entretien régulier | 251 Kg | Par les Jeunes + TCD |
| Eucalyptus | 3.756 arbres | Entretien | - | Idem |
| Cyprès | 300 arbres | entretien | - | Idem |

c) Protection et amélioration du sol :

••Entretien des Courbes de Niveau + entretien des Eucalyptus
et Cyprès.

B. Elevage

a) Petit élevage

| Animaux au début du trimestre | | | | Variation au cours du trimestre | | | |
|-------------------------------|--------|-------|----------|---------------------------------|-----------|-------|-------|
| Espèce | Race | Mâles | Femelles | Naissance | Mortalité | Vente | Achat |
| Chèvres | Locale | 8 | 33 | - | - | 19 | - |
| (4I) | | | | | | | |

b) Gros bétail

| Animaux au début du trimestre | | | | Variation au cours du trimestre | | | |
|-------------------------------|---------|-------|----------|---------------------------------|-----------|-------|-------|
| Espèce | Race | Mâles | Femelles | Naissance | Mortalité | Vente | Achat |
| Vaches | Sahiwal | - | 2 | 2 | - | - | - |
| (4) | | | | | | | |

C. Formation

§ Pratique

| Cours | Ouvrage exécuté | Nombre d'heures |
|-------------|---|-----------------|
| Menuiserie | Fabrication des chaises modernes, tabourets, tables, armoires pour bureau, portes, fenêtres et garde manger. | 810 Heures |
| Maçonnerie | -Fabrication des petites briques adobe pour la formation des Jeunes -Construction des murs, coins, colonnes renforts au mur et au coin et d'une maison simple. | 810 Heures |
| Couture | Confection des robes, culottes, pantalons et chemises de différentes modèles. | 810 Heures |
| Agriculture | -Entretien des cafiers et celui de la bananeraie. -Semis + récolte des haricots. | 90 Heures |
| Elevage | Les vaches et les chevres ont été entretenues journalièrement et à tour de rôle. | 630 Heures |
| Autres | Les Jeunes et les Instructeurs ont fait la pratique du Foot-ball, Basket-ball et Volley-ball tous les jeudi dans l'après midi. | 45 Heures |

| | |
|--|-------|
| 17. Autres activités productives .Produit de Menuiserie et de Couture..... | |
| | |
| | |
| | |
| | |

18. Rapport de Gestion de Stocks:

8883

| Désignation | Stock au début | Mouvement du Stock | | Stock au moment du Rapport |
|----------------------------------|----------------|--------------------|-----------|----------------------------|
| | | Entrée | Sortie | |
| Matériel technique: | | | | |
| -Vilebrequin | 2 | - | - | 2 |
| -Marteaux | 3 | - | - | 3 |
| -Ciseaux de menuis. | 10 | - | - | 10 |
| -Ciseaux de couture | 6 | 5 | - | II |
| -Fers à aiguiser | 2 | - | - | 2 |
| -Fers à repasser | I | - | - | I |
| -Truelles | 20 | 10 | - | 30 |
| -Machines à coudre | 3 | 3 | - | 6 |
| -Bouvet | I | - | - | I |
| -Niveaux d'eau | 4 | 5 | - | 9 |
| -Fil à promb | - | I | - | I |
| -Rabots métalliques | 9 | 2 | - | II |
| -Equerres de maçon. | - | 10 | - | 10 |
| -Guillaumes | -§ | 3 | - | 3 |
| -Mèches | 34 | 10 | - | 44 |
| -Bédanes | I8 | 5 | - | 23 |
| -Limes demi-rondes | 2 | 2 | - | 4 |
| -Tenailles | 2 | 2 | - | 4 |
| -Serres-joints | I2 | - | - | I2 |
| Scies | I4 | - | - | I4 |
| -Tournes-vis | I2 | - | - | I2 |
| -Décamètre | I | - | - | I |
| -Mètres de couture | 4 | - | - | 4 |
| Matériel d'investissement | | | | |
| | NEANT | NEANT | NEANT | NEANT |
| Vivres: | | | | |
| -Haricots | - | 2.828 Kg | 2.704 Kg | 24 Kg |
| -Riz | - | 2.223 | 2.223 | - |
| -Sucre | - | 500 | 382 | II8 |
| -Sel de cuisine | - | 50 | 50 | - |
| -Lait en poudre | - | 5 cartons | 3 cartons | 2 cartons |
| -Huile de soja | - | 18 bidons | 12 bidons | 6 bidons |
| -Farine de maïs | - | 345 Kg | 345 Kg | - |
| -Farine de blé | - | 345 | 345 | - |
| -Huile de palme | - | I fût | ½ fût | ½ fût |

pour l'année

- 5 -

19. Programme du trimestre prochain... Poursuivre le programme de Formation...
... déjà commencé
.....
.....
.....
20. Observation:.. Certaines activités n'ont pas avancé comme il le fallait....
... suite au manque de matériel
.....
.....
21. Conclusion:... En général les activités du Centre avancent très bien.....
... malgré l'insuffisance de certains matériels.....
.....
.....

Annexer: - Rapport Financier

Fait à . KIRWA... le .. 14/01/..85
Directeur Responsable du Centre

(Signature)



Annexe au Rapport Annuel pour l'exercice 84:

RAPPORT FINANCIER AU 31 DECEMBRE 84:

a) CAISSE DU CENTRE:

| | | |
|--------------------------|---|-------------|
| - Solde à la BCR KIBUNGO | : | 93.683 FRW |
| - Liquidité | : | 9.870 FRW |
| Total | : | 103.553 FRW |

X

CERTIFIE SICERE ET VERITABLE ET ARRETE A LA SOMME DE CENT TROIS MILLE CINQ CENT CINQUANTE TROIS FRANCS RWANDAIS (103.553 FRW).

b) CAISSE MINERVAL:

| | | |
|--|---|------------|
| - Solde à la Banque Populaire GAHORORO | : | 33.012 FRW |
| - Liquidité | : | 8.600 FRW |
| Total | : | 41.612 FRW |

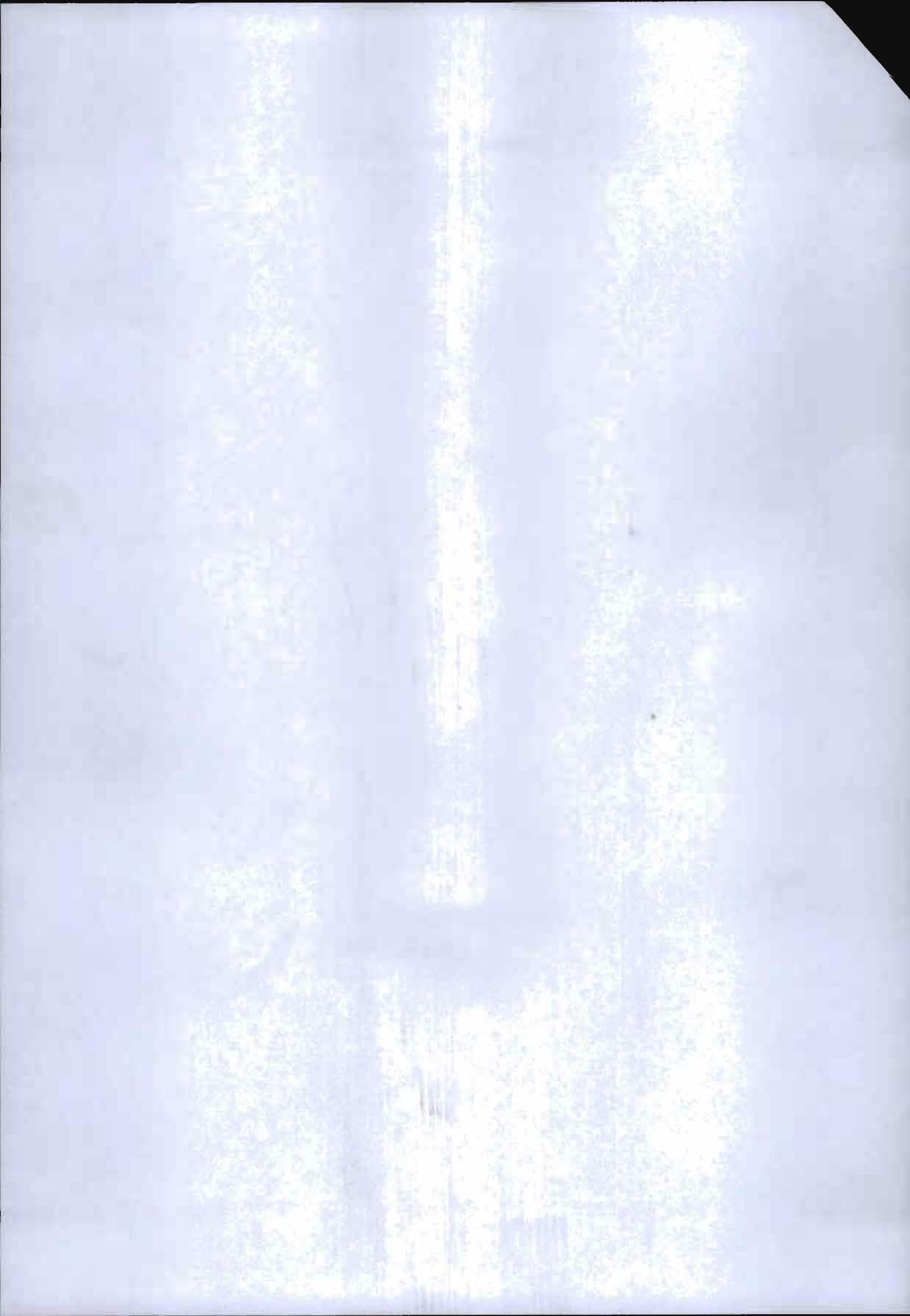
CERTIFIE SINCERE ET VERITABLE ET ARRETE A LA SOMME DE QUARANTE UN MILLE SIX CENT DOUZE FRANCS RWANDAIS (41.612 FRW).

Fait à KIRWA le 25/01/85

Directeur du CFJ KIRWA

MUTARE A. Rastin





Mizunoep

- proverbal

22.02.1988

11
top

REPUBLICHE RWANDAISE
MINISTERE DE LA JEUNESSE
ET DU MOUVEMENT COOPERATIF
B.P. 1044 KIGALI

Kalisa Emm. Kigali, le 22/2/1988

N°0527 /15.00

Nyakubahwa Bwana Prezida Fondateri
wa Muvoma Revolisiyoneri Iharamira
Amajyambere y'U Rwanda
K I G A L I

Nyakubahwa Bwana Prezida,

Nishimiye kubohérereza hamwe n'iyi
barwa inyandiko-mvugo y'Inama ya Selire ya Ministeri y'Urubyiruko
no Gutsura za Koperative nayoboye ku italiki ya 20 Mutarama 1988.

Mbifulije Amahoro n'Ihirwe.

Ministri w'Urubyiruko no
Gutsura za Koperative
NDINDILYIMANA Agusitini
Lt Col BEM.-

Bimanyeshe jwe:

- Bwana Umunyamabanga Mukuru
wa Muvoma Revolisiyoneri
Iharanira Amajyambere
y'U Rwanda
K I G A L I.



Inyandiko-mvugo y'Inama ya Selire "MILJEUCOOP"
yabaye ku italiki ya 20/01/1988.

Kuwa gatatu taliki ya 20 Mutarama 1988, kuva saa munani n'igice kugeza saa kenda n'igice, Ministri w'Urubyiruko no Gutsura za Koperative, Lt Col BEM NDINDILYIMANA Agusitini yakoresheje inama Abamilitante n'Abamilita bagize Selire ayobora.

Atangiza inama yabwiye abari aho ko bimaze kuba umuco muri Ministeri wo kubonana n'Abakozi umwaka utangira kugirango bose bifurizanye ibyiza birimo amahoro mu kazi no mu rugo rwa buri wese kandi bikabamo n'uburumbuke muri byose. Nk'uko Umukuru w'Igihugu yise Umwaka wa 1988 Umwaka wo Guhesha Agaciro Umusaruro w'Umuhinzi-mworozzi, Ministri NDINDILYIMANA nawe yifuje ko uyu mwaka wabera abakozi bose umwaka wo kunguka ari mukazi bashinzwe ari no mubyo umuntu yikorera ku gitи cye.

Ministri yaboneyeho umwanya wo gushimira abakozi ukuntu bamuteye inkunga bakamutabara mu byago yagize mu mpera z'umwaka ushize ubwo Umukecuru we yitabaga Imana.

Yabashimiye kandi igitekerezo bagize cyo kohereza bamwe muri bagenzi babo bakamusura. Ibyo byerekana ko turi abavandimwe kandi ko turi kumwe.

Ministri yashimiye nanone abakozi ukuntu bafatanyije akazi muri iyi myaka ishize bigatuma tugera kuri byinshi Ministeri bayisaba gukora. Imwe mu milimo ikomeye bafatanyije ni nko gutegura no gutunga-nya ibirori byijihije Isabukuru y'Imyaka Makunyabili n'Itanu Igihugu cyacu kimaze kigenga.

Ibyo birori byashimishije ababirebye ndetse n'Umukuru w'Igihugu cyacu yarabyishimiye.

Hali kandi n'amarushanwa y'amashyirahamwe y'urubyiruko, ibigo by'urubyiruko na za CERAI yakozwe muri za Perefegitura zose, imirimo myinshi itegura ibarura ry'ibikorwa by'urubyiruko yarakozwe kandi iracyakomeza, isangano ry'urubyiruko ryarakozwe mu makomini yose ryagenze neza kandi ryakanguye urubyiruko, ababyeyi n'abategetsi ribumvisha ko ikibazo cyambere urubyiruko ruhuriyeho ari icyo kubona imirimo cyane cyane aho ruvuka. Isangano ry'urubyiruko ryerekanye ariko byinshi urubyiruko rushobora gukora, gusa rukaba rukeneye inkunga y'abategetsi n'ababyeyi kandi bakarushakira amasoko y'ibyo rwakoze.

Nanone iyo mirimo yose ntiyarigutungana iyo tudacunga neza umutungo wa Ministeri, Ministri yishimiye rero ukuntu abacungamali, abashoferi n'abandi batumye imirimo itungana. Atanga urugero yuko umwaka ushize ntamodoka yagize agisida.

Uyu mwaka rero n'ugukomeza gukora dushishikaye ariko tuzilikana ko amikoro y'Igihugu yabaye make kuko ingengo y'imari tuzakoresha yagabanutse, umuntu ashobora kubaho neza mu bukene bwe ariko ntabe umutindi.

Ministri yibukije imirimo yibanze iteganyijwe gukorwa uyu mwaka :

1. Kuyobora urubyiruko (Encadrement de la Jeunesse)

Uburyo bwo kwita ku rubyiruko abakozi bose ba Ministeri bagomba kubwumva kimwe. Niyo mpamvu Ministri yongeye kubusobanura mu magambo make avuga ko ubwo buryo ali butanu.

Urubyiruko mu miryango ruvukamo

Mu mishyikirano n'ababyeyi ndetse no mu biganiro by'urubyiruko bitegurwa n'abakozi ba Ministeri bakabinyusa kuri Radiyo rimwe mu cyumweru bakwiye gukangura ababyeyi no kubumvisha ko bagomba kugorora abana babo hakiri kare kubera ko ibyinshi mu bibazo by'urubyiruko bihera igithe abana baba bakiri bato.

Kuyobora urubyiruko dushingiye ku matwara ya M.R.N.D.

Ayo matwara akubiye muli Manifeste ya Muvoma yacu. Tugomba kumvisha urubyiruko ko rugomba gufatanya n'abandi banyarwanda guharanira amahoro n'ubumwe kandi twese dushaka gutera intambwe n'aho kaba gato ariko tujya imbere nk'uko Umukuru w'Igihugu ahora abitwibutsa. Icyu ngombwa rero ni ukubigeraho neza mu nzira ziboneye. Nyuma tuzategereza ko Urugaga rw'Urubyiruko rushingiye kuri M.R.N.D. (J.M.R.N.D.) ruzaza guhuza no kunononsora ibikorwa twatangiye. Za gahunda zigaragara muri animation n'umuganda zigomba kubaho muri Komini na Segitel.

.../...

Kuyobora urubyiruko mu byerekeye ubukungu

Muri Ministeri tugomba kugira programu yo kwigisha urubyiruko gufatanya mu mashyirahamwe. Uyu mwaka tuzasobanura bihagije ishyirahamwe icyo aricyo. Abantu tugomba kwishyirahamwe koko kandi bagamije kongera umusaruro no gushakira hamwe umuti w'ibibazo bahuriyeho. Amashyirahamwe adafite akamaro ntagomba kubaho.

Tuzihatira kubicengeza mu rubyiruko no mu bakuru mu mashyirahamwe no muri za Koperative. Abiyemeje kwishyira hamwe bagomba kumenya ko buri wese agomba gutanga umugabane we (part sociale) kugirango ishyirahamwe rishobore gukora. Sibyiza rero gutekereza ko ishyirahamwe rizatangizwa n'imfashanyo. Gutera inkunga ni byiza kandi twarabitangiye cyane cyane igihe hakozwe amarushanwa ariko tugomba ubundi buryo twabikoramo. Buli wese werekanye ko ashaka kugera ku gikorwa akwiye guhembwa kuke tutagomba guhemba iteka abageze kuri byinshi gusa.

Niyo mparvu amarushanwa y'amashyirahamwe y'urubyiruko agomba gukoreshwa no mu rwego rwa Komini zikabikulikiranira hafi, kugirango ibyo biggerweho hagomba inkunga.

Ubu Ministeri yahawe amafaranga 45.000.000 FRW kugirango ikoreshe ibarura ry'ibikorwa by'urubyiruko n'Isangano ry'Urubyiruko. Abakozi bashinzwe gukora programu zo kuyobora urubyiruko bagomba gutekereza bihagije bagakora ubushakashatsi mu murimo bashinzwe ntibategereze iteka ko Ministri cyangwa Ununyamabanga Mukuru muri Ministeri aribo babawiliza icyo bakwiyeye gukora.

Kuyobora urubyiruko turutoza umuco no gukunda imikino n'imyidagaduro.

N'ubwo imikino n'imyidagaduro bimaze gusakara mu cyaro kandi n'urubyiruko rukaba rwarayitabiliye haracyabura za Komite ziyyobora muri Perefegitura n'ababyigisha urubyiruko cyangwa abarutoza iyo mikino. Muri programu rusange y'imikino n'imyidagaduro ikorwa na Ministeri hakwiye guteganywa ukuntu abo bantu baboneka. Byatuma urubyiruko rurushaho gukunda iyo mikino n'imyidagaduro ariko kandi tugomba kwhiatira kurwigisha cyane cyane imikino gakondo kugirango itazavaho yibagirana.

2. Kwigisha Urubyiruko

Urubyiruko rwacu rukeneye kwigishwa byinshi ariko tugomba guhitamo ibyo turwigisha byarugirira akamaro. Ministeri yacu imaze gutera intambwe ntoy a muri urwo rwego kuko yakoze umushinga w'Iteka rya Prezida rishyiraho kandi ritunganya uburezi nkangurambaga bw'urubyiruko. Uwo mushinga woherejwe mu Kanama ka ba Ministri gashinzwe kwiga ibyerekeye urubyiruko, akazi, imikino n'umuco kugirango kawusuzume.

Ministri yasabye Umunyamabanga Mukuru muri Ministeri ko azasobanurira abakozi ibikubiye muri uwo mushinga w'Iteka rya Prezida.

Inyigisho zihabwa urubyiruko ntizikwiye guhora ari zimwe, tugomba guhindura tugakora programu y'ibantu bishya twarwighisha hakulikijwe ibiboneka n'ibishoboka gukorwa mu karere urubyiruko ruvukamo kandi byaruhesha akazi aho hantu, ibyo twabyise "Formation par cohortes".

Ikindi twakora n'uko igihe urubyiruko turuhurije ahantu hamwe tugomba kugira ikintu turuhuguramo cyangwa turumenyesha cyarugirira akamaro. Programu y'izo nyigisho nayo igomba gukorwa. Ubwo buryo bwo kwigisha twabwise "Formation-Information" kandi inyigisho zishobora gutangwa mu Bigo by'Urubyiruko no muri za IGA.

Kugirango izo programu zishobore gutangira bizaba ngombwa ko twifashisha abantu bo hanze nk'abo muri KORA kuko abalimu dukoresha mu bigo by'urubyiruko badahagije kandi byose bakaba batabijijukiwemo, tuzagirana amapatano n'abo bantu twumvikane kubyo badukorera n'unushahara bahabwa. Tuzareba kandi n'ukuntu Imishinga igamiye imizamukire y'icyaro ikora hirya no hino mu gihugu yadufasha muri izo nyigisho kuko akensi iyo mishinga nayo iba ifite programu yo guhugura abaturage.

Nk'uko twabitangiye umwaka ushize tuzakomeza kwege-reza Ibigo by'Urubyiruko ibikoresho bikenera, tukabyorohereza n'uburyo bwo kugura ibyo bikoresho hafi y'aho bikorera.

Ministeri izihatira kugenzura ukuntu amafranga yatanze muri ibyo bigo yakoreshejwe n'ukuntu ibyo baguze byakoreshejwe. Ibyo bizatuma Abayobozi n'Abalimu b'Ibigo by'Urubyiruko batongera kwinubira ibikoresho bahabwaga na Ministeri bigapfa ubusa kuko bidashobora kubikoresha mu myuga bigisha cyangwa bidakenewe.

3. Ibarura ry'ibikorwa by'urubyiruko

Ibarura ry'ibikorwa by'urubyiruko twatangiye umwaka ushize ligomba kurangira.

.../...

Hagomba gushyirwaho programu y'iryo barura kugirango hazagire ikintu cy'ingirakamaro rizadusigira bitabaye ibyo kuzuza impapuro gusa bitagize icyo bimaze.

4. "Stratégies" za Ministeri y'Urubyiruko no Gutsura za Koperative

Ministri yasabye ko izo "stratégies" zatangiye gukorwa nazo zirangira.

Kubera ko abakozi bose ba Ministeri batumwa uko ziteye, Umunyama-banga Mukuru muri Ministeri yasabwe kuzazisobanura mu minsi iri imbere mu gihe cy'inama za selire cyangwa izindi nama zikoreshwa abakozi.

5. Isangano ry'urubyiruko

Dutekereza gukoresha ubwa mbere isangano ry'urubyiruko bamwe ntibali bafite ikizere ko rizagenda neza ariko kubera ibitekerezo byinshi kandi byiza byaturutse mu bakozi ba Ministeri y'Urubyiruko no Gutsura za Koperative, ORINFOR, ONAPO, M.R.N.D. n'izindi Ministeri byatumye muri rusange isangano ry'urubyiruko ritungana. Ministri yongeye rero gushimira abo bakozi bose ariko asaba ko uyu mwaka n'indi itaha twazarushaho kuritegura no kurikoresha neza. Bizarushaho kuba byiza urubyiruko nirushobora kwitegurira iryo sangano rukabifashwamo n'abakozi bo muri Komini. Ibyo dukwiye gutangira kubyumvisha urubyiruko n'abayobozi barwo hakiri kare.

6. Ibyerekeye imikino n'imyidagaduro

Hakwiye gushyirwaho byihutirwa za Komite mu rwego rwa Prefegitura zishinzwe gutunganya no kugenzura ibyerekeye imikino n'imyidagaduro. Kugirango zitangire gukora zigomba kubona amabwiliza azisobanurira neza ibyo zishinzwe gukora.

Programu zo guhugura abasifuzi n'abatoza b'imikino nazo zigomba gukomeza gukorwa twifashishije nanone Abanyamahanga baza kudufasha gutunganya izo programu.

Ministri yasabye akomeje abashinzwe gukora programu zigamije guteza imbere imikino gakondo kuzishyira ahagaragara kugirango hagire igikorwa muri urwo rwego rw'imikino. Yatanze urugero rw'ibishobora gutangira gukorwa : kubarura iyo mikino gakondo ikamenyekana hanyuma bakareba ishobora gutangira gukinwa.

Biratangaje kubona Amakomini amwe n'amwe yaratanzo impuguke zo muri Ministeri mu gufata iya mbere zigakoresha iyo mikino.

Ababishinzwe rero bakwiye kwisubiraho kuko babisabwe kuva kera.

Tugomba kugenzura niba imikino cyane cyane ivuka mu gihugu, ikorwa hakurikijwe politiki y'imikino mu Rwanda kandi yubahiliza amategeko agenga imikino n'imyidagaduro.

Mubyerekeye imyidagaduro, uyu mwaka tugomba kugira nibura amatorero atatu tugakora na programu yo kwerekana ibyo ayo matorero yagezeho nuri za Prefegitura.

Tugomba gukora agatabo gasobanura uko imyidagaduro mu Rwanda iteye, uko ikorwa, abayikora n'aho ikerorwa (Guide des loisirs au Rwanda). Ibyo bizashoboka kuko n'ahandi mu mahanga bibaho kandi bibaye ngombwa twakwifashisha impuguke za O.R.T.P.N. (Ofisi y'Ubukerarugendo na Pariki z'Igihugu).

Abayobozi b'Urubyiruko na za Koperative bakwiye kwigishwa ibyo by'imyidagaduro, programu z'inyigisho zigomba gutangira gukorwa kuko ahanini arizo zibura.

7. Ibyerekeye za Koperative

Mu ijambo Umukuru w'Igihugu yabwiye Abaturarwanda abifuliza Unwaka Mushya yasobanuye bihagije uko abantu bakwishakira uburyo bwo gukora kugira ngo batere imbere haba mu cyaro cyangwa nu migi. Ibyo bizagerwaho igihe abantu bazaba bishyize hanwe kugira ngo babone icyo bakora, kugira ngo birengere, barengere inyungu zabo nibwo ibyo bagamije bigerwaho vuba.

Mu kubahiriza iyo ntego, tuzahera ku mibonano n'amakoperative tubifashijwemo n'IKIGO "IWACU" cyo ku KABUSUNZU. Tuzagira kandi imibonano n'Abayobozi b'Imishinga ikorana n'Amakoperative. Programu yo gukoresha amarushanwa y'amakoperative izakomeza ariko mu rwego rw'Igihugu tuziga ukuntu uburyo twakoreshaga ayo marushanwa bwahinduka kuko ntacyo bimalira abanyamuryango baba bataziranye.

Uburyo bwo gutanga inguzanyo mu mashyirahamwe n'amakoperative nabwo bukwiye gusubirwamo bukigwa neza kuko akensi ayo mafaranga atishyurwa neza.

8. Ubutwererane bwa Ministeri n'Amahanga

Ugereranyije n'imyaka yashize usanga Ministeri imaze kugira Abanyamahanga benshi baturutse mu bihugu n'imiryango mpuzamahanga bidufasha ariko tugomba kumenya icyo tubatezeho kuko banwe badutera utubazo.

Abakozi ba Ministeri bakorana nabo bagomba kumenya icyo u Rwanda rushaka muri ubwo butwererane bakumvisha abo banyamahanga ko batagomba gukora mu buryo bunyuranye na Politiki ya Ministeri. Ntabwo ari ibitekerezo bibuze mu banyarwanda, tumenye rero ko abanyamahanga batazadukorera byose kandi mubyo batuzanira duhitemo ibishobozia kutugirira akamaro.

9. IMYANZURO Y'INAMA

Kubera ko ingengo y'imali Leta izakoresha uyu mwaka iri hafi kwemezwa, buri buyobozi bukuru bw'imirimo muri Ministeri buzakora programu y'ibiteganyijwe gukorwa uyu mwaka kugirango bizigwe mu nama y'abayobozi b'imirimo, nyuma nabo bazasobanurira iyo programu abakozi bakoresha.

Ministri yongeye kwibutsa abayobozi b'imirimo ko kugirango byose bitungane alibo bizaturukaho mbere na mbere. Bagomba kumenya ko hari abakozi bayobora kandi bakamenya icyo bashinzwe gukora. Umushefu agomba kuba umuntu utajandajanda, ugaragara, ukunda akazi kandi w'ununyamurava kugirango abo ashinzwe kuyobora bamugendereho, bamwuhahé kandi nawe abubahe. Abakozi bose bagomba kugira discipline mu kazi.

Ministri yihanangirije abakozi bigize abarokore ababwira ko atababuza gusenga nk'uko umutima wabo ubibategeka ariko ntibakwiye kwibagirwa akazi bashinzwe gukora cyangwa ngo barangaze abandi bakozi. Yabibukije ko ibyo bidahuje n'Amatwara ya Muvoma Yacu asaba kandi abakozi bose kubigendera kure kuko biri mubihungabanya discipline.

Abakozi bagomba kumenya guhuriza hamwe imirimo n'ibitekerezo. Ibyo byagombye kubaho kenshi no mukazi gasanzwe. Hari umurimo uba ukeneye inkunga y'abantu benshi, umwe ntabe yawiharira kugeza ubwo yawukora ku buryo butunganye. Buri mukozi agomba gukurikira **ibikorwa** byose mu rwego rw'akazi ke. Nk'umukozi ugiye mu butumwa agomba kumenya amadosiye yose yabanje yerekanye n'ubwo butumwa. Ibyo byatuma akazi kamwe kadasubirwamo buri gihe kubera kutamenya uko **katangiye** n'aho **kageze**.

Ministri yongeye kwibutsa Ijambo Umukuru w'Ighugu yavugiyе mu nama ya Guverinema rihumuriza abakozi ba Leta bari bishyizemo ko bagomba kwirukanwa ari benshi. Yabwiye abakozi ba Ministeri ayobora ko abakeka ko bazirukanwa akensi ari abiyiziho ko ntacyo bakora koko. Ntaterabwoba rigomba kubaho ariko abantu badakora akazi **kabo ni** ngombwa ko babisa abandi bagashaka kandi bagashoboye.

Ishimwe ry'abakozi

Higeze gutangwa ikifuzo, igihe Prezida wa Repubulika yabonanaga n'abakozi ba Leta, cy'uko Umukozi yajya ashimwa cyangwa agawa bakore-sheje amanota, ibyo abashinzwe kubyiga baracyabinononsora.

Hali abantu badakora kubera ko ubwenge bwabo ari uko bungana cyangwa ari abaswa, abo si ikosa ryabo, ikosa ni iry'uwamuhaye ako kazi.

Hari abadakora kubera ko batazi uko bagomba gukora, abo bafite ikosa kuko baba badashaka kwiga akazi.

Hari n'abadakora kubera ko ababayobora batabaha akazi cyangwa ntibabereke uko bagomba gukora, abo nabo si ikosa ryabo.

Hugirango hatagira abikoma abayobozi babo cyangwa ngo biharirwe Ministri gusa cyangwa Umunyamabanga Mukuru muri Ministeri, Ministri yasanze ari ngombwa ko habaho Komisiyo izajya ikora iby'imishimire y'abakozi, amanota akerekana koko ukò umuntu akora.

Ikindi ni uko igihe Umukozi ananiwe n'akazi haba muri Ministeri, Prefegitura cyangwa mu Bigo by'Urubyiruko, ntitugomba kumuhungishiriza mu kandi kazi tugomba kumusimbuza undi ugashoboye. Abanyunuza imitsi y'abandi bagomba gusezererwa hakili kare.

Umuganda n'Animasiyo

Kubera ko abakozi bamwe bali bamaze kudohoka mu gukora Umuganda, Ministri yasabye abashinzwe kuwukoresha kujya bagenera abakozi ba buri service igipande bagomba gukora hakurikijwe umubare wabo. Buri muyobozi mukuru w'imirimo cyangwa umuhagarariye akamenya abakozi be basibye n'abadashishikarira gukora akababaza impamvu zibibatera. Ariko Umukozi wasibye Umuganda agomba kubisinyira ku munsi w'akazi ukuriki-yeho kugirango ushinzwe Umuganda muri Komite ya Selire abone uko akora igenzura neza.

Abakozi bigize indakoreka haba mu muganda cyangwa animasiyo Ministri yababwiye ubwa nyuma ko azabafatira ibyemezo bidakuka kimwe n'abapalanto badakora akazi kabu cyangwa batubaha abakuru b'imirimo, bagomba kumenya ko abo bose babategeka.

Abanyeza mu nabo ntibakora akazi kabu neza usanga akenshi bagataye, ntumenye n'aho wabashakira.

Abo bakozi badohotse bakwiye kwiminjiramo agafu, ntibigire ba nyiranzakaha.

Ministri yarangije inama yibutsa ko uyu mwaka w'1988 uzakorwamo ibikorwa by'ingenzi muri Polikiki y'Igihugu kuko tuzatora Prezida wa Repubulika n'Abadepite.

Kubera ko Igihugu kigomba byinshi, Prezida Wacu, yasabye abakozi kuzazirikana Umukuru w'Igihugu cyacu bagakomeza kumushyigikira cyane cyane muri iryo tora kuko aliwe dukesha ibyo tumaze kugeraho. Yongeye kwifuriza abakozi umwaka mwiza, umwaka tuzakoramo ibyiza byinshi mu rwego rwa Ministeri no mungo zazu, abashimira uko bakora-na nave kugeza ubu ariko abasaba kurushaho kandi mu mugambi wo gukora neza, gukora ibyiza byinshi twikorera kandi dukorera n'abandi.

Umwanditsi w'Inama :
MUGEMANGANGO Andereya.



Umuyobozi w'Inama :
Ministri w'Urubyiruko
no Gutsura za Koperative
NDINDILYIMANA agusitini
Lt Col BEM.

